MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 20 mars 2007, à 17 h

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *Mme Monique Cahannes*, *MM. Gérard Deshusses*, *Jean-Marie Hainaut*, *Robert Pattaroni* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars et mercredi 21 mars 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai deux communications à vous faire. Premièrement, lors d'une séance précédente, il avait été question de l'état du Fonds culturel de Genève. Il s'agissait du fonds de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA), issu du Casino de Genève qui, comme vous le savez, alimentait chaque année ce fonds. Comme le casino n'est plus sur le territoire de la Ville, ce fonds n'est plus alimenté et il se vide petit à petit. J'ai préparé un état de ce compte, avec tous les versements effectués depuis l'an 2000 jusqu'à la fin de 2006. J'ai là un exemplaire et je demanderai à l'huissier de le distribuer aux chefs de groupe. Je peux vous informer qu'il reste sur ce compte un montant de 1 036 843 francs.

La deuxième communication est une information à l'honneur de Genève, même si elle peut provoquer du regret. Je vous explique pourquoi. Vous connaissez peut-être Christophe Cherix, titulaire d'une licence en histoire de l'art, qui est entré, en 1991, au Cabinet des estampes de Genève. C'était le collaborateur scientifique, puis l'assistant du conservateur de l'époque, Rainer Michael Mason. En 2005, M. Cherix a succédé à M. Mason en tant que conservateur responsable du Cabinet des estampes. M. Cherix est spécialisé en art des XX^e^ et XXI^e^ siècles. Au fil des ans, il a donné une réelle dimension à l'art contemporain au Cabinet des estampes, également en tissant de nombreuses collaborations régionales, nationales et internationales. M. Cherix entrera au Musée d'art moderne de New York (MoMA) au début de l'été 2007. C'est évidemment un honneur pour Genève, mais nous regrettons son départ. Le MoMA est venu chercher M. Cherix en lui proposant un poste de conservateur senior, ce qui est une fonction permanente rarissime. En effet, il y a des postes d'associés, de juniors, mais les postes de seniors sont, je dirais, la crème de la crème des conservateurs du MoMa, qui est tout de même l'institution du moment la plus prestigieuse au monde dans ces domaines. M. Cherix sera responsable de la collection de 50 000 gravures et livres illustrés du MoMA, collection de référence la plus renommée et la plus importante au monde pour l'art du XX^e^ siècle. Il aura aussi pour mission de mener les projets transversaux de collaboration avec d'autres départements, notamment les dessins et les beaux-arts. Le MoMA est le premier des grands musées d'art moderne. Fondé en 1920, il a bâti des collections depuis avant 1880 jusqu'à nos jours avec un suivi, une régularité et une qualité remarquables. Actuellement, il atteint plus de 2 millions de visiteurs par année.

Si M. Cherix est un scientifique et un historien d'art de haut niveau, comme en témoignent la qualité des expositions qu'il a proposées à Genève et ses nombreuses publications, c'est aussi grâce à la renommée du Cabinet des estampes de Genève. C'est également grâce à Charles Georg, puis à Rainer Michael Mason

que M. Cherix a pu recevoir la formation qui l'amène aujourd'hui au MoMA. Je voulais simplement vous le signaler. Je le répète, nous regrettons son départ, mais c'est un honneur pour Genève que ce poste prestigieux au niveau mondial soit confié au conservateur responsable du Cabinet des estampes.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a estimé qu'il fallait que je vous donne un bilan succinct des activités des agents de civilité. D'entente avec les membres du bureau, lors de la dernière séance, nous sommes convenus que je ne donnerai pas cette information oralement; je l'ai donc écrite, elle sera distribuée à tous les groupes et elle figurera au *Mémorial.*

Agents de civilité – Bilan succinct après trois mois d'activité

Effectifs

Les agents de civilité (AC) sont entrés en fonction en Ville de Genève le lundi 11 décembre 2006. Leur effectif était de douze au départ. Seize nouveaux AC sont actuellement en formation et viendront renforcer l'équipe dès le 28 mars prochain.

Rappelons que le programme réserve du temps aux agents pour la recherche d'un emploi. C'est ainsi que l'un des douze premiers AC a retrouvé du travail dans l'horlogerie au début de cette année.

Dès la semaine prochaine, l'effectif total sera de 27 personnes, dont six femmes.

Organisation

Les AC sont répartis en patrouilles de deux et travaillent selon le même système horaire que les ASM. Placés sous l'autorité des commandant et commandant adjoint des ASM, leur activité est organisée administrativement par un ASM responsable, qui fait office de chef de poste. Des rapports d'activité quotidiens et hebdomadaires sont établis par les agents.

Secteurs d'intervention

Les principaux axes d'intervention évoluent en fonction des saisons et des besoins, qui découlent également des demandes des services concernés (SEVE, écoles, etc.). Concentrée sur les Rues-Basses au moment des fêtes de fin d'année, l'intervention des AC s'étend désormais aux préaux d'école, aux parcs et promenades, aux marchés et aux centres sportifs.

Rôle, relations avec la population

Les AC jouent le rôle de «grand frère» et incitent la population à adopter un comportement plus respectueux, adapté aux lieux. Ils visent d'une manière générale à faire respecter la tranquillité publique.

Plus concrètement, les AC dissuadent – parfois par leur simple présence – certaines personnes d'entreprendre des actes contraires aux lois. Ils gèrent également des conflits et annoncent par téléphone portable les cas d'agression et de vandalisme constatés en flagrant délit.

Enfin, ils sont souvent appelés à donner des informations au public, habitants de notre ville ou touristes, que ce soit au sujet des lois et règlements en vigueur sur le domaine public, ou toute autre indication. A cet égard, la maîtrise par certains AC des langues étrangères s'avère d'une utilité certaine.

Les rapports des AC avec la population sont en général très positifs, car leur mission, basée essentiellement sur la prévention, est appréciée du public. Le fait qu'ils ne disposent pas de pouvoir de répression y contribue certainement.

Les seuls problèmes rencontrés par les AC sont des refus d'obtempérer, provenant la plupart du temps de cyclistes circulant sur les trottoirs.

Incivilités les plus communes

Les incivilités les plus fréquemment constatées, telles qu'elles ressortent des rapports d'activité, sont les suivantes:

– chiens non tenus en laisse et laissant des salissures;
– cyclistes circulant sur les trottoirs et les passages pour piétons;
– mendiants;
– personnes donnant à manger aux pigeons.

En conclusion, il apparaît que le projet agents de civilité en Ville de Genève est apprécié de la population et que son utilité est reconnue, même de la part de certaines personnes opposées initialement à ce projet.

André Hediger

2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008.

M. André Hediger, maire. Il y a quelques jours, le Service cantonal des votations et élections m'a écrit pour demander que la Ville de Genève prépare la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008. Ce service m'a demandé de préparer une liste de 1038 jurés, parmi les citoyennes et les citoyens de la commune – Confédérés et citoyens genevois – âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans. Le choix de ces jurés doit porter sur les lettres de «A» à «D».

Mesdames et Messieurs, je tiens cette liste à votre disposition, vous pouvez venir la consulter. Monsieur le président, je dois l'envoyer avant le début du mois d'avril 2007, je vous serais donc reconnaissant de faire voter l'arrêté pour que je puisse adresser cette liste au Service des votations et élections.

Le président. Monsieur le maire, si cela vous convient, nous voterons demain l'arrêté concernant la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008. Celles et ceux qui souhaitent consulter cette liste peuvent venir au bureau.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Le bureau présente ses condoléances à M. Hainaut, qui a perdu son père dernièrement.

Nous vous rappelons que des séances supplémentaires auront lieu le samedi 28 avril 2007, de 8 h à 12 h.

Nous excusons pour cette séance l'absence de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino; il sera là pour la séance de 20 h 30. D'avance, j'excuse également l'absence de M. le maire et du conseiller administratif Manuel Tornare demain, mercredi 21 mars, à la séance de 17 h, car ils représenteront la Ville de Genève à l'Association des communes genevoises.

Le rapport de la commission de l'informatique et de la communication sur la proposition PR-522 – 11e plan informatique quadriennal – sera traité au plus tard demain, mercredi, à 20 h 30, si nous n'abordons pas ce point auparavant.

Concernant la prestation de serment, inscrite à notre ordre du jour, de M. Steve Schläppi, remplaçant de M. Eric Ischi, conseiller municipal démissionnaire, M. Schläppi est toujours défaillant, il ne s'est toujours pas présenté…

4. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Pascal Rubeli, démissionnaire.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, je vous informe de ma décision de démissionner du bureau du Conseil municipal. Après le décès de Frédy Savioz, j'ai repris la place de chef de groupe. Or il y a incompatibilité entre la fonction de membre du bureau et celle de chef de groupe, y compris au plan de nos statuts. Je propose donc à vos suffrages M. Roland Crot, que vous connaissez tous depuis quatre ans.

Le président. Merci, Monsieur Rubeli. Nous garderons un bon souvenir de votre travail au sein de notre bureau et c'est avec plaisir que nous accueillons votre successeur, M. Roland Crot, au sein du bureau du Conseil municipal.

Seul candidat au siège qui revient à l'Union démocratique du centre au sein du bureau, je propose que M. Crot soit élu tacitement.

M. Roland Crot est élu.

5. Questions orales.

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne les crèches. J'aimerais savoir pourquoi la question des prix de pension pour les indépendants n'est pas réglée pour le moment. Nous avons reçu une réponse, qui, comme vous le savez, n'est pas satisfaisante. Sous ma présidence à la Commission consultative de la petite enfance, il avait été demandé, le 23 mars 2005, de régler ce problème en réclamant l'attestation fiscale provisoire aux indépendants, comme cela se fait à Meyrin. Il avait même été demandé d'étudier, dans un deuxième temps, la possibilité d'étendre cette mesure à l'ensemble des parents.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

Le président. M. Tornare vous répondra ultérieurement.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Mugny. Considérant l'ampleur de la mobilisation récente des milieux culturels – réunis sous le nom de RAAC, Rassemblement des artistes et acteurs culturels – contre le transfert de charges de l'Etat vers la Ville, pouvez-vous nous assurer, Monsieur le magistrat, que les figures de proue du mouvement, c'est-à-dire les quelques personnes qui sont les plus visibles dans les médias ou celles qui sont à l'origine de cette fronde, ne seront pas victimes de représailles dans leur statut ou dans leurs subventions? Autrement dit, et afin que ma question soit clairement posée, pouvez-vous vous engager à respecter le droit des artistes à se défendre et à montrer leur opposition en interpellant l'autorité politique sans encourir de sanctions directes ou indirectes et, *a contrario*, que ceux ou celles qui ont manifesté plutôt leur soutien envers ce transfert de charges ne soient pas, de la même manière, injustement subventionnés, ou que l'objectivité soit en tout cas totalement garantie?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame Gaillard-Iungmann, je sais que vous aimez poser des questions au département des affaires culturelles et à son magistrat, mais, là, c'est à la limite de l'injure – je le prends avec le sourire – d'imaginer que nous allons nous venger de gens qui n'auraient pas été d'accord avec le Conseil administratif. Ce n'est pas le choix d'un seul magistrat, il y avait une délégation composée de MM. Muller, Tornare et moi-même; ce n'est pas moi, tout seul, qui ai fait quoi que ce soit concernant ce transfert de charges. Les gens se sont exprimés, certains ont résisté, d'autres non.

Mesdames et Messieurs, premièrement, à vues humaines, aucun des budgets des personnes concernées – mais peut-être que j'en oublie un – ne dépend directement de moi: ces budgets dépendent de vous! Comme vous le savez, chaque année, j'ai des propositions d'augmentation ou de baisse de budgets. Bien avant cette affaire, j'ai eu des conflits avec des personnes, mais, dans ces cas-là, m'avez-vous vu une seule fois proposer des baisses? Par exemple, avec la directrice de la Comédie. Au contraire, les sièges de la Comédie ont été réparés, beaucoup d'argent a été dépensé, car c'était tout à fait justifié pour améliorer la situation de cet établissement.

Ce serait absurde, Madame Gaillard-Iungmann. Je ne suis pas dans un rapport de vengeance, mais dans un rapport politique. D'ailleurs, à un moment donné, un débat sur des transferts de charges n'a pas abouti, comme vous le savez, car, contrairement à ce qui a été dit, rien n'avait été signé, rien n'avait été décidé et rien n'avait été débattu finalement entre les instances – en tant qu'instances, je

ne parle pas en tant que délégation. Je le répète, imaginer une seconde que nous, Conseil administratif – celui-ci ou le suivant, parce que ce n'est pas moi seul qui décide – nous proposons des coupes parce qu'un artiste serait fâché avec la Ville, je n'arrive pas à comprendre que vous pensiez que la politique se mène de cette manière-là!

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Monsieur Mugny, je suis étonnée que vous pensiez qu'une insulte vous est faite. Il semble naturel que les artistes qui se sont opposés à cette politique puissent se sentir très craintifs à l'égard du fait que vous ayez entre vos mains l'argent qui leur permet de continuer à exercer leur métier. Cette question me semble parfaitement légitime et, lorsque vous dites que cela ne se produit jamais, je pense que nous n'avons pas les mêmes renseignements.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame, excusez-moi, mais on ne peut pas insinuer des choses comme cela. Je parle de projets, vous parlez de vengeance. J'ai proposé à réitérées reprises à ce parlement des coupes budgétaires et des augmentations budgétaires: c'est mon travail. Je défie quiconque de dire que j'ai coupé dans les subventions pour me venger de qui que ce soit qui se serait exprimé. Vous dites que vous n'avez pas les mêmes renseignements que moi, et que j'aurais réduit les subventions des gens avec qui j'aurais été fâché. Je n'ai jamais fait cela!

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Nous avons appris que la doyenne de la Ville de Genève et du canton, M^me^ Edith Naef, n'est plus parmi nous. Elle s'en est allée la semaine passée à l'âge de 109 ans, après un parcours exceptionnel dans notre cité. M^me^ Naef a été pionnière d'une méthode qu'elle a enseignée jusqu'à l'âge de 100 ans à l'Institut Jaques-Dalcroze, qui fait la renommée de Genève dans le monde entier. Elle avait été une des premières élèves de Jaques-Dalcroze, en 1908, et elle disait qu'il lui avait appris l'équilibre dont chacun devrait s'inspirer; elle en était un vivant exemple. Elle avait même demandé, à 108 ans, de faire un tour en hélicoptère!

Selon le souhait d'un certain nombre de citoyens, ma question est la suivante: pensez-vous faire une demande auprès de l'Institut Jaques-Dalcroze pour que M^me^ Naef soit honorée en bonne et due forme et, par exemple, qu'une salle soit dédiée à son nom?

Le président. Nous laissons le Conseil administratif réfléchir et nous donner sa réponse demain.

M. Alain Dupraz (T). Je m'adresse au conseiller administratif Patrice Mugny. Nous avons reçu le programme du Grand Théâtre pour la saison 2007-2008. Dans ce programme est encarté un joli CD-Rom, d'ailleurs fort bien fait, qui présente les œuvres qui sont jouées sur la scène de la place Neuve, avec des commentaires. J'ai trouvé cela excellent. D'autres institutions pourraient suivre cet exemple, car, pour certaines, c'est, je dois dire, un peu pauvre. J'aimerais savoir à combien d'exemplaires sont tirés ces programmes et le CD-Rom joint.

Le président. Pour cette question technique, la réponse vous sera fournie demain.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny et elle concerne le Musée de l'horlogerie. Plusieurs riverains m'ont contacté par rapport à des sondages effectués autour de ce bâtiment, lesquels sondages ont permis de sortir des carottes de terre glaise. Si on peut y voir des considérants écologiques, je suis surpris de cela, car il me semble que le Conseil municipal n'a pas été consulté sur la qualité de ces sondages et qu'aucune information ne nous a été transmise par rapport à ces travaux. Monsieur Mugny, quid de ce qui se passe au Musée de l'horlogerie et de ces sondages qui semblent plus profonds que prévus?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Brandt que le Conseil municipal, je pense sans la présence de M. Brandt – il était peut-être absent – a voté un crédit d'étude pour la rénovation du Musée de l'horlogerie. Dans ce crédit, si vous le lisez attentivement, vous avez tous les éléments des travaux faits actuellement dont, notamment, les sondages.

M^me^ Vera Figurek (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Ferrazino; il est absent, mais j'espère que quelqu'un pourra me répondre. Une pétition, avec 900 signatures, a été déposée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat au sujet du projet de création d'une salle au pied de l'église orthodoxe russe de Genève. La Commission des monuments, de la nature et des sites, la Société d'art public, Action patrimoine vivant, la Fondation héritage culturel russe, le vice-consul général honoraire de Macédoine et des fondations qui s'occupent de la conservation du patrimoine en Russie sont intervenus auprès du Conseil d'Etat pour dire qu'ils étaient défavorables à ce projet. En effet, ce projet menace le bâtiment, car des fissures apparaîtront peut-être à la suite de ces travaux, le clocher menace de tomber et le patrimoine arborisé serait atteint.

Je sais que la Ville, depuis 2001, s'est prononcée contre ce projet. Ma question est la suivante: la Ville entend-elle aller plus loin et réitérer son avis défavorable, notamment avec un élargissement de la zone classée?

Le président. M. le maire se chargera de transmettre votre question à M. Ferrazino.

M^me^ Odette Saez (DC). Ma question concerne le Cirque Starlight, qui était sur la plaine de Plainpalais. Ce cirque a été démonté dans la nuit du 14 mars, entre minuit et 4 h du matin. Or, le 15 mars à 15 h, les habitants ont constaté que les camions chargés étaient toujours là. Pouvez-vous vous renseigner afin de savoir ce qui s'est passé?

Le président. Le maire se renseignera et vous répondra demain.

M. Jacques Finet (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Nous observons depuis quelque temps, en particulier en Vieille-Ville, la disparition d'un certain nombre de commerces d'intérêt général, qui ont tendance à être remplacés par des commerces d'intérêt plus limité, je pense en particulier à des établissements de divertissements de nuit. Je désire savoir si le Conseil administratif se préoccupe d'une quelconque manière de cette question.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggini, président.)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Finet, vous savez que, là, nous n'avons pas de grandes compétences. Nous avons des compétences quand il s'agit de nos immeubles, et c'est mon département qui s'en charge avec l'appui du Conseil administratif. Quand il s'agit d'immeubles privés, ce n'est pas le rôle de la Ville, malheureusement, de s'occuper de ces choses-là. Comme vous, je déplore que des commerces de proximité disparaissent au profit de commerces dont l'intérêt est plus limité. Je ne veux pas faire de catégories concernant les exemples que vous avez cités, mais, c'est vrai, c'est triste et nous n'avons pas de pouvoir.

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. La nouvelle loi sur les procédés de réclame a été acceptée le 11 mars 2007 – malheureusement! – et toute association ou toute personne qui affiche librement dans

la ville peut être soumise à une amende pénale. Il est dit dans cette nouvelle loi que les communes, dans la mesure du possible, doivent installer des panneaux et mettre à disposition, gratuitement, un nombre approprié de panneaux pour que les associations ou les institutions qui organisent des manifestations dans le canton puissent y mettre leurs affiches.

Comme il n'y a que treize panneaux de ce genre-là en ville de Genève, j'aimerais savoir si le Conseil administratif a déjà pris des mesures. Que compte-t-il faire pour avoir de nouveaux emplacements, où seront-ils situés et combien y en aura-t-il?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je réponds en partie à votre question, Madame Klopmann, et M. Hediger complétera peut-être. La Ville a pris ses précautions dans cette affaire. Il existe actuellement plusieurs moyens d'affichage, pas uniquement les panneaux. Les bennes de récupération et des cadres à différents endroits sont réservés à l'affichage libre. Actuellement, il y a 1344 surfaces. Avec la nouvelle loi et les nouveaux éléments que la Ville de Genève met à disposition pour l'affichage gratuit, il y aura 1934 surfaces A2 pour l'affichage culturel uniquement. Pour le reste, je laisse la parole à M. Hediger. Nous avons veillé, indépendamment de la question de l'affichage en général, à ne pas perdre d'espaces dans le domaine culturel, et nous arriverons – mais pas tout de suite – à 600, voire 700 panneaux supplémentaires d'affichage libre pour la culture sur le domaine public Ville de Genève.

M. André Hediger, maire. Madame Klopmann, je ne peux pas vous répondre sur tous les points. Comme M. Mugny vient de le dire, les bennes à verre sont aussi prévues pour l'affichage. Nous examinons d'autres possibilités, par exemple, avec les Services industriels de Genève, qui seraient d'accord que le même principe des bennes à verre soit appliqué sur les cabines d'électricité. Il en existe passablement. Les sociétés qui s'occupent de cela – Affichage vert, P Mac et d'autres – financent des cadres et les nettoyages, et les associations passent par elles. Il existe aussi des panneaux Ville de Genève, mais il y en a de moins en moins. Il y en avait une trentaine et je pense qu'il en existe encore une quinzaine.

La seule chose intéressante que je peux dire ce soir est que, dans le cahier des charges, en vue de lancer la soumission pour le renouvellement de la convention d'affichage, nous demandons de prévoir un réseau pour l'affichage dit libre. Je pense que c'est un point fort. La concession sera donc renouvelée dans quelques mois. Les soumissions vont être envoyées aux différentes sociétés et nous verrons, lors du retour des soumissions, si ces sociétés ont tenu compte de panneaux disponibles pour l'affichage libre.

M. Thierry Piguet (S). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Monsieur Tornare, hier soir, j'ai assisté à la réunion que vos services ont organisée à l'école des Genêts à propos des jeux dans ce préau, à la suite de la pétition P-134 que nous avons classée lors de notre séance du 21 février 2007. C'était fort intéressant, je vous en remercie, et il y avait plus de 200 personnes. Vos services ont fait des propositions d'aménagement pour résoudre quelques problèmes de nuisances, mais j'ai cru comprendre aussi que certains habitants et habitantes se plaignaient des ados et de jeunes adultes qui ne venaient pas là pour jouer, mais plutôt pour se rencontrer, boire des verres, discuter et faire passablement de bruit la nuit et les week-ends.

A partir de là, j'aimerais savoir quelles sont les propositions concrètes. Y a-t-il lieu de faire en sorte que ces jeunes adultes rencontrent les habitants, parce que, pour l'instant, le dialogue est rompu? Que proposez-vous en ce sens?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Piguet, je vous remercie de votre question. C'est vrai, nous aurions pu ne pas réunir les habitants, puisque le Conseil municipal avait classé cette pétition, donnant raison, en quelque sorte, aux parents des enfants. Mais, comme beaucoup d'entre vous, j'ai trouvé qu'il fallait quand même renouer le dialogue dans ce quartier. On le sait, s'il n'y a plus de dialogue, il peut y avoir des situations extrêmes; parfois, des habitants souffrant des nuisances et du bruit peuvent adopter des attitudes dangereuses. Je n'ai pas voulu cela.

Je ne pensais pas qu'il y aurait 200 personnes. Il est vrai que les trois quarts de la salle étaient occupés par les enfants, mais ce n'est pas pour autant qu'il faille stigmatiser les habitants qui se plaignent du bruit. Hier soir, nous avons compris que ce n'était pas le bruit des enfants qui dérangeait, mais celui des ados. J'ai proposé – cela va être fait dans les jours qui suivent, en cela je vous rassure – que la Délégation à la jeunesse, conduite par son chef de service, M. Deuel, convoque les habitants qui se plaignent du bruit avec certains ados, pour engager un dialogue entre les adolescents «incriminés» et les habitants.

Dans de nombreux quartiers, nous savons qu'il y a des problèmes avec certaines bandes d'ados, mais ils ne sont parfois pas aussi méchants que certains le disent. Je pense, et ce n'est pas du romantisme ou de l'angélisme – comme l'ont dit certains à mon sujet – qu'il faut vraiment pouvoir se parler, que le fait d'entretenir un dialogue apaise les conflits dans les quartiers. Nous l'avons fait aux Pâquis, aux Eaux-Vives, à la Servette et à Saint-Jean avec les succès que vous connaissez, Monsieur Piguet. Je ne vois pas pourquoi on ne ferait pas de même dans ce quartier.

M. Olivier Norer (Ve). Hier soir a eu lieu l'assemblée générale de l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic), durant laquelle j'ai été interpellé sur le devenir de la motion verte M-387 portant sur le ramassage des épaves de vélos, à laquelle le Conseil administratif a répondu. Nous avons traité cette réponse lors de la séance du 7 novembre 2006. Je voudrais savoir, après un certain nombre de mois, ce qu'il advient du groupe de travail. M. Ferrazino étant absent ce soir, je ne sais pas si une autre personne du Conseil administratif peut répondre ou si je dois attendre le retour de M. Ferrazino demain.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Philippe Herminjard (R). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Elle concerne les publications officielles des départements de la Ville, en particulier dans les trois mois qui précèdent les élections municipales. Je fais référence ici, par exemple, à un dépliant du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement sur les quartiers, à un autre dépliant concernant les aînés, mais c'est de l'information, il n'y a pas de problème. Dernièrement, le bilan 1999-2007 dudit département a été diffusé et je me demande si, sur le plan éthique, le Conseil administratif trouve opportun de procéder ainsi pour des publications de ce niveau, avec des éditoriaux signés par le conseiller administratif chargé dudit département.

Vous ne m'empêcherez pas de penser que cette situation est assez équivoque. Aujourd'hui encore, dans la *Tribune de Genève*, je lis que M. Tornare ne se dit pas électoraliste, mais je n'ai aucune raison de le croire…

Le président. Restez-en à la question, Monsieur Herminjard!

M. Philippe Herminjard. Ma question est la suivante. Le Conseil administratif ne pourrait-il pas adopter une ligne de conduite à ce sujet et demander à ses membres, en tant que règlement interne, de ne rien publier sous leur signature pendant les trois mois qui précèdent les élections?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Herminjard que je n'ai pas l'impression que sa question est spontanée, puisqu'il l'a lue. Derrière M. Herminjard doit se cacher bien du monde…

Concernant les brochures pour les aînés – je n'ai fait qu'imiter mon prédécesseur radical, M. Rossetti – elles sont publiées à peu près tous les six mois. Monsieur Herminjard, vous avez peut-être remarqué cette brochure à la fin d'une mandature; excusez-moi de vous dire que vous auriez pu être un peu plus attentif à ce que nous faisions dans notre département, mais je vous remercie de l'avoir quand même lue, enfin!

Par rapport au bilan, mon prédécesseur et M. Segond – deux excellents magistrats radicaux – faisaient exactement la même chose. Je vois que certains se plaignent que nous publiions un bilan, mais d'autres ne pourraient pas le faire…

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Herminjard, vous avez pu le constater vous-même, les magistrats qui ne se représentent pas ne font pas de publications en leur honneur. C'est un choix de M. Tornare, c'est lui qui prend ses responsabilités. Mais pour être franc, comme vous, j'ai trouvé qu'il y avait de l'abus. D'ailleurs, cela fait des années que je réclame un service des publications en bonne et due forme dans cette administration, de manière à coordonner toutes les parutions. Cela fait des années que ce projet est refusé par le Conseil administratif et vous avez compris pourquoi… *(Applaudissements.)*

Le président. J'imagine que le Conseil administratif aura de quoi causer dans sa séance de demain…

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et je vous demande de la lui transmettre. Elle concerne le contresens cyclable sur le quai Ernest-Ansermet, entre le pont de l'Ecole-de-Médecine et la Télévision suisse romande. Ce contresens cyclable est fermé depuis plusieurs semaines et je ne vous ferai pas l'affront de vous démontrer que c'est un axe important du réseau cyclable de notre ville. Je voudrais savoir pourquoi ce contresens est fermé depuis plusieurs semaines et combien de temps restera-t-il fermé? Des mesures ont-elles été prises pour faire une installation provisoire, afin d'éviter que les cyclistes ne se retrouvent en porte à faux sur la voie en sens inverse, ou sur le trottoir?

Si nous n'arrivons pas à garantir le réseau aux cyclistes, j'entends déjà ceux qui condamnent l'attitude des cyclistes… Mais c'est ainsi que cela arrive. Je voudrais avoir des réponses à ces questions.

M^me^ Nathalie Fontanet (L). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'aimerais savoir quelles éventuelles mesures ont été prises pour faire suite à l'utilisation illégale des fichiers du personnel de la Ville à des fins de

propagande électorale. On sait qu'une certaine fraction de la nouvelle A gauche toute! était coutumière du fait, parce qu'on se souviendra des nombreux graffitis ou ornements qui décoraient les passages piétons. Mais, qu'on se rassure, ils savent évoluer et maintenant ils savent se servir de l'internet. On se demande quand même si des mesures ont été prises.

M. André Hediger, maire. Bien entendu, le Conseil administratif a été étonné quand il a appris qu'un certain nombre – et pas l'ensemble, nous avons fait des sondages – de collaborateurs de la Ville avaient été contactés. Nous avons donc cherché, à l'intérieur des services, comment cela avait pu se passer. D'abord, avec la Direction des systèmes d'information (DSI), et nous savons que le listing qui a été lancé ne venait pas d'un collaborateur de l'administration, nous en avons la preuve. Le listing utilisé date de quatorze à quinze mois. A un moment donné, quelqu'un a envoyé quelque chose à l'ensemble des collaborateurs, et cela a été repris par une autre personne. Il paraît que, sur le plan technique, cela se fait très facilement maintenant, on nous l'a longuement expliqué.

Mesdames et Messieurs, dans les années à venir, au travers de l'informatique, avec le nombre de courriels qui nous arrivent des quatre coins du monde – on se demande comment ils trouvent nos adresses – je m'attends à ce que cela devienne une pratique courante pour les futures campagnes électorales.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Il y a quelques années, à la suite d'une remarque quant à l'inadéquation entre le style des hydrantes et le cadre de la Veille-Ville, vous nous aviez assurés du remplacement des hydrantes de la rue de l'Hôtel-de-Ville et du Bourg-de-Four par des modèles en fonte ancienne, plus adaptés au charme de la Cité. Or le modèle standard, style gros ver de terre rouge, vient de réapparaître dans la Vieille-Ville. On m'a dit que certains couvercles en laiton avaient été volés pour être transformés en cendrier.

A une époque où la Commission des monuments, de la nature et des sites est attentive à toute transformation de notre patrimoine, serait-il possible de réinstaller des hydrantes en meilleure adéquation avec le cadre architectural, sachant qu'elles offrent les mêmes fonctions de sécurité et que l'argument de la peinture rouge qui les rend visibles n'est pas tellement pertinent dans notre ville, où tous les points d'eau sont répertoriés par le Service d'incendie et de secours? Il faut remarquer d'ailleurs que, dans d'autres villes et dans d'autres cantons, les hydrantes sont peintes de diverses manières, voire sont décorées par les enfants, sans pour cela en altérer la sécurité. Monsieur le maire, si vous pouviez faire en sorte que les hydrantes en fonte soient rétablies dans la Vieille-Ville, je vous en serais reconnaissant.

M. Alpha Dramé (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne l'école Le-Corbusier. Je me fais le porte-parole des parents des élèves, car divers problèmes se posent au sein de cet établissement. D'abord, aujourd'hui, le préau est envahi par des tiques. Ensuite, le nombre de surveillants est trop faible et je demande s'il pourrait passer de deux à quatre. Le troisième problème est lié à la sécurité. Un portail vers la route de Florissant n'est pas fermé et il serait nécessaire d'avoir un autre portail du côté du chemin Rieu. Ma question est de savoir s'il serait possible de s'occuper de cette école pour assurer la sécurité des enfants du côté du chemin Rieu et du côté de la route de Florissant, en y mettant deux portails.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je n'ai pas bien entendu la première partie de votre question, Monsieur Dramé. Vous avez bien dit qu'il y avait des tiques? *(Approbation de M. Dramé.)* Je me renseignerai, mais c'est sans doute à cause du réchauffement climatique… Ce n'est pas l'écologiste qui me dira le contraire…

Ensuite, concernant la question de la sécurité, je me renseignerai également et je vous répondrai demain.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M^me^ Michèle Ducret et celle de M. Michel Ducret, anciens conseillers municipaux aujourd'hui députés. Bienvenue dans notre parlement! *(Applaudissements.)*

6. Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-534).

Exposé des motifs

Nous vous présentons ci-après le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) relatif aux comptes de la saison 2005/2006.

La FAD nous a transmis le rapport de l'organe de révision incluant les comptes pour la saison 2005/2006, qui se décompose comme suit: comptes annuels de l'état-major, du Théâtre de la Comédie et du Nouveau Théâtre de Poche. Les états financiers de la fondation ainsi que les rapports d'activités des Théâtres de la Comédie et de Poche et de l'état-major ont également été joints.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire Bonnefous et Cie SA, puis approuvés par le conseil de la FAD le 27 novembre 2006.

La Ville de Genève a versé une subvention ordinaire d'exploitation de 5 200 000 francs, des subventions directes aux théâtres à hauteur de 74 250 francs et des prestations en nature estimées à 744 528 francs, soit un total de 6 068 778 francs.

L'Etat de Genève a versé une subvention ordinaire d'exploitation de 2 250 000 francs et des subventions directes aux théâtres de 15 649 francs, soit un total de 2 265 649 francs.

Le montant total des subventions perçues par les théâtres s'élève à 8 340 827 francs.

L'excédent net de charges pour l'exercice 2005/2006 s'élève à – 258 771 francs. L'utilisation budgétée du fonds de réserve (fonds affectés) était de 118 000 francs et celle du compte «Donation Poche» de 10 000 francs. Il subsiste ainsi un déficit de 130 771 francs porté en diminution du fonds de réserve (fonds non affectés).

Le fonds de réserve se monte donc à 454 716 francs au 1er juillet 2006. Le montant maximal autorisé s'élève à 1 350 000 francs, soit 18% des subventions ordinaires 2005/2006 de 7 500 000 francs.

Nous vous invitons à approuver les comptes de la saison 2005/2006, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2005/2006 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 sont approuvés.

Annexe: rapport de l'organe de révision et comptes annuels

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE

°°°

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
DU 16 NOVEMBRE 2006

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2006
(SAISON ARTISTIQUE 2005/2006)

°°°

FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE

Annexes :

1. Etats financiers FAD au 30 juin 2006.

2. Bilan détaillé par entité au 30 juin 2006.

3. Compte d'exploitation par entité 2005/2006.

4. Fonds de réserve au 30 juin 2006 (avec comparatif).

BONNEFOUS
& Cie S.A.

Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation de la
FONDATION D'ART DRAMATIQUE
DE GENEVE

GENEVE

Genève, le 16 novembre 2006

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENEVE pour l'exercice 2005/2006 arrêté au 30 juin 2006.

Ces comptes comprennent les états financiers cumulés au 30 juin 2006 totalisant un excédent net de charges de **CHF - 258'771.--**. Ce déficit est financé par l'utilisation du Fonds de réserve (fonds affectés et fonds non affectés).

Ces états financiers correspondent au cumul:
- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- des comptes du Théâtre de la Comédie,
- des comptes du Théâtre de Poche.

Le chiffrage des prestations accordées par les Autorités subventionnantes a été communiqué par ces dernières. Les prestations accordées en nature se chiffrent à **CHF 423'996.--** pour la Comédie et à **CHF 320'531.--**, pour le Théâtre de Poche (se référer au fascicule des comptes combinés).
Par conséquent, la Fondation d'Art Dramatique satisfait aux obligations imposées par la loi du 7 octobre 1993, entrée en vigueur le 1er janvier 1994, sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF).

La Ville de Genève	a versé une subvention ordinaire d'exploitation de **CHF 5'250'000.--**, des subventions directes aux Théâtres de **CHF 74'250.--** et des prestations en nature estimées **à CHF 744'528.--**, soit une prestation totale de **CHF 6'068'778.--**.
L'Etat de Genève	a versé une subvention ordinaire de **CHF 2'250'000.--** et des subventions directes aux Théâtres à concurrence de **CHF 15'649.--**, soit une subvention totale de **CHF 2'265'649.--**.
Actions intermittents	alimenté par la Ville, l'Etat de Genève et le Canton de Vaud, a versé **CHF 6'400.--**.

Ainsi, le montant total des subventions perçues par les Théâtres s'élève à **CHF 8'340'827.--**.

SERVICIAIRE

A ce montant de subventions de **CHF 8'340'827.--**, il faut ajouter les recettes directes des spectacles de **CHF 4'551'170.--** puis soustraire le total des charges de **CHF – 12'835'154.--** ainsi que celles d'investissements de **CHF – 315'614.--**.

On obtient pour l'exercice 2005/2006 un excédent de charges de **CHF – 258'771.--** .
L'utilisation budgetée du Fonds de réserve (fonds affectés) était de **CHF 118'000.—**et celle du compte Donation Poche de **CHF 10'000.--**.
Il subsiste ainsi un déficit de **CHF - 130'771.--** porté en diminution du Fonds de réserve (fonds non affectés).

Le fonds de réserve se montera ainsi à **CHF 454'716.--** au 1er juillet 2006. Le montant maximum autorisé s'élève à **CHF 1'350'000.--**, soit 18% des subventions ordinaires 2005/2006 de **CHF 7'500'000.--**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux règlements et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En outre, nous confirmons que la Fondation d'Art Dramatique de Genève n'a pas reçu de dons au sens de l'art. 8 LIPP IV.

SOCIETE DE CONTROLE ET
DE GESTION BONNEFOUS & CIE SA
C. DUMONTHAY
Expert comptable diplômée

Fondation d'Art Dramatique
Genève

ETATS FINANCIERS FAD	2005/2006		2004/2005	
ACTIF				
Liquidités et placements	3'204'458	79%	2'117'769	73%
Réalisables et transitoires	302'874	8%	279'930	10%
Immobilisés	523'345	13%	503'581	17%
Total de l'actif	**4'030'677**	**99%**	**2'901'280**	**100%**
PASSIF				
Exigibles	2'562'100	65%	1'251'503	43%
Fonds affectés	1'013'861	25%	1'064'290	37%
Fonds Non affectés	454'716	11%	585'487	20%
Total du passif	**4'030'677**	**101%**	**2'901'280**	**100%**
PRODUITS				
Subventions	8'340'827	65%	8'106'919	69%
Recettes propres	4'551'170	35%	3'654'073	31%
Total des Produits	**12'891'997**	**100%**	**11'760'992**	**100%**
CHARGES				
Frais de personnel pour spectacles	4'603'364	36%	4'112'194	35%
Frais de locaux non administratifs	954'580	7%	1'003'776	9%
Frais directs des spectacles et promotion	3'146'289	24%	2'415'203	21%
Frais directs des spectacles	**8'704'233**	**68%**	**7'531'173**	**64%**
Frais de personnel administratifs et jetons	2'875'606	22%	2'903'733	25%
Frais de locaux administratifs	58'026	0%	58'026	0%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	1'197'289	9%	1'221'672	10%
Frais administratifs	**4'130'921**	**32%**	**4'183'431**	**36%**
Total des charges	**12'835'154**	**100%**	**11'714'604**	**100%**
Excédent (Déficit) d'exploitation	**56'843**	**0%**	**46'388**	**0%**
Sièges Comédie	(150'000)	-1%	-	0%
Investissements	(165'614)	-1%	(139'925)	-1%
charges d'investissements	**(315'614)**	**-2%**	**(139'925)**	**-1%**
Excédent de charges	**(258'771)**	**-2%**	**(93'537)**	**-1%**
alors que l'utilisation budgétée (Fonds affectés) était de	128'000	1%	125'000	1%
Boni (Manco) sur Budget porté en augmentation (diminution) des fonds non affectés	(130'771)	-1%	31'462	0%

Fondation d'Art Dramatique
Genève

BILAN	Etat-Major	Comédie	Poche		2005/2006	2004/2005
ACTIF						
Liquidités et placements	2'330'080	611'948	262'430	-	3'204'458	2'117'769
Réalisables	2'825	141'232	71'546	-	215'603	134'999
Actifs transitoires	880	82'701	3'690	-	87'271	144'931
Immobilisés	106'572	324'634	92'139	-	523'345	503'581
					-	
Total de l'actif	**2'440'357**	**1'160'515**	**429'805**	**-**	**4'030'677**	**2'901'280**
PASSIF						
Créanciers divers	-	363'770	193'531	(1'767)	555'534	607'200
Passifs transitoires	1'412'150	466'082	126'567	1'767	2'006'566	644'303
					-	-
Exigibles	**1'412'150**	**829'852**	**320'098**	**-**	**2'562'100**	**1'251'503**
Fonds d'investissements	106'572	234'400	92'139	-	433'111	400'457
Provision Renouvellement direction des théâtres	258'232	-	-	-	258'232	216'770
Donation Poche	282'518	-	-	-	282'518	319'063
Fonds de réserve, part attribuée à la saison suivante	40'000				40'000	128'000
Fonds affectés	**687'322**	**234'400**	**92'139**	**-**	**1'013'861**	**1'064'290**
Fonds de réserve non affecté	340'885	96'263	17'568	-	454'716	585'487
					-	-
Fonds Non affectés	**340'885**	**96'263**	**17'568**	**-**	**454'716**	**585'487**
Total du passif	**2'440'357**	**1'160'515**	**429'805**	**-**	**4'030'677**	**2'901'280**

Fondation d'Art Dramatique
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche		2005/2006	2004/2005
PRODUITS						
Subvention Ville de Genève	5'250'000	-	-	.	5'250'000	5'250'000
Subvention Etat de Genève	2'250'000	-	-	.	2'250'000	1'956'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	423'996	320'532	.	744'528	811'277
Autres subventions Ville de Genève	-	24'606	49'644	.	74'250	29'301
Autres subventions Etat de Genève	-	-	15'649	.	15'649	43'261
Autres subventions intermittents (Etat-Ville-Vaud)	-	6'400	-	.	6'400	17'080
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(7'330'600)	5'405'000	1'923'000	2'600	-	-
Subventions	**169'400**	**5'860'002**	**2'308'825**	**2'600**	**8'340'827**	**8'106'919**
Recettes entrées	-	756'175	307'588	.	1'063'763	1'218'872
Tournées, vente spectacles	-	-	55'360	.	55'360	225'451
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	2'243'810	630'233	.	2'874'043	1'721'000
Recettes accessoires spectacles	-	18'731	47'818	.	66'549	67'965
Dons, sponsoring	50'000	151'883	171'431	(2'600)	370'714	202'983
Recettes diverses	16'580	66'961	37'200	.	120'741	217'802
Recettes directes des spectacles	**66'580**	**3'237'560**	**1'249'630**	**(2'600)**	**4'551'170**	**3'654'073**
Total des Produits	**235'980**	**9'097'562**	**3'558'455**	**.**	**12'891'997**	**11'760'992**
CHARGES						
Frais de personnel pour spectacles	-	2'770'179	1'833'185	.	4'603'364	4'112'194
Frais de locaux non administratifs	-	629'537	325'043	.	954'580	1'003'776
Frais directs des spectacles	-	2'399'129	317'071	.	2'716'200	2'033'473
Promotion des spectacles	-	246'972	183'117	.	430'089	381'730
Frais directes des spectacles	**-**	**6'045'817**	**2'658'416**	**.**	**8'704'233**	**7'531'173**
Frais de personnel administratifs	99'232	2'084'653	626'665	.	2'810'550	2'817'169
Renouvellement direction des théâtres	50'000	-	-	.	50'000	50'000
Jetons de présence	65'056	-	-	.	65'056	86'564
Frais de locaux administratifs	5'400	34'344	18'282	.	58'026	58'026
Frais de lancement de saison	-	323'821	77'793	.	401'614	396'772
Frais techniques	-	86'092	30'605	.	116'697	137'254
Frais d'administration	56'627	331'450	103'195	.	491'272	532'007
Charges (Produits) financières nettes	(1'313)	4'933	1'126	.	4'746	5'466
Amortissements	16'580	90'911	25'469	.	132'960	100'173
Frais administratifs	**291'582**	**2'956'204**	**883'135**	**.**	**4'130'921**	**4'183'431**
Total des charges	**291'582**	**9'002'021**	**3'541'551**	**.**	**12'835'154**	**11'714'604**
Excédent (Déficit) d'exploitation	**(55'602)**	**95'541**	**16'904**	**.**	**56'843**	**46'388**
Subvention d'investissements FAD	(167'000)	155'000	12'000		-	-
Sièges Comédie	(150'000)				(150'000)	-
Investissements		(154'278)	(11'336)		(165'614)	(139'925)
charges d'investissements	**(317'000)**	**722**	**664**	**.**	**(315'614)**	**(139'925)**
Excédent de charges couvert par fonds de réserve affecté	**(372'602)**	**96'263**	**17'568**	**.**	**(258'771)**	**(93'537)**
alors que l'utilisation budgétée (Fonds affectés) était de	128000				128'000	125'000
Boni (Manco) sur Budget porté en augmentation (diminution) des fonds non affectés	(244'602)	96'263	17'568	-	(130'771)	31'463

Fondation d'Art Dramatique
Genève

ETATS FINANCIERS FAD

FONDS DE RESERVE AU 30 JUIN	**2006** CHF	**2005** CHF
Solde à nouveau au 1er juillet 2005	**585'487**	**672'026**
Moins :		
Utilisation saison 2006/2007 - 2005/2006, part affectée	0	(118'000)
Moins		
Utilisation du fonds de réserve pour couvrir le financement de la sais	(258'771)	(93'539)
Part du Fonds de réserve attribuée au budget de la saison, part affectée	118'000	125'000
Part de la Donation Poche attribuée au budget de la saison	10'000	0
(Manco)/Boni sur budget porté en (diminution)/augmentation du Fonds de réserve, part non affectée	**(130'771)**	**31'461**
Solde au 30 juin 2006	**454'716**	**585'487**

L'écart par rapport aux budgets votés s'analyse comme suit :		
Etat-Major	(244'602)	(26'199)
Comédie	96'263	56'722
Poche	17'568	938
(Manco)/Boni sur budget porté en (diminution)/augmentation du Fonds de réserve, part non affectée	**(130'771)**	**31'461**

Le Fonds de réserve est plafonné à 18% des subventions accordées par la Ville et l'Etat de Genève		
Ainsi, au 30 juin 2006, le montant maximal s'élève à 18% de	7'500'000	7'206'000
(subvention 2005/2006) soit CHF	**1'350'000**	1'297'080

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

7.a) Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons et d'un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève (PR-537).

Préambule

Les pigeons en ville de Genève, comme dans toutes les grandes villes d'Europe, constituent une nuisance sérieuse du fait de leur concentration dans certains lieux entraînant des salissures des trottoirs et des façades par leurs déjections et une compétition vis-à-vis d'espèces intéressantes de passereaux.

Les plaintes reçues concernent essentiellement la nuisance liée aux déjections sur les façades ou les balcons; ces plaintes proviennent aussi bien de sociétés de régie que de particuliers. Ce problème concerne bien entendu aussi les bâtiments de la Ville de Genève; les budgets disponibles en matière d'entretien et de nettoyage ne permettent actuellement pas de faire face de manière adéquate à cette situation.

Depuis 1969, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'Ornisteril, cela sans aucun suivi, ni comptage systématique.

Cette méthode appelle plusieurs remarques:

– Aucun chiffre ne pouvant être objectivement fourni, elle permet de renvoyer dos à dos les tenants et les détracteurs du maïs stérilisant.
– L'hormone distribuée généreusement depuis de nombreuses années n'a pu se cantonner aux seuls pigeons. Le transfert dans la chaîne alimentaire est automatique. Une influence sur la reproduction des rapaces peut être considérée comme possible par accumulation de l'hormone à travers le nourrissement.

  L'effet réel sur la chaîne trophique (chaîne constituée de l'ensemble des consommateurs depuis le pigeon granivore jusqu'au rapace carnivore), en absence d'étude, peut être jugée acceptable ou scandaleuse. Tout au plus il a été remarqué des naissances de pigeons malformés.
– Le nourrissement par le maïs traité induit une mauvaise appréciation du geste par les usagers non avertis qui peuvent légitimement penser qu'il faut nourrir

les pigeons. Un calcul de l'impact du stérilisant à travers la nourriture devient totalement aléatoire, puisqu'on ne connaît pas la part du nourrissement par graines non traitées.

Lors du vote sur le budget 2005, le 4 décembre 2004, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue aux graines, cela en début de période hivernale, ce qui a été mal perçu par les bénévoles chargés de la distribution qui ont substitué des graines ordinaires afin que les oiseaux ne meurent pas de faim (ce qui était peu probable, car ils savent chercher leur nourriture dans les déchets ménagers). L'évolution de la population est imperceptible sur un temps si court, mais, si l'hormone était efficace, la population ne devrait pas tarder à augmenter. Or en 2006 elle semble stable par rapport aux années antérieures, le facteur limitant du développement pouvant être l'espace vital dévolu à chaque colonie.

Nouvelle stratégie

Maintenant, il convient de connaître quelle peut être la solution de remplacement de l'Ornisteril?

- Eduquer les usagers à ne pas nourrir les pigeons au travers de campagnes d'information menées par des ornithologues afin d'avoir une légitimité dans le discours. Cela peut être relayé par l'implantation de panneaux conseillant l'arrêt du nourrissement.
- Connaître la population réelle: un comptage des populations peut se faire (comme à Bâle) grâce à des volontaires.
- Connaître l'état sanitaire de la population: cela demande l'intervention de vétérinaires ou d'ornithologues.
- Mettre en place:
  - des campagnes d'effarouchement: intervention de fauconniers dans les lieux sensibles, tels que les bâtiments historiques, lieux très fréquentés par le public. Cette technique consiste à restituer la peur du prédateur afin d'éviter la colonisation des espaces par les espèces grégaires (pigeons, corneilles, étourneaux);
  - des pigeonniers en nombre suffisant et dans des lieux appropriés après avoir fait une étude de pertinence et de faisabilité.

Rôle des pigeonniers

Le pigeonnier est placé dans des zones de forte concentration d'oiseaux. Il permet de fixer la population et d'éviter un envahissement diffus de la ville. Cela permet de faire des comptages précis; de contrôler l'état sanitaire en particulier au

niveau des maladies transmissibles à l'homme et de gérer les pontes (prélèvement ou destruction des œufs), donc limiter la reproduction.

La surveillance peut être faite par des bénévoles formés et suivis de temps à autre par des spécialistes.

Mais aucune de ces méthodes ne peut se faire au hasard et il convient de réaliser:

1. Une étude préliminaire avec un inventaire de la population des pigeons. Cette étude permettant de déterminer une stratégie en fonction des résultats de l'étude; une telle étude est évidemment affaire de spécialistes.
2. Une formation des bénévoles nécessaires au fonctionnement des techniques.
3. La construction de pigeonniers (si l'étude confirme la pertinence de cette démarche) et/ou l'utilisation de la technique de l'effarouchement.
4. Le suivi de la méthode et des bénévoles pendant deux ans.

Estimation des coûts

	Fr.
Etude préliminaire	66 000
Formation des bénévoles et inventaire de la population de pigeons	80 000
Honoraires pour la mise en œuvre des mesures	15 000
Construction des pigeonniers	110 000
Total	271 000

Ce budget global permet d'assurer une méthode fiable, complète et scientifique afin de gérer la population de pigeons de façon objective et durable. Cela permet de s'affranchir de l'utilisation de la chimie dans un domaine où les incertitudes sont nombreuses et donc de respecter un principe de précaution en accord avec l'Agenda 21 de la Ville de Genève, en évitant un recours à des produits chimiques pouvant avoir des effets secondaires indésirables sur la chaîne trophique.

Il faut relever que la partie du crédit concernant les pigeonniers proprement dits (quatrième ligne ci-dessus) ne sera engagée que si l'étude confirme leur pertinence. Le crédit est toutefois présenté de manière complète dès à présent afin de gagner du temps sur la réalisation et d'éviter de solliciter deux fois le Conseil municipal sur des montants relativement modestes.

Cette opération n'entraîne pas de frais de fonctionnement particulier, à part l'entretien des pigeonniers s'ils devaient être introduits. Cet entretien sera intégré dans le fonctionnement courant du SEVE.

L'objet ne figure pas dans le 2e plan financier d'investissement (2007-2016), car les données nécessaires au chiffrage de cet objet n'étaient pas encore disponi-

bles au moment du dépôt de celui-ci. Il répond toutefois à des sollicitations répétées de la part de membres du Conseil municipal.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons en ville de Genève.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles premier et 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 271 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2007 à 2016.

7.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons» (M-268)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de stopper définitivement la distribution d'Ornistéril;
– de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a approuvé une demande de financement pour une étude scientifique de la population des pigeons en ville de Genève, sur proposition du Service des espaces verts et de l'environnement (proposition PR-537). En effet, avant de mettre en place une stratégie de régulation, il faut connaître le nombre de pigeons, leurs lieux de fréquentation et faire un inventaire des nuisances engendrées.

Cette étude permettra de définir les moyens à mettre en œuvre pour réguler ces volatiles et donner des arguments objectifs en vue d'une campagne d'information à destination du public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Manuel Tornare*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cette fois-ci, il ne s'agit pas de tiques, mais de pigeons…

M. Alain Dupraz (T). Sales bestioles!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Dupraz, s'il vous plaît! Je rappelle qu'en mai 2005 le Conseil municipal avait demandé au Conseil

[1] «Mémorial 162e année»: Rapport, 6467.

administratif d'étudier certaines possibilités concernant la limitation du nombre de pigeons dans notre bonne ville de Genève. Le Conseil municipal avait dit aussi qu'il ne voulait plus ces pastilles contraceptives, parce qu'elles sont dangereuses dans la chaîne alimentaire, ce qui est vrai. Les pigeons sont mangés par des oiseaux plus gros ou des carnassiers, puis, Mesdames et Messieurs, cela se retrouve un jour ou l'autre dans la chaîne alimentaire – mais je ne vous fais pas de dessin, vous avez appris cela au collège.

Nous avions étudié un certain nombre de pistes et de systèmes pratiqués dans certaines villes. La Ville de Bâle – qui est une ville-canton – nous a convaincus de suivre ce qui se faisait là-bas avec des pigeonniers et des oiseaux de proie, qui peuvent chasser les pigeons. Il y a deux volets au crédit qui vous est demandé. Premièrement, un crédit de 161 000 francs pour approfondir l'étude, puis un crédit de 110 000 francs pour la construction de pigeonniers en ville de Genève… *(Exclamations et rires.)* Cela fait rire certains de parler de pigeons à la veille d'élections municipales, mais c'est le hasard du calendrier, de l'ordre du jour, et peut-être la marche du Conseil municipal a-t-elle été un peu ralentie depuis quelque temps. Ce n'est pas de la faute du président, qui mène bien les débats, c'est de notre faute à tous. Je dirais que les propositions que nous faisons ici ont été expérimentées dans certaines villes, qu'elles ont porté leurs fruits et je vous demande de les suivre. C'est vraiment une proposition qui respecte les animaux, beaucoup plus que ce que nous avions fait auparavant. Il faut quand même, vous en conviendrez, limiter le nombre de pigeons dans cette ville. Beaucoup de gens se plaignent non seulement du bruit qu'ils font, mais aussi des fientes, qui peuvent aussi être dangereuses pour l'être humain car elles véhiculent des maladies. Je vous demande d'accepter ces crédits pour approfondir cette étude et la construction de pigeonniers en ville. Je reste à votre disposition pour des questions.

Préconsultation

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). C'est vrai, le sujet peut faire sourire. Lorsque nous avons étudié cette motion M-268, il y a environ quatre ans, nous rigolions au sujet des «pigeons de Juon» – on les appelait ainsi… En fait, quand nous avons étudié cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, nous avons remarqué qu'il n'était de loin pas inutile de faire quelque chose. En effet, d'une part, comme vient de le dire M. Tornare, des risques sanitaires existent pour la population: deux maladies sont transmissibles à l'homme si on ne prend pas les mesures nécessaires pour contrôler le nombre de pigeons en ville. Cela fait partie des choses à faire. D'autre part, le nettoyage des salissures des pigeons coûte cher et les régies s'en plaignent, elles ont bien raison.

Cela étant, je me pose tout de même une question. A l'époque, en commission, nous avions accepté à l'unanimité la motion, qui avait été reformulée. Elle demandait, premièrement, de stopper définitivement la distribution d'hormones stériles, deuxièmement, de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population. Nous avions décidé de prendre ces deux mesures dans un premier temps, parce que, lors de l'une de nos nombreuses auditions, M. Dändliker – à l'époque inspecteur cantonal de la faune, Service des forêts – nous avait dit que la solution la plus efficace était de faire une campagne d'information auprès des habitants. Or si je me réjouis de voir la construction de pigeonniers en ville de Genève, qui semblent être très utiles, puisque, à Bâle, la population des pigeons a diminué de 50% en dix ans grâce à sept pigeonniers, je me demande quand même pourquoi on ne parle à aucun moment de cette campagne de sensibilisation.

Dans la proposition PR-537, un des problèmes rencontrés par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) dès que les graines stériles n'ont plus été distribuées est que les habitants veulent absolument nourrir les oiseaux et leur donnent d'autres graines. Je pense donc que, sans campagne d'information, il y a fort à parier que tout ce qui sera mis en œuvre n'aboutira pas.

M. Guy Dossan (R). Dans ce Conseil municipal c'est cyclique, tantôt on parle de crottes de chiens, tantôt de crottes de pigeons… Bientôt, nous devrons créer une commission ad hoc bestioles diverses. Mais, en l'occurrence, il est vrai que les salissures de ces «charmants» volatiles nous coûtent cher; de plus, hygiéniquement parlant, ce n'est pas génial.

Le groupe radical ne s'opposera pas au renvoi de la proposition PR-537 en commission. Par contre, la commission proposée ne nous plaît pas. Justement, dans cette proposition, on nous parle d'adéquation avec l'Agenda 21 et il nous semblerait normal que la commission Agenda 21 récolte cette proposition.

Nous aimerions aussi connaître le nombre de pigeonniers qu'il s'agirait de construire. Le montant de 110 000 francs pour des pigeonniers est indiqué, mais on ne mentionne pas la quantité. Si ces 110 000 francs concernent trois pigeonniers, cela nous paraît très cher, en revanche, si c'est pour 100 pigeonniers, ce serait bien. Nous étudierons cette proposition en commission, mais nous souhaiterions la renvoyer à la commission Agenda 21.

M. Alexis Barbey (L). Pour sa part, le groupe libéral était tout disposé à renvoyer, sans passer par le pigeonnier, cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vu les sommes en jeu par rapport à la problématique, nous

voudrions surtout qu'on puisse s'assurer en commission que les pigeons dont on parle ne sont pas, en fait, quelque part les contribuables qu'on prendrait pour des pigeons…

M^me^ Anne Moratti Jung (Ve). Nous, les Verts, nous pensons aussi renvoyer cette proposition à la commission Agenda 21. Mais je trouve qu'il serait dommage de refaire le travail considérable déjà réalisé par la commission sociale et de la jeunesse. Ce serait donc bien que la commission Agenda 21 relise le rapport M-268 A rédigé à l'époque, puisque quatre personnes avaient déjà été auditionnées.

M. Marc-André Rudaz (UDC). La question des pigeons a occupé la commission sociale et de la jeunesse durant de longues séances et je trouve dommage de renvoyer cette proposition à une autre commission. Mais, en l'occurrence, il faudrait que les commissaires de la commission Agenda 21 prennent connaissance du rapport, car il serait regrettable de dépenser inutilement de l'argent. D'autant plus, on le sait bien, l'inspecteur cantonal de la faune l'a dit, qu'il serait souhaitable de réduire le nombre de pigeons en ville. Mais si on les nourrit, ce seront les pigeons de la campagne qui viendront manger. C'est un peu comme l'espèce humaine.

L'Union démocratique du centre trouverait regrettable que cette proposition soit renvoyée à une autre commission pour reparler encore une fois du même problème. Nous demandons au moins qu'à la commission Agenda 21 les commissaires tiennent compte du rapport, parce que cela commence à suffire…

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Moratti Jung, merci de votre question. Nous avons déjà financé une campagne d'information: des panneaux ont été posés à proximité des locaux du SEVE. Nous avons constaté que les personnes font souvent preuve de civilité et ne donnent plus à manger aux pigeons, ce qui a permis de réduire le nombre de spécimens. J'ai les chiffres, je ne les citerai pas, mais je les transmettrai en commission.

M. Dossan a posé la question du nombre de pigeonniers. Nous négocions avec les responsables des églises et des temples pour essayer aussi de mettre des pigeonniers dans les clochers, comme cela se fait à Bâle. Quant au groupe de l'Union démocratique du centre, Monsieur Rudaz, je vous rassure, nous n'allons pas vous pigeonner! Vous qui admirez beaucoup la Suisse alémanique, nous nous sommes appuyés sur les chiffres de Bâle et je vous donnerai également toutes les réponses en commission.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie, car je constate que l'assentiment est presque général et que cette proposition ne vous laisse pas l'impression d'être floués…

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (1 opposition).

Le président. Deux renvois ont été demandés: à la commission de l'aménagement et de l'environnement et à la commission Agenda 21. Celles et ceux qui sont pour la commission de l'aménagement et de l'environnement votent oui, celles et ceux qui sont pour la commission Agenda 21 votent non.

Mis aux voix, le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 15 oui (2 abstentions).

Le président. La proposition est donc renvoyée à la commission Agenda 21.

8. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920 000 francs destiné au personnel temporaire affecté à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-538).

Préambule

Le Conseil administratif, lors de la séance du 18 mai 2005, a proposé d'ouvrir un crédit pour un montant de 3 269 000 francs, destiné à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-408). Cette proposition a été renvoyée en commission de l'informatique et de la communication puis votée le 8 novembre 2005 par le Conseil municipal.

L'arrêté IV de la proposition PR-408 a ouvert un crédit supplémentaire de 920 000 francs destiné à financer les engagements temporaires nécessaires à assurer la dernière étape de ce changement de système d'information, à savoir le remplacement des étiquettes d'identification des documents et des cartes d'emprunteurs.

Le projet a été retardé par des problèmes techniques, le mandataire choisi ayant été racheté. Il a été nécessaire de reprendre des négociations techniques et

financières avec le nouveau mandataire, soutenues par la Direction des systèmes d'information (DSI). En raison de ce retard, le crédit budgétaire supplémentaire 2006 ouvert par l'arrêté IV n'a pas été utilisé en 2006.

Fin décembre 2006, l'appel d'offres a été lancé par la DSI. Les bibliothèques municipales envisagent de commencer le travail d'étiquetage en avril 2007.

Le Conseil administratif propose d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2007 du même montant qu'en 2006, soit 920 000 francs, pour réaliser la dernière étape de l'évolution du système d'information. Cette proposition a été validée par le département des finances et le Contrôle financier.

Exposé des motifs et description des objets

Personnel temporaire

Actuellement, tous les documents imprimés sont équipés d'étiquettes en vue du prêt: documents imprimés – étiquettes magnétiques – et documents audiovisuels – étiquettes «code barre». Au 31 décembre 2004, la collection des bibliothèques municipales compte 670 000 documents. L'ensemble de ces documents doit être rééquipé en étiquettes RFID.

En conséquence, parallèlement à l'installation des stations pour le traitement du prêt et des portiques antivol, les documents doivent être équipés d'étiquettes, service par service.

Pour réaliser cette opération, en complément des équipes propres aux bibliothèques municipales, celles-ci ont besoin du soutien de 10 aides-bibliothécaires temporaires à un taux d'activité de 100% pour douze mois. Ces personnes seront engagées sous contrat à durée déterminée. L'apport de ces collaboratrices et collaborateurs permettra d'assurer la réalisation de ce rééquipement sur un délai d'intervention le plus réduit possible, soit une durée n'excédant pas douze mois pour l'ensemble du réseau, afin d'éviter d'immobiliser au maximum le prêt. Le montant total s'entend salaires avec charges sociales comprises.

D'autre part, afin de soutenir l'équipe de l'unité informatique des bibliothèques municipales – dans ses tâches relatives au déploiement, au suivi et à la maintenance des équipements – une collaboratrice ou un collaborateur chargé du support doit être engagé en qualité d'agent spécialisé, avec un contrat sur deux ans.

Collaborateurs	*Quantité*	*Coût*
Collaborateurs temporaires à 100%	11	920 000
Total		920 000

Calendrier des travaux

Le début des travaux est prévu en avril 2007.

Vu l'obsolescence de la solution actuellement en exploitation, l'ensemble du système d'information documentaire doit être mis en production de manière échelonnée au cours de l'année 2007 avec poursuite sur l'année 2008.

Récapitulatif

Plan financier d'investissement (PFI)

Le présent objet figure dans le PFI sous le libellé «Migration informatique des bibliothèques municipales» (numéro de l'objet: 041.028.01), pour un montant estimé à 6 563 700 francs.

Une première proposition de crédit d'un montant de 3 269 000 francs a été votée en novembre 2005. Celle-ci incluait alors les 920 000 francs demandés pour l'emploi de personnel temporaire.

La présente proposition de crédit évalue les coûts à 920 000 francs.

Récapitulatif de l'objet d'investissement

Le budget concerne les différents postes énumérés ci-dessus:

Poste	*Coût*
Personnel temporaire	920 000
Total	920 000

Services gestionnaires et service bénéficiaire

Pour la partie bibliothéconomique (personnel temporaire), le service gestionnaire est les bibliothèques municipales.

Le service bénéficiaire du crédit est les bibliothèques municipales.

Conclusion

Considérant que le projet mentionné ci-dessus s'inscrit dans la stratégie du maintien des prestations fournies au public des bibliothèques municipales, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Le président. Mesdames et Messieurs, pour cette proposition, le Conseil administratif a demandé la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions socialistes et radicales).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 920 000 francs destiné aux frais de personnel engagé pour assurer la réalisation du rééquipement sur l'ensemble du réseau.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2007 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2007 sur les comptes du chapitre 30, cellule 3301000, Bibliothèques municipales.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 du Grand Théâtre de Genève (PR-539).

Exposé des motifs

Nous vous présentons ci-après le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2005/2006.

La saison du grand abonnement a été constituée de six ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 82 représentations. Le taux d'occupation moyen a atteint 88,08%, ce qui représente un taux financier moyen de 79,91%.

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, arrêtés au 30 juin 2006, présente un exercice se soldant par un excédent de charges de 1 038 535,81 francs. Un million de déficit avait été annoncé lors du dépôt du budget et la Ville de Genève, par décision du Conseil municipal, en avait garanti la couverture. Au final, l'excédent de charges est de 38 535,81 francs, ce qui représente 0,11% du budget total du Grand Théâtre de Genève. Conformément au règlement y relatif, la perte de l'exercice est prélevée au fonds de réserve – d'un montant de 1 231 724,43 francs – qui est lui-même compensé par les revenus nets des placements du fonds de solidarité qui atteignent 6431,70 francs. Le fonds de solidarité atteint 1 848 906,63 francs et le niveau de fortune de la fondation s'élève à 1 193 188,62 francs au 30 juin 2006. Les apports extérieurs se sont élevés à 3 975 899 francs.

Nous vous invitons à approuver les comptes de la saison 2005/2006, en votant le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2005/2006 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 sont approuvés.

Annexes: – compte rendu
– comptes

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON 2005-2006

Genève, décembre 2006

TABLE DES MATIERES

A. Statistique des spectacles (commentaires)	pp 1-4
B. Statistique des autres activités et manifestations	pp 6-11
C. Statistique de la production hors spectacles	pp 12-14
D. Statistique du personnel (au 30.06.2006)	pp 16-18
E. Analyse du bilan au 30 juin 2006	pp 19-23
F. Analyse du compte de profits et pertes	pp 24-26
G. Analyse de la statistique des dépenses	
- Frais généraux d'administration (groupe 3000)	pp 27-30
- Frais généraux d'exploitation (groupe 4000)	pp 31-34
- Frais directs d'exploitation (spectacles) (groupe 5000)	pp 35-38
H. Analyse de la statistique des recettes (groupe 6000)	pp 39-42
I. Conclusions	pp 44
Tableau de financement global	en annexe

A. STATISTIQUE DES SPECTACLES DE LA SAISON 2005/2006

a) Spectacles lyriques et de ballet à l'abonnement (10)

Capacité de la salle: Grand Théâtre 1512 places
BFM 985 places

		Nombre de représentations	Spectacteurs			Total des places		Taux d'occupation moyen %	Taux financier moyen %
			Servitudes utilisées	Abonnements	Billetterie et invitations	Occupées	Invendues		
tannhäuser, de Richard Wagner GT	23, 26 et 29 septembre 2, 5, 8 et 11 octobre	7	281	4'830	5'393	10'013	80	99.22%	92.29%
la petite renarde rusée, de Leoš Janáček GT	9, 11, 13, 15, 17, 19 novembre	6	258	4'848	2'394	7'242	1'572	82.16%	76.49%
tosca, de Giacomo Puccini GT	16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre	12	354	4'887	10'202	15'089	2'701	84.82%	76.79%
casse-noisette ballet, BFM	17, 18, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 et 31 décembre	10	212	4'083	5'548	9'631	7	99.93%	88.68%
galilée, de Michael Jarrell GT	25, 27, 29, 31 janvier 2 et 4 février	6	278	5'058	2'537	7'595	1'199	86.37%	74.47%
hamlet, d'Ambroise Thomas GT	2, 4, 6, 8, 10 et 12 mars	6	256	4'747	2'791	7'538	1'278	85.50%	78.37%
la ville morte, d'Erich Wolfgang Korngold GT	10, 13, 18, 21, 23 et 25 avril	6	258	4'813	2'491	7'304	1'510	82.87%	77.16%
la clémence de titus, de W. Amadeus Mozart BFM	26, 28, 30 avril 2, 4, 6, 8, 10, 12 et 14 mai	10	232	4'990	4'029	9'019	599	93.77%	85.09%
teshigawara / lattuada GT	13, 15, 16, 17 et 18 mai	5	242	4'151	1'259	5'410	1'908	73.93%	64.66%
le retour d'ulysse dans sa patrie, de C. Monteverdi BFM	11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25 et 27 juin	9	204	4'748	2'175	6'923	1'477	82.42%	76.17%
								moyenne globale	moyenne globale
Sous-total représentations lyriques et de ballet à l'abonnement		**77**	**2'575**	**47'155**	**38'819**	**85'764**	**12'331**	**88.08%**	**79.91%**

A. SPECTACLES

a) SAISONS A L'ABONNEMENT

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et deux spectacles de ballet donnés par notre compagnie.

La saison a débuté le 23 septembre 2005 avec la première représentation de *Tannhäuser* de Richard Wagner et s'est terminée le 25 juin 2006 avec la 9e représentation de *Il Ritorno d'Ulisse in Patria* de Claudio Monteverdi.

Aux deux habituelles productions de danse « maison » sont venues s'ajouter quatre soirées animées par des compagnies invitées.
L'ensemble de ces spectacles constituant notre « saison Danse » proposée à un abonnement spécifique.

Spectacles Lyriques :

Nouvelles productions

Tannhäuser de Richard Wagner qui a retrouvé la scène du Grand Théâtre après 19 ans d'absences. La façon suggestive adoptée par Olivier Py pour illustrer le Venusberg n'a pas manqué de soulever la polémique, c'est pourtant le souvenir de la merveilleuse Elisabeth de Nina Stemme qui marquera, à n'en pas douter, les spectateurs.

Galilée de Michael Jarrel, création mondiale commandée par le Grand Théâtre, mis en scène par Nicolas Brieger et sous la baguette de Pascal Rophé, nous a permis de découvrir une œuvre d'une grande force dramatique admirablement servie par le grand talent de chanteur et comédien de Claudio Otelli dans le rôle titre.

Pour la première fois en Suisse romande, *La Ville Morte* de Erich Wolfgang Korngold, sous la direction d'Armin Jordan, nous a entrainés dans une atmosphère onirique et lourde de symboles merveilleusement illustrée par la mise en scène de Nicolas Brieger.

Il Ritorno d'Ulisse in Patria a poursuivi le cycle Monteverdi, initié la saison dernière avec l'Orfeo. Si la mise en scène a toujours été assurée par Philippe Arlaud, c'est Atillio Cremonesi qui, dans la fosse, a dirigé l'Ensemble baroque du Grand Théâtre spécialement constitué pour cette occasion et qui poursuivra son activité dans le *Couronnement de Poppée* qui ouvrira la saison prochaine.

Coproduction

La Petite Renarde Rusée, coproduite avec le Festival de Bregenz et l'Opéra de San Francisco, est venue étoffer le cycle Leos Janacek déjà initié depuis plusieurs saisons. C'est sous la baguette de Guido Johannes Rumstadt que l'OSR a souligné la diversité foisonnante de la partition du compositeur morave, magnifiquement illustrée par la mise en scène de Daniel Slater et les décors et costumes de Robert Innes Hopkins.

b) Récitals de chant (4)

Capacité de la salle: BFM 985 places
Grand Théâtre 977 places

		Nombre de représentations	Spectacteurs			Total des places		Taux d'occupation moyen %	Taux financier moyen %
			Servitudes utilisées	Abonnements	Billetterie et invitations	Occupées	Invendues		
Wolfgang Holzmair Trio Wanderer	18 novembre 2005 GT	1	14	265	167	432	531	44.86%	33.16%
Leontina Vaduva Vincenzo Scalera	1er février 2006 GT	1	14	271	184	455	510	47.15%	35.77%
Petra Lang Wolfram Rieger	7 mars 2006 GT	1	14	258	165	423	542	43.83%	34.13%
Michael Volle Markus Hinerhäuser	27 avril 2006 GT	1	14	253	173	426	539	44.15%	32.33%
Sous-total des récitals de chant à l'abonnement		**4**	**56**	**1'047**	**689**	**1'736**	**2122**	moyenne **36.00%**	moyenne **27.08%**
Total des représentations et récitals à l'abonnement	**81**								

Autres manifestations :

Michel Dalberto récital	vendredi 16 novembre 2005 GT	1	14	16	250	266	697	27.62%	18.02%
Les Etourdis théâtre	26, 27 (15h et 20h) novembre 2005 GT (1600 places)	3	24	1635	2320	3955	821	82.81%	84.19%
Nederlands Dans Theater Cie invitée	15 et 16 mars 2006 GT	2	96	393	1443	1836	1092	62.70%	58.19%
Jan Fabre Théâtre Cité-Bleue	23 et 24 mai 2006 (322 places)	2	0	362	283	645	0	100.00%	

La Clémence de Titus, production du Welsh National Opera et de l'Opéra nationnal de Bordeaux nous aura permis de commémorer le 250 ème anniversaire de la naissance de Mozart et d'apprécier la sobriété et la sensibilité de la mise en scène de Yannis Kokkos. C'était pour Christian Zacharias, à la tête de l'OCL, l'occasion d'offrir au public genevois sa première direction d'Opéra.

Reprises

Deux reprises sont venues compléter notre saison lyrique, *Hamlet* d'Ambroise Thomas, dirigé par Michel Plasson, maître incontesté de ce répertoire, et *Tosca* de Giacomo Puccini, dirigé par Evelino Pidò qui a été proposé à 12 reprises pendant les fêtes de fin d'année.

L'orchestre de la Suisse Romande a occupé la fosse du Grand Théâtre pour tous les spectacles lyriques à l'exception de *Il Ritorno d'Ulisse in Patria* pour lequel, nous avons fait appel à l'ensemble baroque du Grand Théâtre et *La Clémence de Titus,* spectacle servi par l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

Ballet du Grand Théâtre

Pour le premier spectacle de Ballet au grand abonnement nous avons renoué avec la grande forme du ballet en proposant pour 10 représentatons au BFM, pendant les fêtes de fin d'année, *Casse Noisette* de Piotr Ilitch Tchaïkovski, corégrafié par Benjamin Millepied, qui allié à Paul Cox, auteur des décors et costumes, nous a ébloui de couleurs et de fantaisie. L'Orchestre de Chambre de Genève était placé sous la baguette experte de Philippe Béran.

Le deuxième spectacle de Ballet a permis de découvrir deux créations mondiales *Allegro Macabro* de Francesca Lattuada et *Vacant* de Saburo Teshigawara, sur une partition de György Ligeti servie par l'OSR et ses solistes.

b) SPECTACLES DE DANSE INVITES

L'abonnement danse a été complété par deux soirées animées par le Nederland Dans Theater qui a proposé des chorégraphies de Jiri Kylian, Tero Saarinen, Paul Lightfoot et sol Léon, et deux soirées consacrées à *Quando l'Uomo Orincipale é una Donna* de Jan Fabre spectacle qui nous a permis de revisiter l'art du cocktail.

c) RECITALS DE CHANT

Cinq récitals ont été proposés :
Deborah Polaski, Michael Volle, Petra Lang, Leontina Vaduva, Wolfgang Holzmair, ont composé cet abonnement spécifique.

d) THEATRE

Un nouvel accueil, organisé conjointement avec la Comédie, a permis de proposer au public une production de Jérôme Deschamps et Macha Makeieffe : *Les Etourdis*

e) RECITAL DE PIANO

A l'occasion de l'exposition « Richard Wagner . Visions d'artistes » Michel d'Alberto a donné un récital composé d'œuvres de Wagner et Liszt.

B. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

a) Activités de la Compagnie de ballet

De septembre 2005 à juillet 2006, le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit à 64 reprises à Genève et en tournée, sans compter les 2 animations qui ont été proposées au public (cours et répétitions publics, etc.).

Deux créations mondiales ont été présentées à Genève :
Vacant chorégraphié par Saburo Teshigawara sur une musique de György Ligeti
Allegro macabro sur une chorégraphie de Francesca Lattuada.
Une nouvelle production de *Casse Noisette* de Piotr Ilitch Tchaïkovski chorégraphiée par Benjamin Millepied
Un solo suivi d'un pas de deux est également entré au répertoire au cours de la saison.

Une tournée, à Athènes, a eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia à l'occasion du 4ème Festival de Danse d'Athènes en juillet 2006.
La tournée au Mexique qui était programmée en octobre 2005, également grâce au soutien de Pro Helvetia, a été annulée par les organisateurs.

A titre de comparaison, le Ballet s'était produit 51 fois en 2004/2005 (49 représentations + 2 générales publiques).

Tout au long de la saison, le Ballet a été invité à participer à plusieurs festivals ou représentations :

Gala Danse à Aix, Aix-en Provence (F), décembre 2005
Maison des Arts, Thonon–les-Bains (F), janvier 2006
La Rampe, Echirolles (F), janvier 2006
La Comédie, Valence (F), janvier 2006
Le Corum, Montpelleir (F), février 2006
Le Théâtre, Narbonne (F), février 2006
Odyssud, Blagnac (F), février 2006
Le Théâtre, Nîmes (F), février 2006
Le Théâtre , Caen (F), février 2006
Théâtre National de Chaillot, Paris (F), février 2006
Le Manège, Reims (F), mars 2006
Espace Malraux, Joué-les-Tours (F), mars 2006
Grand Théâtre, Lorient (F) , mars 2006
Le Phénix, Valencienne (F), mars 2006
Maison de la Danse, Lyon (F), mars 2006
Opéra, Massy (F), mars 2005
Thâtre, Saint-Quentin-en-Yvelines (F), avril 2006
Opéra, Lille (F), mai 2006
KraftWerk, Wolfsburg (D), juin 2006
Gessnerallee, Zurich (CH) juin 2006
Technopolis, Athènes (GR), juillet 2006.

Le ballet a activement participé à la Fête de la Musique en intervenant à deux reprises : sur le parvis du Théâtre et à la Terrasse de l'Alhambra.
Une animationa été mise sur pied dans le Hall d'Uni Mail à Genève

b) Activités du Chœur fixe

Le Chœur fixe a participé à sept spectacles lyriques, *Le Retour d'Ulysse dans sa Patrie* ne nécessitant pas d'intervention du Chœur, soit à 53 représentations.

Le Chœur a également donné un concert d'œuvres de Janacek dans le Foyer du Grand Théâtre, deux concerts d'un programme varié également au Foyer, ouvert à nos abonnés et aux abonnés de « Maison Rouge » à Annemasse. Enfin, le Chœur s'est produit à la salle Opéra des HUG et a participé, à la cathédrale Saint Pierre à la cérémonie d'investiture du Conseil d'Etat.

Un grand concert a été donné sur le parvis du Théâtre à l'occasion de la Fête de la Musique.

c) Activités des choristes auxiliaires

Des choristes auxiliaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans les productions suivantes :

38 choristes pour *Tannhäuser*
8 choristes pour *La Petite Renarde Rusée*
19 choristes pour *Tosca*
31 choristes pour *Hamlet*
9 choristes pour *La Ville Morte*
46 choristes pour les différents concerts

Le Théâtre a également fait appel au chœur Orpheus de Sofia, venu étoffer notre effectif pour les productions de *Tannhäuser* avec 12 choristes.

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

91 choristes pour *Tannhäuser*
49 choristes pour *La Petite Renarde Rusée*
61 choristes pour *Tosca*
43 choristes pour *Galilée*
73 choristes pour *Hamlet*
51 choristes pour *La Ville Morte*
40 choristes pour la Clémence de Titus
60 choristes à la Cathédrale Saint Pierre

d) Activités de la figuration

L'ensemble de la saison a nécessité l'engagement de 115 figurants (154 en 2004-2005), dont :

4 enfants (*La Petite Renarde Rusée, Galilée*).
19 danseurs (*Tannhäuser, Galilée, Clémence de Titus, retour d'Ulysse en sa Patrie*).
64 adultes (*Tannhäuser, La Petite Renarde Rusée, Tosca, Galilée, Hamlet, La Ville Morte, Le Retour d'Ulysse en sa Patrie*)
8 adultes comédiens/mimes (*Tannhäuser, Galilée, Hamlet, La Ville Morte*).
20 figurants pour les séances lumière.

e) Programme pédagogique

Le programme pédagogique, mis en place grâce au soutien de la Fondation Ferrier Lullin et du Département de l'Instruction Publique, a pu être proposé aux différents ordres d'enseignement.
22 classes primaires, 23 classes du Cycle d'Orientation et 25 classes du Post Obligatoire ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des ouvrages à l'affiche..
Ce sont 1296 jeunes participants qui ont pu suivre la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre.

Plusieurs animations et ateliers auront été proposés aux élèves des différents ordres d'enseignement. On retiendra :

- Le concours de dessin ouvert aux classes de 4éme et 5éme primaires autour de *La Petite Renarde Rusée.*

- L'atelier de scénographie autour de *Galilée* et les collaborations avec l'observatoire de Sauverny et le musée d'histoire des sciences.
- Les ateliers comparatifs Shakespeare/Thomas à l'occasion d'*Hamlet*
- L'atelier découverte de l'instrumentarium baroque en collaboration avec les professeurs du centre se Musique Ancienne de Genève, à l'occasion du *Retour d'Ulysse en sa Patrie.*

Deux classes ont présenté leur travail sur le parvis du Théâtre lors de la Fête de la Musique. C'est ainsi qu'une classe du Collège a présenté une scène d'*Hamlet* et une classe du Cycle d'Orientation une interprétation chorale d'une scène de *Tosca.*

f) Une heure avant

Tous les ouvrages lyriques de la saison ont été précédés de la traditionnelle présentation *Une heure avant.*
Ces présentations d'environ 45 minutes ont été animées par les musicologues Alain Perroux et Pierre Michot, Sandro Cometta et Christophe Imperiali, ainsi que par nos pianistes, Todd Camburn et Xavier Dami.

Comme la saison précédente les conférences ont donné lieu à un enregistrement CD qui permet de se préparer à l'écoute de l'opéra. Cette initiative est soutenue par la Fondation BNP Paribas Suisse.

g) Animations autour de Wagner

A l'occasion des représentation de Tannhäuser plusieurs animations, dont certaines en collaboration/concertation avec d'autres institutions genevoises ont été mises sur pied.

- Un récital de piano de Michel Dalberto autour de Wagner et Liszt. Il nous a été donné d'entendre notamment la *Romance à l'Etoile*, extraite de *Tannhäuser* et transcrite par Liszt pour le piano.
- Une exposition organisée par le Musée d'Art et d'Histoire au Musée Rath : *Richard Wagner, Visions d'artistes*, qui nous a permis de constater la résonance et la source d'inspiration de l'œuvre de Richard Wagner dans les arts plastiques.
- R.W. 1 + 2 contrepoints, une vidéo et deux installations exposées au Musée d'Art Moderne et Contemporain (Mamco)

h) Exposition

Une exposition d'œuvres du plasticien Paul Cox, scénographe et costumier de *Casse Noisette,* a été organisée dans le hall du BFM pendant la durée des représentations du ballet. La Tribune de Genéve, parue le jour de la première de Casse Noisette a été entièrement maquettée et illustrée par Paul Cox.

i) Théâtre

Trois représentations des *Etourdis,* de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff ont été proposées à notre public dans un co-accueil, désormais traditionnel, organisé avec la Comédie de Genève. Cette production a également été l'occasion d'une soirée privée en faveur de la Fondation Clair-Bois.

j) Répétitions générales

Les générales et pré-générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Théâtre.

11 générales et pré-générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du cercle du grand Théâtre.

Ce sont 11'355 places gratuites qui ont été occupées à ces divers titres.

k) Atelier de construction et de décoration

Les décors de quatre productions, soit : *Tannhäuser, Galilée, La Ville Morte, Le Retour d'Ulysse dans sa Patrie,* ont été entièrement construits par les ateliers du Grand Théâtre. Quelques éléments : les deux maisons de *Tannhäuser* et la tournette de *Galilée* ont été sous-traités par des ateliers externes.

Les deux reprises, *Tosca* et *Hamlet,* ont nécessité des travaux de rafraîchissement et la réalisation de quelques éléments. Construction du plancher du proscenium et confection de la toile de sol pour *Tosca*, Confection d'une grande partie des accessoires qui avaient été endommagés dans les containers de stockage.

Parmis les locations, *La Clémence de Titus* a nécessité de légers travaux d'adaptation à notre plateau et la confection de nouvelles toiles.

Deux productions prévues pour la saison prochaine ont été mises en chantier : *Les Maîtres Chanteurs* et *Le Couronnement de Poppée.*

En ce qui concerne le Ballet, hormis les décors de *Casse-Noisette*, tous les éléments scénographiques, accessoires, costumes, chaussures et toiles des deux spectacles à l'affiche de la saison ont été réalisés en nos ateliers.

Les ateliers ont également construit de nombreux agencements et éléments mobiliers pour nos bureaux et ateliers, notamment les 32 banquettes destinées au public (travail qui sera terminé en début de saison prochaine).

l) Ateliers des costumes et du cuir

Ce sont 851 costumes qui, à des titres divers, ont été pris en charge par nos ateliers.

429 entièrement confectionnés aux ateliers
190 achetés
34 récupérés
327 achetés
42 annulés

La totalité des costumes ont été essayés, retouchés et parfois patinés dans nos ateliers.

L'atelier du cuir a, quant à lui, manipulé 1558 paires de chaussures
48 paires de chaussures ont été entièrement fabriquées par notre bottier, alors que 603 paires de notre stock ont été transformées.
95 cuirasses pour Tannhäuser ont été confectionnées par notre atelier ainsi que 21 pièces de sellerie (carquois, baudriers, valises etc)

m) Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques, qui possède 1'500 perruques en stock – dont 300 en bon état, 600 de petite qualité, 660

spécifiques et 100 masques, a confectionné, cette saison, 75 perruques neuves. Le stock s'est défait de 300 perruques en mauvais état lors de la braderie organisée en début de saison.

n) Presse et communication

La ligne graphique de nos publications a évolué. Si la charte graphique reste fidèle aux lignes fixées par l'atelier Roger Pfund, les illustrations ont été confiées à un plasticien : Aki Kuroda. Cette expérience devrait se poursuivre avec d'autres artistes les saisons futures.

Ont été édités pour le lancement de la saison : une brochure générale d'annonce de saison, un encart de commande d'abonnement, un CD de présentation de la saison *en quelques notes*, un calendrier de petit format, une affiche et une affichette d'annonce de saison. Ces documents ont été tirés au nombre d'exemplaires suivants :

55'000	brochures de saison
40'000	encarts abonnements
35'000	CD en quelques notes
600	affiches R4 d'annonce de saison
2000	affichettes d'annonce de saison

18 programmes, 20 dossiers de presse et 19 affiches et affichettes ont été édités pour les spectacles, tirés au nombre d'exemplaires suivants :

9'135	dossiers de presse
38'350	programmes
2'058	affiches R4
9'450	affichettes

Un tiré à part de lancement de saison, en 140'000 exemplaires, a été réalisé et distribué en partenariat avec la Tribune de Genève et 24 heures. Ce document gratuit a permis de toucher un vaste public, en plus de notre public traditionnel.
Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de promotion et information : trapèzes (40), cartes postales (120'000), etc...

Les activités du Grand Théâtre ont bénéficié d'une large couverture dans la presse écrite genevoise, suisse et internationale. Ont rendu compte de nos activités à une ou plusieurs reprises :

39	titres suisses
43	titres français
15	titres allemands
9	titres anglais
4	titres belges
4	titres autrichiens
3	titres espagnols
3	titres italiens
2	titres suédois
1	titre polonais, tchèque, russe, américain

Léman Bleu Télévision, TSR, Espace 2, TV Onex, Radio Lac, Radio Cité, Radio Zone, DSR, RCF Isère, RSI, Pink TV, Caracol Radio, DRS 2, Radio Classique, I-Land Radio, One FM, Fréquence Protestante, RTBF, Europe 2, Radio Nationale Bulgare, Radio Chrétienne, Radio Nationale Tchèque, Radio Nationale Hongroise, I-Télévision, France 2, FR3 (région et national), Arte, TF1, LCI, Mezzo, France Musiques, RFI, France Culture, France Info, Europe 1, France Bleue (Isère + Pays de Savoie), ZDF, RAI, BBC Classique + 3, Frankfurter Rundschau, TVRL.

Les émissions radiophoniques suivantes ont été organisées par le service :

Galilée ; émission décentralisée de Gérard Groumer sur France Culture, en direct de la RSR.
La Ville Morte et *de La Clémence de Titus* ; émission décentralisée de Christopher Beaton sur Radio Classique en direct et en partenariat avec Radio Lac.
La plupart de ces documents de la presse écrite et audiovisuelle sont archivés au GT.

Une quinzaine de journalistes, tous médias confondus, se sont rendus au GTG à la conférence de presse de présentation de la prochaine saison. En outre la conférence organisée à la MGM à Paris a été suivie par une quarantaine de journalistes de différents média français.

o) Captation télévisuelle et réalisation de DVD

La captation de Tristan und Isolde, film de 3H47 réalisée par Andy Sommer, coproduite par Bel Air Média Production, et la TSR, avec la participation de France 3 et Mezzo, le soutien du Centre National de la Cinématographie et du Cercle du GTG a donné lieu à la réalisation d'un DVD.
Cet enregistrement a reçu de nombreuses distinctions
Télérama/ ****,
Monde de la Musique/CHOC,
Classica/R9,
Opéra/Diamant,
Diapason/5 diapasons.
Le DVD Para-Dice, réalisé pour ARTE n'est pas, pour l'instant, commercialisé.

p) Diffusions radio

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

8 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2
61 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER.

C. ACTIVITES HORS SPECTACLES

a) Séances de la Fondation

Conseil	9 séances
Bureau :	15 séances
Commission paritaire d'information et de coordination (CIC) :	1 séance
Commission du personnel Technique et administatif (CPTA)	5 séances
Commission des travaux	1 séances

b) Locations

Trois productions ont été louées à des Théâtres étrangers:
Parsifal à l'Opernhaus de Leipzig pour 6 représentations en avril-mai 2006.
Otello au Liceu de Barcelone, pour 11 représentations en février 2006
Manon à Bilbao pour 4 représentations en mars-avril 2006

c) Transports, stockage et manutention

La manutention des différentes productions – soit les transports depuis les ateliers de construction, ateliers de peinture, ateliers–théâtre, théâtre et dépôts de stockage et les transports de nos productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 78 camions ou containers

20 productions sont stockées dans une centaine de containers en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.

d) Prêts de costumes et de matériel.

Conformément à notre pratique, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine:

1223	pièces de costumes.
180	accessoires de costumes
6	tapis de danse
2	jambes de velours noir

et divers accessoires. Ces prêts ont nécessité 207 heures de travail.

e) Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, 60 visites du Grand Théâtre ou des ateliers ont été pilotées par les divers services du Théâtre.

f) Jeunes

Les abonnements jeunes, qui continuent à être proposés sur tous les types d'abonnement sont en progression. Ce sont 421 abonnements jeunes qui ont été délivrés cette saison contre 301 la saison dernière, marquant ainsi une progression de 40 %. Ils se subdivisent de la manière suivante :

Grand abonnement	109
Abonnement lyrique	48
Demi abonnement	96

Abonnement découverte	4
Abonnement spécial jeunes	108
Abonnement danse	48
Abonnement récital	8

Quant aux billets à tarif jeune, ce ne sont pas moins de 3264 places qui ont été achetées à ce tarif en progression de 8% par rapport à la saison dernière.
Ces places se distribuent de la manière suivante

Lyrique	1944
Danse	1298
Récitals	22

g) Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le Service de la promotion culturelle, le Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux. A ce titre, 1237 entrées qui ont été enregistrées à l'occasion de *Casse Noisette* (937 places), *Galilée* (200 places), *La Clémence de Titus* (100 places).

h) Activité de l'association des Amis de l'opéra et du Ballet

L'association des Amis de l'Opéra et du Ballet a continué à développer son travail d'information en organisant 8 conférences autour des spectacles lyriques du Grand Théâtre.

i) Braderie

Une braderie a été organisée aux ateliers de la rue Michel simon. Ont été mis en vente d'anciens costumes de productions déclassées, des accessoires et éléments techniques devenus obsolètes. Cette vente qui s'est déroulée sur trois jours a recueilli un immense succès

j) Manifestations dans les Foyers

Mises à part les activités usuelles de la Maison, 16 manifestations, dîners ou réceptions, se sont tenus aux Foyers du Grand Théâtre, soit :

1 manifestation organisée par la Ville de Genève :

- Forum Santé et Vie .

6 manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève :

- Grand Prix de l'Horlogerie,
- Réception du Conseil d'Etat pour l'Escalade
- Remise des prix de la Fondation Arditi.
- Tournage du film « Du Rouge sur la Croix »
- Rencontre et dîner en faveur de Racines et Sources
- Concours de Genève, réception

6 manifestations privées ayant donné lieu à une location payante

3 manifestations dans le cadre de nos partenariats de sponsoring ne donnant pas lieu à location.

k) Fête de la musique

Du vendredi 16 juin au dimanche 19 juin, le Grand Théâtre a activement participé à la Fête de la Musique en assurant :

7 récitals auront été donnés à la Cour de l'Hôtel de Ville par les artistes du chœur.

1 Spectacle de danse sur le parvis du Théâtre à la Place Neuve.

1 Concert donné par notre chœur avec la participation du public.

1 Spectacle donné dans le cadre des ateliers pédagogiques sur le parvis du Théâtre.

l) Autres manifestations

Le 17 décembre a eu lieu le Noël des enfants du Grand Théâtre au BFM.

Le restaurant a accueilli, le samedi 11 décembre, le traditionnel Noël des anciens de l'OSR.

m) Travaux

Plusieurs aménagements de bureau ont eu lieu durant l'été 2005 :

- Agencement des bureaux de la Direction
- Agencement du bureau de la chef des services financiers
- Agencement des bureaux techniques

A partir du 19 mai 2006 ont débuté les travaux de réfection de la machinerie du dessous. Depuis ce moment le Théâtre a occupé la salle Turrettini au BFM. La salle de Neuve où un agrandissement du proscenium a été réalisé pour l'occasion, a accueilli les concerts de l'OSR, qui a dû quitter le Victoria Hall également en travaux et l'OCG qui avait initialement prévu de donner ses concerts au BFM. C'est ainsi que la grande salle a été occupée à 5 reprises par des concerts de l'OSR, à quoi sont venue s'ajouter des répétitions générales et répétitions. L'OCG a, quant à lui, investi la salle pour un concert.

D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.6.2006)

1. PERSONNEL ARTISTIQUE FIXE (contrats Fondation) 128 collaborateurs

Direction (11)

Directeur général
Secrétaire général
Directeur technique
Adjointe du directeur
Administrateur de production
Assistant à la direction technique
Administrateur de production
Chargé de la diffusion et de la presse
Chargée des relations avec le public
Chargée des publics et du développement commercial
Adjoint polyvalent à la direction

Personnel artistique (21)

Chef de plateau
Responsable des actions pédagogiques 70%
Assistant actions pédagogiques 70%
Responsable du service culturel
Régisseurs-assistants (2)
Bibliothécaire 80%
Perruquiers-maquilleurs (4)
Chefs de chant (2)
Chargée de l'image 50%
Cheffe de la figuration 50%
Chargée des publics et du développement commercial
Chargée du partenariat
Responsable de la boutique musicale
Graphiste 80%
Caissière
Webmaster 70%

Chœur (46)

Chefs des chœurs
Assistant du chef des chœurs
Pianiste répétiteur (70%)
Choristes (43)

Serrurier (1)

Couturières (9)

Couturières (2)
Couturières à 50% (4)
Couturière à 80 % (1)
Couturière à 75 % (1)
Couturière à 30 % (1)

Personnel administratif (1)

Huissier

Ballet (32)

Directeur artistique
Coordinatrice administrative
Maître de ballet (2)
Régisseur artistique
Pianiste (1)
Danseurs (24)
Assistant du directeur artistique
Electricien

Son/Video (2) 40% et 60%

Dessinateur (1)

Billetterie (2)

Tapissier-décorateur (1)

Peintre-décorateur (1)

2. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE FIXE (fonctionnaires et temporaires Ville au mois) 129 collaborateurs

a) Théâtre (91 collaborateurs)

Administration (12)
Cheffe du service financier
Adjointe administrative
Secrétaire de direction
Collaboratrice administrative salaires / prévoyance sociale
Collaborateur administratif caisse
Secrétaire presse / relations publiques
Aide-comptable (2) 50 %
Employée administrative comptabilité 70 %
Employée administrative 50%
Employée administrative 80%
Employé administratif

Bureau technique (7)
Ingénieur
Adjoint directeur technique
Responsable manutention, transports
Dessinateur
Secrétaire (1) 80 %
Régisseur technique
Coursier

Huissiers (6)
Huissiers (4)
Coursier (2)

Location/Billeterie (3)
Caissière responsable
Caissier
Responsable accueil des publics

Tapissiers-accessoiristes (8)
Chef tapissier-accessoiriste
Sous-chefs (2)
Tapissiers-accessoiristes (5)

Electriciens (15)
Chef électricien éclairagiste
Sous-chefs (2)
Electriciens (12)

Machinistes (26)
Chef machiniste
Sous-chefs (3)
Brigadiers (3)
Sous-brigadiers (5)
Machinistes (14)

Electro-mécaniciens (6)
Chef mécanicien
Sous-chef mécanicien
Mécaniciens-électroniciens (4)

Son/vidéo (3)
Chef son/video
Techniciens (2)

Habilleuses(7)
Cheffe habilleuse
Habilleuses (6) dont 1 à 80 %, 1 à 50% et 1 à 70%

b) Ateliers (37 collaborateurs)

Chef des ateliers

Menuisiers (11)
Chef constructeur
Sous-chef constructeur
Menuisiers (9)

Peintres-décorateurs (5)
Chef peintre-décorateur
Sous-chef
Peintres-décorateurs (3)

Serruriers (3)
Contremaître serrurier
Serruriers (2)

Magasiniers (2)

Costumes (10)
Cheffe costumière
Couturières (6)
Tailleurs (2)
Décoratrice costumes 50%

Ateliers cuir (1)
Cordonnier/sellier

Tapissiers-décorateurs (5)
Sous-chef tapissier-décorateur
Tapissiers-décorateurs (3)

3. PERSONNEL DE SALLE ET DE LA LOCATION (temporaires Ville à la prestation) 51 collaborateurs

4. APPRENTIS, STAGIAIRES, CHOMEURS ET AI, ENVIRON 33 COLLABORATEURS (sur la saison)

Apprentis/ maturité (2)	**Stages**	**Chômeurs**
Apprenti menuisiers (1)	Stagiaire secrétariat ballet	Divers ateliers
Maturité de commerce (1)	Divers stages de courte durée : Décoration, constuction, costumes, communication	Huissiers Sainte-Clotilde, BFM et Neuve Ballet

Effectif variable de saison en saison et en cours de saison. Les chômeurs engagés en qualité d'huissiers durant l'année, dans le cadre de plans d'occupation temporaire financés par l'Etat, viennent notamment compléter l'effectif de base (fonctionnaires Ville de Genève) actuellement insuffisant pour faire face aux diverses tâches confiées au service.

5. PERSONNEL ARTISTIQUE OU TECHNIQUE TEMPORAIRE A LA PRESTATION OU AU MOIS (sous contrats Ville ou Fondation) 64 PERSONNES

Tapissiers-décorateurs (2) Ville	Menuisiers (2) Fondation	Habilleuses (17) Ville
Tapissiers-accessoiristes (6) Ville	Serrurier (1) Fondation	Costumes (8) Fondation
Electriciens (5) Ville et Fondation		Perruquières-maquilleuses (10) Fondation
Machinistes (12) Ville		

Effectif variable suivant les besoins des spectacles et destiné à étoffer pour le personnel à la prestation, en cours de saison, les services en manque chronique de personnel (notamment aux ateliers et sur le plateau).

Au total, ce sont donc **405 collaborateurs** qui ont été occupés de manière stable (341) ou temporaire (64) tout au long de la saison. A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musiciens de l'OSR, les choristes auxiliaires, les figurants, ainsi que les chefs d'orchestre, solistes, metteurs en scène, chorégraphes, décorateurs et costumiers avec leurs assistants qui se sont succédé à l'affiche (environ 250 à 300 personnes en moyenne par saison). Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de plus de **600 collaborateurs** en moyenne chaque année, ce qui fait de lui une "entreprise" importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

GRAND THEATRE DE GENEVE
BILAN AU 30 JUIN 2006

ACTIF	2004-2005		2005-2006	
	frs	*frs*	frs	frs
DISPONIBILITE				
CAISSES	*52'623.15*		64'360.74	
CHEQUES POSTAUX	*1'091'058.54*		49'541.43	
BANQUES (U.B.S.)	*714'725.52*		3'193'926.04	
CREDIT SUISSE / FONDS DE RESERVE	*659'029.17*		668'339.43	
BCG / COMPTE FONDS DE SOLIDARITE	*323'315.43*	***2'840'751.81***	76'294.56	**4'052'462.20**
VALEURS REALISABLES				
DEBITEURS	*969'922.11*	***969'922.11***	918'822.44	**918'822.44**
TITRES PLACEMENT FONDS DE RESERVE	*1'426'149.40*		1'455'870.54	
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE	*1'437'608.96*	***2'863'758.36***	1'682'003.30	**3'137'873.84**
IMMOBILISATION				
BILLETEL PART SOCIALE	-		-	
MATERIEL ET MOBILIER	*2.00*		2.00	
COSTUMES	*1.00*		1.00	
STOCKS DIVERS	*118'167.96*	***118'170.96***	72'335.49	**72'338.49**
ACTIFS TRANSITOIRES				
SUBVENTION MUSICIENS COMPL. A RECEVOIR	*140'000.00*		178'635.00	
SUBVENTION TRAVAUX PONT DE SCENE A RECEVOIR	-		517'000.00	
PRODUITS A RECEVOIR	*1'137'398.99*		916'262.29	
MECENAT FONDATION PRIVEE	-		-	
GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel	*990'915.80*		-	
GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	*1'000'000.00*		1'000'000.00	
FRAIS PAYES D'AVANCE POUR SPECTACLES	*1'235'107.01*		1'369'247.09	
FRAIS PAYES ET A RECUPERER	-			
COMPTE D'ATTENTE	*20'554.24*	***4'523'976.04***	- 11'161.57	**3'969'982.81**
TOTAL DE L'ACTIF		***11'316'579.28***		**12'151'479.78**

E ANALYSE DE L'ACTIF
AU 30 JUIN 2006

	frs	frs
Caisses :		
Caisse principale	28'875.10	
Fonds de caisse permanents	25'822.80	
Caisse monnaie Euros (EUR 5'191.66)	8'130.14	
Caisse monnaie GBP (£ 655)	1'532.70	**64'360.74**
CCP :		
Au crédit sont enregistrés des versements de locations de places de spectacles.		
Au débit, sont enregistrés les paiements de téléphones, natels, affranchissements		
postaux, frais de sécuritas et virements aux banques		**49'541.43**
Banques :		
UBS, comptes courants :	3'193'926.04	
Ces comptes (chf & eur) enregistrent, au crédit, les versements de la subvention Ville de Genève, les		
indemnités d'assurances, les produits des abonnements et autres recettes, les virements du CCP;		
au débit les paiements relatifs aux salaires, frais généraux, d'exploitation et de production		
Crédit Suisse, comptes courants :		
Ces comptes(chf & usd) enregistrent les renouvellements et intérêts des placements		
du Fonds de réserve, les recettes de billetterie de certains ouvrages spécifiques.	660'160.27	
Crédit Suisse, compte courant "Fonds de réserve"	8'179.16	
Crédit Suisse, compte "Titres"	1'455'870.54	
Le compte courant et les titres déposés au Crédit Suisse sont attribués au "Fonds		
de réserve". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement		
sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.		
BCGE, compte courant "Fonds de solidarité"	76'294.56	
BCGE, compte "Titres"	1'682'003.30	
Le compte courant et les titres déposés à la BCGE sont attribués au "Fonds		
de solidarité". Dès l'approbation des comptes par l'organe de contrôle, un versement		
sera effectué afin d'ajuster cet avoir au niveau dudit fonds.		**7'076'433.87**
Débiteurs :		
Ceux-ci sont constitués d'avance sur salaires, d'impôts anticipés à récupérer, de		
montants dus par divers organismes de cartes de crédit et de factures pour vente, location de décors,		
frais de coproduction, en attente de paiements et de remboursements.		**918'822.44**
Matériel, mobilier, costumes		
Ces comptes sont sans mouvement, pour mémoire, les frais étant directement		
comptabilisés dans les charges.		**3.00**
Stocks :		
Les stocks font l'objet d'inventaires précis : - économat	42'008.42	
- bois de construction	5'160.53	
- tissus et accessoires	11'093.09	
- stocks divers	14'073.45	
-stock Boutique Musicale	0.00	**72'335.49**
Actifs transitoires		
Ceux-ci correspondent aux "produits à recevoir" (subventions, garantie de déficit) et "frais payer d'avance"		**3'969'982.81**
TOTAL DE L'ACTIF		**12'151'479.78**

GRAND THEATRE DE GENEVE

BILAN AU 30 JUIN 2006

PASSIF	2004-2005		2005-2006	
	frs	*frs*	frs	frs
VALEURS EXIBLES A COURT ET LONG TERMES				
FONDS DE SOLIDARITE	*1'790'840.68*		1'848'906.63	
FONDS POUR ARCHIVES	-		100'000.00	
FOURNISSEURS	*392'594.94*		944'473.10	
RECETTES SAISONS A VENIR	*329'617.00*		373'195.00	
PRODUITS ENCAISSES D'AVANCE	*4'396'270.00*		4'621'674.00	
PASSIFS TRANSITOIRES	*1'576'914.57*		1'690'725.67	
FRAIS A PAYER, ASSURANCES SOCIALES	*553'761.70*		690'046.35	
CREANCIERS DIVERS	*60'899.21*		75'654.21	
PROVISION PRIVEE POUR REFECTION LOGES	-		-	
PROVISION POUR INFORMATIQUE	*230'000.00*		295'000.00	
PROVISION POUR PEDAGOGIE	-		-	
SUBVENTION VILLE PR MUSICIENS COMPL. REPORTEE	*140'000.00*		159'317.50	
SUBVENTION VILLE POUR PERSONNEL TEMPORAIRE	*522'726.00*		-	
SUBVENTION VILLE POUR EXPLOITATION	-		-	
COMPTE COURANT VILLE DE GENEVE	*84'799.05*	***10'078'423.15***	159'298.70	**10'958'291.16**
FONDS DE RESERVE		***1'270'487.96***		**1'231'724.43**
EXCEDENT DE L'EXERCICE		***- 32'331.83***		**- 38'535.81**
TOTAL DU PASSIF		***11'316'579.28***		**12'151'479.78**

E ANALYSE DU PASSIF
AU 30 JUIN 2006

Fonds de solidarité : Ce fonds est placé à la BCGE (compte courant et titres). Il est alimenté par les prélèvements de 2%, opérés sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales		1'848'906.63
Fonds pour archives: Il s'agit d'un fonds pour la numérisation des archives du Grand Théâtre		100'000.00
Fournisseurs : Les "fournisseurs étrangers" représentent au 30 juin le 13,7% , pour un montant de Les "fournisseurs suisses" représentent au 30 juin le 14,3% , pour un montant de Les "fournisseurs genevois" représentent au 30 juin le 72 % , pour un montant de Ces montants sont tous justifiés par des factures.		129'370.48 135'247.21 679'855.41
Produits reçus d'avance : Les recettes de la saison prochaine concernent les spectacles lyriques, les récitals et les programmes. Les autres produits reçus d'avance se composent de mécénat, parrainnage et dons à valoir sur la saison à venir.		4'621'674.00 373'195.00
Passifs transitoires : Les passifs transitoires se composent de provisions constituées pour couvrir les frais restant à payer au 30 juin, soit : TVA, droits d'auteurs, salaires du personnel temporaire, cachets, transports, publicité, etc..		1'690'725.67
Frais à payer : Les frais à payer correspondent aux charges sociales de juin, payées en juillet (AVS, chômage, allocations familiales, les impôts à la source, etc..).		690'046.35
Créanciers divers : Il s'agit de droits TV sur d'anciennes productions encore à restituer aux artistes et de factures diverses		75'654.21
Provision pour rénovation du réseau informatique (25% de l'investissement de départ qui a été substantiellement pris en charge par une fondation privée en 2001)		295'000.00
Subvention Ville de Genève pour musiciens complémentaires Ce montant correspond au solde de la subvention de frs 280'000.- budgétisée pour l'année civile 2006, restant à disposition pour juillet à décembre 2006		159'317.50
Compte courant Ville de Genève : Ce compte correspond aux frais de téléphones et de liaisons informatiques estimés et provisionnés au 30 juin 2006.		159'298.70
Fonds de réserve :	frs	
Celui-ci enregistre les mouvements suivants:		
solde au 01.07.2005	1'238'156.13	
Affectation des revenus des placements du "fonds de solidarité"	66'035.78	
A déduire frais financiers y relatifs	-72'467.48	
Total	1'231'724.43	
Excédent de l'exercice 2005/2006	-1'038'535.81	
Garantie de déficit : Fonds culturel	1'000'000.00	
Nouveau fonds de réserve		1'193'188.62
TOTAL DU PASSIF		12'151'479.78

RECAPITULATION
DEPENSES, RECETTES D'EXPLOITATION, APPORTS EXTERIEURS ET SUBVENTIONS

	Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
3. FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	*2'078'474.63*	2'203'538.37	2'217'700.00	2'484'486.99	266'786.99	12.03%	12.75%
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	*12'650'721.67*	13'697'657.14	12'965'000.00	15'731'611.27	2'766'611.27	21.34%	14.85%
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spectacles)	*13'985'908.83*	14'449'685.15	13'991'300.00	13'868'149.90	- 123'150.10	-0.88%	-4.02%
Frais musiciens supplémentaires et autres orchestres	*532'635.30*	595'632.56	795'000.00	808'340.00	13'340.00	1.68%	35.71%
FRAIS SUPPLEMENTAIRES LIES AUX TRAVAUX GTG			517'500.00	(charges réparties par nature)			
SUBV. RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	*2'885'350.00*	2'847'510.00	2'885'350.00	3'018'237.00	132'887.00	4.61%	6.00%
TOTAL DES DEPENSES	***32'133'090.43***	**33'794'023.22**	**33'371'850.00**	**35'910'825.16**	**2'538'975.16**	**7.61%**	**6.26%**
6. A) RECETTES D'EXPLOITATION	*12'153'698.11*	11'843'147.01	12'124'000.00	12'906'703.59	782'703.59	6.46%	8.98%
B) APPORTS EXTERIEURS	*3'123'126.52*	4'368'308.38	3'548'000.00	3'975'899.00	427'899.00	12.06%	-8.98%
C) GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel de Genève	*990'915.80*	-	-	-	-	-	-
Excédent négatif = bénéfice/Ecédent **positif = perte**	-	**32'331.83**	-	**38'535.81**	38'535.81	100.00%	19.19%
7. VILLE DE GENEVE	***15'865'350.00***	**17'550'236.00**	**17'699'850.00**	**18'989'686.76**	**1'289'836.76**	**7.29%**	**8.20%**
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	*12'700'000.00*	12'900'000.00	13'017'000.00	14'132'452.00	1'115'452.00	8.57%	9.55%
- GARANTIE DE DEFICIT	-	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	-	-	-
- SUBVENTION PERSONNEL TEMPORAIRE	-	522'726.00	-	-	-	-	-100.00%
- SUBVENTION MUSICIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	*280'000.00*	280'000.00	280'000.00	299'317.50	19'317.50	6.90%	6.90%
- FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE TRAVAUX GTG	-	-	517'500.00	539'680.26	22'180.26	4.29%	100.00%
- SUBVENTION RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	*2'885'350.00*	2'847'510.00	2'885'350.00	3'018'237.00	132'887.00	4.61%	6.00%
TOTAL DES RECETTES	***32'133'090.43***	**33'794'023.22**	**33'371'850.00**	**35'910'825.16**	**2'538'975.16**	**7.61%**	**6.26%**

F. ANALYSE DU COMPTE PERTES ET PROFITS

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre, arrêtés au 30 juin 2006, présente un exercice se soldant par un excédent de charges de Fr. 38'535.81 par rapport au budget, compte tenu de la garantie de déficit de la Ville de Genève de 1'000'000. Ce déficit de Fr. 38'535.81, représente le 0,1% de notre budget. Il est résorbé en faisant appel au Fonds de réserve qui s'élèvera, après prélèvement, à Fr.1'193'188.62 en diminution de Fr.44'967.50 par rapport à la saison dernière.

Nos dépenses totales dépassent de Fr. 2'538'875.16 nos prévisions budgétaires soit de 7.61% .
Celles-ci ont été compensées par des recettes d'exploitation supplémentaires de Fr. 782'703.59, par des apports extérieurs en progression par rapport à nos prévisions de Fr. 427'899.- et par une augmentation des apports de la Ville de Genève de Fr. 1'289'836.76

Le résultat de la saison, qui ne s'éloigne de l'équilibre annoncé au budget que de 0,1%, s'explique par les éléments suivants :

- la subvention d'exploitation de la Ville de Genève de Fr. 14'132'452.- en augmentation de Fr. 1'115'452.- découlant d'une part du transfert, non prévu lors de la présentation du budget, de la masse salariale dévolue au personnel temporaire Ville à la Fondation sous forme de subvention, et de la décision prise par le Conseil municipal d'indexer la subvention d'exploitation au taux retenu pour l'indexation des salaires de la fonction publique, soit 1.6%, d'autre part.

- la subvention de Fr. 299'317.50.- pour musiciens supplémentaires et autres orchestres, supérieure au budget de Fr. 19'317.50.

- la garantie de déficit de Fr. 1'000'000.- consentie par la Ville de Genève, utilisée dans sa totalité.

- le financement extraordinaire pour les travaux de la machinerie du dessous qui ont impliqué notre déplacement au BFM.

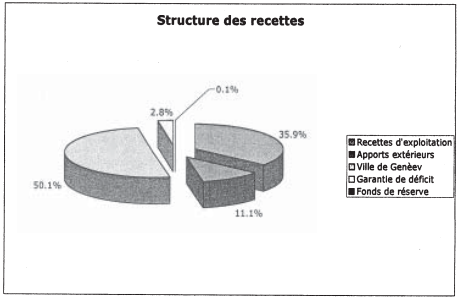

- les apports extérieurs, mécénat et sponsoring, dont le montant total s'élève à Fr. 3'975'899.-,

- les recettes d'exploitation de Fr. 12'906'703.59, supérieures au budget de Fr. 782'703.59, représentent le 35.9% du total des produits.

- les charges s'élèvent à Fr. 35'910'825.16 soit Fr. 2.538.975.16 de plus que celles prévues au budget. La plus grande part de cette augmentation étant due à l'intégration dans nos comptes du personnel temporaire initialement sous contrat Ville de Genève. Cette augmentation est compensée par l'augmentation de la subvention sur laquelle a été transférée la masse salariale prévue pour ce type de personnel

- les charges rattachées directement aux ouvrages s'élèvent à Fr. 14'676''489.90 et représentent 40.9% des charges de la Fondation.

Les financements publics s'élèvent à Fr. 18'989'686.76 qui représentent globalement 52.9%% des recettes totales de la Fondation.
La Fondation a donc généré 47.1% des recettes nécessaires à son fonctionnement.
Il est à noter que, dans les recettes comme dans les dépenses, il est tenu compte des apports en nature de la Ville de Genève qui s'élèvent à
Fr. 3'018'237.-

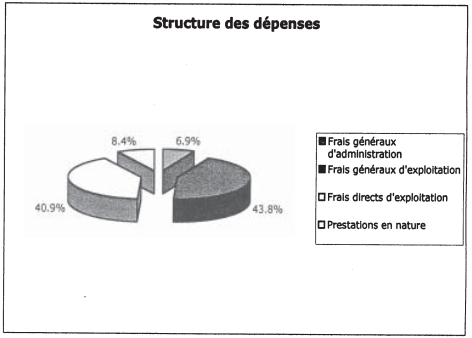

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
3.	**FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION**							
30.	**Traitements et salaires**	*984'062.--*	**1'054'127.--**	**1'085'000**	**1'145'177.--**	**60'177.--**	5.55%	8.64%
31.	**Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)**	*239'199.--*	**251'599.--**	**277'700**	**269'240.--**	**-8'460.--**	-3.05%	7.01%
32.	**Frais de bureau et d'administration**	*855'213.--*	**897'812.--**	**855'000**	**1'070'070.--**	**215'070.--**	25.15%	19.19%
	TOTAL FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	*2'078'475.--*	**2'203'538.--**	**2'217'700**	**2'484'487.--**	**266'787.--**	**12.0%**	**12.7%**

G. ANALYSE DES DEPENSES
Groupe 3000

Les "Frais généraux d'administration" s'élèvent à Fr. 2'484'486.99, soit une augmentation par rapport au budget de Fr. 266'786.99, (+ 12.03%).

30. Les traitements et salaires totalisent Fr. 1'145'176.65 et sont supérieurs au budget de Fr. 60'176.55 (+ 5.55%).

Ce dépassement provient de l'ajustement du traitement de certains collaborateurs et de l'engagement, non prévu au budget, d'une assistante à l'administration artistique.

Ce groupe prend en compte les salaires de la Direction (directeur général et secrétaire général), ainsi que ceux du directeur technique, de l'adjointe du directeur général, de l'administrateur de production, de la responsable communication et de l'édition,du responsable de la diffusion et de la presse et de l'assistante à l'administration artistique.

31. Les charges sociales rattachées à ce groupe présentent une diminution globale de Fr. 8'460. - par rapport au budget.

32. Les frais de bureau et d'administration sont supérieurs au budget de Fr. 215'070.34 (+ 25.15%).

Les frais d'insertion dépassent le budget de Fr 22'725.25.
Ce dépassement est essentiellement dû aux annonces faites dans la presse nationale et internationale pour le recrutement, à l'atelier des costumes, d'un tailleur homme.

Les frais de port, banques et CCP sont supérieurs au budget de Fr. 68'922.51
Ce dépassement est essentiellement dû à l'augmentation du courrier envoyé aux abonnés, conséquence de notre volonté de les informer d'une manière privilégiée.

Les frais de voyage dépassent de Fr. 71'966.26 (159%) la somme budgétisée.
Ces frais sont essentiellement dû aux déplacements de la direction pour visionner des spectacles, auditionner des artistes, développer des projets de coproduction et entretenir les liens de collaboration avec d'autres Théâtres, et en particulier développer les activités extérieures du Ballet.

Les frais de l'organe de gestion (Fondation) et les frais d'honoraires de la fiduciaire et autres ont, selon la demande du contrôle financier, été reclassés. Les frais de secrétariat générés par le fonctionnement du Conseil de Fondation ont été comptabilisés dans le compte 320110, « honoraires fiduciaires et autres » diminuant ainsi la ligne 320100 d'autant.. Celle-ci ne comptabilise plus désormais que les jetons de présence des membres du Conseil et les frais liés aux séances.

Les frais divers d'administration comptabilisent notamment pour Fr. 69'277.10 les frais générés par les encaissements par carte de crédit qui sont en augmentation.

Les frais de bureau et administration de la buvette comptabilisent partiellement la reprise du fond de commerce de l'ancien fermier, reprise qui sera absorbée sur trois saisons.

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
4.	**FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION**							
40.	**Salaires personnel d'exploitation**							
40.0	**Personnel d'exploitation permanent**	*1'982'833.--*	**2'714'946.--**	**1'937'000**	**3'532'722.--**	**1'595'722.--**	82.38%	30.12%
40.1	**Choeur professionnel**	*3'612'971.--*	**3'653'926.--**	**3'898'500**	**3'970'314.--**	**71'814.--**	1.84%	8.66%
40.2	**Ballet**	*2'060'324.--*	**2'149'685.--**	**2'164'000**	**2'294'682.--**	**130'682.--**	6.04%	6.75%
400	**Salaires OSR**	-	-	-	**28'501.--**	**28'501.--**	100.00%	100.00%
40.5	**Charges sociales du personnel (part employeur)**	*1'808'492.--*	**1'907'887.--**	**1'978'500**	**2'278'467.--**	**299'967.--**	15.16%	19.42%
	A REPORTER :	*9'464'621.--*	**10'426'444.--**	**9'978'000**	**12'104'686.--**	**2'126'686.--**	**21.3%**	**16.1%**

G. ANALYSE DES DEPENSES
Groupe 4000

Les Frais généraux d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires de Fr. 2'766'611.27, soit de 21.34 %.

400 Salaires « personnel d'exploitation »

Les salaires du «personnel d'exploitation permanent » dépassent de Fr.465'700.85 le budget. Cet écart est de Fr. 293'769.- par rapport aux comptes 2004/2005. Ce dépassement est dû à l'augmentation du taux d'activité du webmaster, de la graphiste, des collaborateurs attachés à l'animation pédagogique et à l'engagement d'une chargée du développement commercial et d'un responsable des réceptions et chauffeur qui n'avaient pas été prévus au budget
Les salaires du « personnel services supplémentaires » et « personnel de plateau » Ces dépenses non prévues au budget de Fr. 912'145.20 résultent de la décision de confier la gestion des temporaires Ville à la Fondation dès janvier 2005 (sauf le personnel de salle). Les frais concernés sont séparés en deux comptes soit, les services administratifs et divers et les services techniques. Ces dépenses trouvent leur pendant en recettes sous la forme d'une augmentation de la subvention.
Le poste « personnel technique permanent » dépasse le budget de Frs 215'813.97. Cet écart est essentiellement dû à l'engagement d'une responsable des archives, poste qui est financé par un apport privé, et de deux sonorisateurs à temps partiel assurant les tournées du ballet et les enregistrements des CD *une heure avant.* Ainsi qu'un régisseur lumière, également pour le ballet.

L'augmentation des activités du Ballet génère des augmentations de recettes, en particulier sur la ligne 60.2.

400.1 Chœur professionnel

Le compte 400100 « Chef et encadrement des chœurs » augmentation due à des cachets supplémentaires pour les pianistes.
Le compte 100120 « Salaires & Indemnités chœur professionnel » affiche un dépassement par rapport au budget de Frs 53'353.6, dû essentiellement à différents cachets pour des quarts d'heures supplémentaires .

400.2 Ballet

Les salaires « Chefs & encadrement du ballet » dépassent le budget de Fr. 97'533.70.
Ce dépassement est dû à l'engagement d'un maître de ballet permanent et trouve son pendant partiel dans la diminution de Fr. 45'167.21 de la ligne 400210 "Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs"

Les « salaires et indemnités diverses du ballet » sont en dépassement de la valeur budgétisée de Fr. 78'315.65. Ce dépassement est dû à l'engagement de danseur supplémentaires pour pallier à des blessures de titulaires.

401. Charges sociales

L'augmentation de ce compte est le corollaire de l'augmentation de la masse salariale.

4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	*Comptes 2003/2004*	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
REPORT :	*9'464'621.--*	**10'426'444.--**	**9'978'000**	**12'104'686.--**	**2'126'686.--**	21.31%	16.10%
41. Frais de publicité générale	*254'764.--*	**400'061.--**	**335'000**	**312'073.--**	**-22'927.--**	-6.84%	-21.99%
42. Autres frais généraux d'exploitation	*2'305'284.--*	**2'161'728.--**	**2'180'000**	**2'121'796.--**	**-58'204.--**	-2.67%	-1.85%
43. Informatique	*310'327.--*	**274'817.--**	**157'000**	**253'475.--**	**96'475.--**	61.45%	-7.77%
44. Travaux réfection intérieure du Grand Théâtre	-	-	-	**598'430.--**	**598'430.--**	100.00%	100.00%
43. Location BFM	*315'725.--*	**434'608.--**	**315'000**	**241'152.--**	**-73'848.--**	-23.44%	-44.51%
422. Attributions à fonds	-	-	-	**100'000.--**	**100'000.--**	100.00%	100.00%
TOTAL FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	*12'650'722.--*	**13'697'657.--**	**12'965'000**	**15'731'611.--**	**2'766'611.--**	**21.3%**	**14.8%**

G. ANALYSE DES DEPENSES
Groupe 4000 (Suite)

41.0 Frais de publicité générale

Ces frais sont inférieurs au budget de Fr. 22'926.78
Le poste « communication presse » est dû à un mandat attaché à la presse internationale. Il est en augmentation de Frs 29'594.67 par rapport à la saison 2004-2005.

42.0 Autres frais généraux d'exploitation

Les dépenses globales de ce groupe sont également inférieures au budget de Fr. 58'204 ainsi qu'aux comptes 2004-2005 de Fr.38'074.71.

Les variations principales se situent sur les postes suivants :

421030 « nettoyages des bâtiments »
- Fr. 159'928.90 résultant de la négociation d'un nouveau contrat de nettoyage et entretien

421050 « vêtement de travail du personnel »
+ Fr. 34'910.05 résultant de la novelle politique de fourniture d'habits de travail. Les coûts liés à cette fourniture, bien que découlant d'un règlement Ville de Genève, n'ont jamais été assumés par celle-ci mais par la Fondation.

422 « Frais divers d'exploitation »:
+ Fr. 192'364.54
Ces dépenses comprennent essentiellement le coût de location des containers de stockage des décors et de la manutention qui y est attachée.

43.0 Informatique

Le dépassement de Frs 99'437.30 est dû à l'entretien, au renouvellement et au développement du parc et du réseau informatique.
Les dépenses se scindent en plusieurs sous comptes à savoir :

Consommables (toner, encre, etc.) Fr. 16'413.15
Mise à jour de logiciels Fr. 6'149.01
Réparations Fr. 17'041.80
Investissement général Fr. 120'079.84
Réseau informatique et développement Fr. 1'753.5
Internet Site Web Fr. 26'623.37

44.0 Travaux
Sont comptabilisées sur ce compte les dépenses générées par notre présence au BFM durant la période des travaux à Neuve

45.0 Location BFM
Diminution résultant de la signature d'une nouvelle convention qui prévoit un prix de location préférentiel de Fr. 3'000. par jour de présence sans public au lieu de
Fr. 3'500.-

422099 Attribution à fonds
Il s'agit d'une contribution de la loterie romande affectée au financement de l'archivage électronique pour la saison 2006/2007. Cette charge trouve son pendant dans les recettes.

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
5.	**FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)**							
50.0	**Dépenses pour le personnel artistique**	*6'453'254.--*	**6'032'993.--**	**7'584'800**	**6'212'210.--**	**-1'372'590.--**	-18.10%	2.97%
50.5	**Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)**	*176'624.--*	**244'588.--**	**275'000**	**274'244.--**	**-756.--**	-0.27%	12.12%
51.0	**Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes**	*794'961.--*	**659'734.--**	**915'000**	**821'192.--**	**-93'808.--**	-10.25%	24.47%
	A REPORTER :	*7'424'840.--*	**6'937'315.--**	**8'774'800**	**7'307'646.--**	**-1'467'154.--**	**-16.7%**	**5.3%**

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS
Groupe 5000

Les dépenses des comptes 50.00 qui correspondent aux frais directement liés aux productions sont inférieures de Fr 123'150.- au budget.

Le dépassement sur les lignes des dépenses de production (notamment pour les décors et costumes) ont été contrebalancés par des économies réalisées sur les lignes relatives aux cachets des solistes, metteurs en scènes et maquettistes.

50.0 Dépenses pour le personnel artistique

C'est sur ce poste que les plus importantes économies ont été réalisées puisqu'elles s'élèvent à Fr 1'372'589.- Cela est lié à des cachets négociés à la baisse, pour les solistes (- Fr 767'010.-), pour les metteurs en scène (- Fr 181'460.-) et les maquettistes (- Fr 152'009.).
Des économies ont été également réalisées sur le poste des frais de voyage et de séjour, notamment parce que l'orchestre choisi pour *Casse Noisette* a été l'Orchestre de Chambre de Genève dont les musiciens habitent Genève et n'ont donc pas dû être défrayés.

51.0 Chœurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires

Une économie de SFr 93'808.- a été réalisée sur ces lignes.

C'est essentiellement sur les chœurs et les figurants que des économies ont été réalisées, certains ouvrages ayant nécessité moins de personnes que ce qui avait été initialement prévu. En revanche, les danseurs et mimes ont été plus nombreux qu' initialement prévu, par exemple pour *Tannhäuser* et *La Ville Morte*

	Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spect.)							
REPORT :	*7'424'840.--*	**6'937'315.--**	**8'774'800**	**7'307'646.--**	**-1'467'154.--**	-16.72%	5.34%
52.0 Dépenses de production	*4'393'336.--*	**5'120'729.--**	**2'950'000**	**4'189'547.--**	**1'239'547.--**	42.02%	-18.18%
53.0 Publicité des spectacles	*575'275.--*	**587'217.--**	**600'000**	**514'798.--**	**-85'202.--**	-14.20%	-12.33%
54.0 Autres frais directs d'exploitation	*1'268'229.--*	**1'510'176.--**	**1'191'500**	**1'317'481.--**	**125'981.--**	10.57%	-12.76%
Autres manifestations	*324'230.--*	**294'248.--**	**475'000**	**538'678.--**	**63'678.--**	13.41%	83.07%
TOTAL FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION	*13'985'909.--*	**14'449'685.--**	**13'991'300**	**13'868'150.--**	**-123'150.--**	**-0.9%**	-4.02%

G. ANALYSE DES DEPENSES DES PRODUCTIONS
Groupe 5000 (Suite)

52.0 Dépenses de production

Le budget de ces articles a été dépassé de Fr 1'239'547.-

La ligne « frais de production » est en dépassement de Fr 1'087'321.- Ces dépenses supplémentaires sont liées notamment au décor de *Casse Noisette*, beaucoup plus lourd que les décors habituels de ballet et fabriqué à l'extérieur. Mais le spectacle a connu un tel succès qu'une reprise a été programmée dès la saison suivante. D'autre part, les productions de *Tannhaüser*, *Galilée* et la *Ville Morte* ont nécessité d'importants décors.

La ligne des « perruques et maquillages » est en dépassement de SFr 81'810.-, lié à des productions nécessitant d'importants maquillages (*Tannhäuser*, *Petite renarde rusée*) et à *Casse Noisette* dont les maquillages étaient là encore beaucoup plus élaborés que ceux des habituelles productions de ballet.

La ligne « frais de transport et dédouanement » est en dépassement de SFr 42'003.- essentiellement à cause de *La Petite Renarde rusée* dont le décor venait de San Francisco.

53.0 Frais de publicité

Les comptes de ces lignes sont en économie de Fr 85'202.- Des économies ont essentiellement été réalisées sur les frais de confection des programmes (- Fr 84'784.-).

54.0 Autres frais d'exploitation

Ces articles sont en dépassement de Fr 125'981.-

La ligne des « frais divers de spectacle » est en dépassement de SFr 258'623.- C'est une ligne qui est chaque année traditionnellement sous-évaluée lors de l'établissement du budget. Des économies sur les autres lignes de ce chapitre ont néanmoins permis de réduire le dépassement de l'ensemble de cet article 54.0. Ce sont notamment les économies réalisées sur les droits d'auteur, *Casse Noisette* étant dans le domaine public et sur le matériel musical, les locations de partitions ayant été moins importantes que prévu.

Autres manifestations

Le dépassement sur ces lignes est de Fr 63'677.-
En réalité, les Fr 250 000.- budgétés pour la saison chorégraphique n'ont pas été économisés mais figurent dans les comptes éclatés par nature.
Quant au dépassement des dépenses liées aux tournées du ballet, il a été de Fr 308'173.- Mais ces dépenses ont été plus que compensées puisque parallèlement les recettes des tournées du ballet sont dans les comptes de Fr 676'633.- supérieures à la somme inscrite au budget.

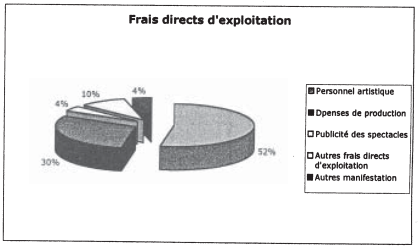

6. A RECETTES D'EXPLOITATION	*Comptes 2003/2004*	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
60.0 Recettes brutes des spectacles	*9'954'705.--*	9'714'696.--	10'644'000	10'105'023.--	-538'977.--	-5.06%	4.02%
60.5 Recettes brutes: tournées du ballet, récitals, concerts et manifestations diverses	*403'049.--*	475'478.--	325'000	976'634.--	651'634.--	200.50%	105.40%
61.A Autres recettes d'exploitation	*1'600'795.--*	1'474'479.--	1'155'000	1'751'175.--	596'175.--	51.62%	18.77%
66. Dissolution de provisions	*195'150.--*	178'494.--	-	73'872.--	73'872.--	-	-58.61%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	*12'153'698.--*	11'843'147.--	12'124'000	12'906'704.--	782'704.--	6.5%	8.98%

H. ANALYSE DES RECETTES
GROUPE 6000

60.0 Recettes brutes des spectacles

Celles-ci sont globalement en dessous du budget de Fr. 538'977.10, la jauge de 90% pour les spectacles lyriques n'ayant en effet pas été atteinte pour la plupart des spectacles. Il a été décidé d'élaborer nos budgets , dès la saison 2007/2008 avec une jauge de 87%
Les produits des ventes des programmes et CD ont augmenté par rapport au budget mais se situent à la hauteur des résultat de la saison 2004-20045. Ce fait provient essentiellement de la vente de CD, nouveau produit très apprécié par les spectateurs., qui n'était pas prévu au moment de la confection du budget

60.2 Tournée du ballet et manifestations diverses

Les tournées du ballet ont généré des recettes de Fr. 976'633.70, soit supérieures au budget de Fr. 676'633.70 et viennent largement compenser les frais résultant de ces tournées..

La ligne 602010 "Concerts et manifestations diverses", laisse apparaître un manco de Fr. 25'000.- qui était la contribution traditionnelle du Cercle au financement des animations liées à la Fête de la Musique et qui, comme la saison dernière, n'a pas été reconduite cette saison.

61A Autres recettes d'exploitation

Ce groupe de comptes laisse apparaître un excédent de recettes de Fr. 670'046.99 par rapport au budget.
Ce résultat provient des lignes :

- 630510 "Produit de location et vente de décors et costumes Fr.330'283.40 Sont comptabilisées sur cette ligne les locations de *Parsifal* à Leipzig, d'*Otello* au Liceu de Barcelone et de *Manon* à Bilbao.

- 63305 "location des salles & foyers" , Fr. 319'545.– essentiellement due à la location du Théâtre pour la soirée du 200ème anniversaire de la banque Pictet et de la soirée de gala de la Fondation Cair-Bois.

- 63350 "recettes diverses" résulte de la participation aux excédents des assurances.

- 63306 "recettes de coproduction" provenant de La *Clémence de Titus.*

- "Dissolution de provisions ". Ces abandons de provisions concernent essentiellement des classements de litiges liés à la production de *Fidelio.*

61.B APPORTS EXTERIEURS	*Comptes 2003/2004*	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
6160 Sponsors	*832'375.--*	742'863.--	550'000	536'063.--	-13'937.--	-2.53%	-27.84%
6161 Mécénat	*2'050'000.--*	3'097'520.--	2'813'000	3'243'000.--	430'000.--	15.29%	4.70%
6162 Dons et legs	*23'268.--*	23'616.--	-	11'836.--	11'836.--	100.00%	-49.88%
6162 Mécénat pédagogique	*217'484.--*	504'309.--	185'000	185'000.--	-	-	-63.32%
TOTAL DES APPORTS EXTERIEURS	*3'123'127.--*	4'368'308.--	3'548'000	3'975'899.--	427'899.--	12.1%	-8.98%
GARANTIE DE DEFICIT	*990'916.--*	1'000'000.--	1'000'000	1'000'000.--	-	-	-
Fonds culturel de Genève	*990'916.--*	-	-	-	-	-	-
Ville de Genève	-	1'000'000.--	1'000'000	1'000'000.--	-	-	-

H. ANALYSE DES RECETTES
GROUPE 6000 (Suite)

61B. Apports extérieurs et privés

Ont contribué à l'équilibre de notre saison :
Fondation Hans Wilsdorf
Cercle du Grand Théâtre
Fondation philanthropique Edmond J. Safra

Les apports de mécénat (autres) dépassent nos prévisions budgétaires de Fr. 430'000.- grâce aux contributions de :
Fondation Leenards
Fondation Valeria Rossi de Montelera
M et Mme Vladimir Stepczynski
Loterie Romande
Fondation Fluxum

La saison aura également été soutenue par les sponsors suivants
UBS, BNP Paribas, Julius Baer, Crédit Agricole, Swisscom.

L'opération Geneva Opera Pool a quant à elle pu être réalisée grâce au soutien de
OM Pharma, BSI, Rosbank, SFG, La Genevoise, SG Banking, Pictet, Fortis.

Les activités pédagogiques ont pu être menées à bien grâce, comme les années précédentes, à une subvention du DIP et au mécénat de la Fondation Ferrier Lullin.

I. CONCLUSIONS

La saison des spectacles tant lyriques que chorégraphiques, les excellents échos qu'ont reçu certains d'entre eux comme le Tannhäuser mis en scène par Olivier Py, ou la Ville Morte, ultime témoignage du génie d'Armin Jordan dans l'institution, l'encrage de la création avec le Galilée du compositeur genevois Michael Jarrel, œuvre d'une force exceptionnelle qui indiscutablement s'inscrira dans le répertoire lyrique du XXIème siècle, sont des sujets de satisfaction.
Le ballet confirme sa bonne santé artistique, ses importantes tournées confirment son attractivité retrouvée.
La fréquentation, malgré un léger tassement que nous espérons conjoncturel, demeure la plus élevée des saison lyriques helvétiques.
Le travail du service pédagogique, d'une inventivité renouvelée creuse le sillon inauguré en 2001 et complète un outil culturel majeur du paysage genevois à destination des nouvelles génération.
La bonne image du théâtre trouve également une confirmation dans la fidélité avec laquelle les fondations, les mécènes et les sponsors, amis du Grand Théâtre, continuent à nous soutenir d'une manière fidèle et essentielle.

Tous ces points conjugués sont des indicateurs solides d'un théâtre en bonne santé.

Toutefois, ce bilan largement positif doit être tempéré par l'apparition d'une problématique sociale qui, à partir d'évènements survenus dans le service des tapissiers accessoiristes, s'est amplifiée durant l'été 2006. A l'heure ou nous écrivons ces conclusions, nous pouvons affirmer que s'est trouvé exprimé, in nucleo, un faisceau de difficultés, ressenties par certains personnels, qui connaîtra un développement, pour l'heure inachevé, durant toute la saison 2006-2007.

Ce malaise révèle l'équilibre fragile, subtil et essentiel entre les responsabilités de la Fondation du Grand Théâtre et la Ville de Genève que nous devons nous appliquer à régénérer.

Genève, décembre 2006

Au nom de la Fondation

La secrétaire
Marie-France Spielmann

Le président
Bruno de Preux

GRAND THEATRE DE GENEVE

TABLEAU DE CONSOLIDATION FONDATION GTG ET VILLE DE GENÈVE - SAISON 2005/2006

Comptes Ville de Genève adaptés à la saison du Grand-Théâtre

DÉPENSES	Fr.
Charges de personnel	14'964'877
Fourniture de bureau, imprimés, publicité	5
Energies	562'474
Achats de fournitures et autres marchandises	8'636
Entretien des immeubles par des tiers	983'911
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	10'128
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	40'000
Dédommagements	5'389
Honoraires et prestations de service	434'933
Frais divers	
Subventions - Institutions privées *(culture et loisirs)*	**18'989'687**
Exploitation du Grand-Théâtre	12'862'452
Services lyriques, autres orchestres	280'000
	19'318
Contre partie de la contrib. du fds d'équipement communal	1'000'000
Complément de subvention à l'indexation au coût de la vie	70'000
Subvention supplémentaire fds d'équip. communal	200'000
Garantie de déficit	1'000'000
Financement extraordinaire travaux GTG	539'680
Subventions relatives à des prestations en nature	3'018'237
Ville de Genève Affairs culturelles	**36'000'040**

RECETTES	Fr.
Revenus	**4'048'449**
- Immeubles du patrimoine administratif	2'858'714
- Dédommagements de tiers	38'736
- Autres subventions	1'151'000
Ville de Genève Affairs culturelles	**4'048'449**

Comptes de la Fondation du GTG

Frais directs d'exploitation	14'676'490
Frais généraux exploitation	15'731'611
Frais généraux d'administration	2'484'487
Subventions relatives à des prestations en nature	3'018'237
Fondation du Grand-Théâtre de Genève	**35'910'825**

Recettes d'exploitation	12'906'704
Apports extérieurs (sponsors, mécénat et dons)	3'975'899
Subvention d'exploitation (inclus fds communal)	14'062'452
Complément de subvention à l'indexation au coût de la vie	70'000
Subvention pour musiciens supplémentaires	299'318
Subventions relatives à des prestations en nature	3'018'237
Financement extraordinaire travaux GTG	539'680
Garantie de déficit	1'000'000
Excédent de charges	38'536
Fondation du Grand-Théâtre de Genève	**35'910'825**

La part de la Ville de Genève aux comptes de la fondation du GTG est de Fr. 17'450'007 soit de 49%

FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE LA SAISON 2005-2006

Genève, novembre 2006

GRAND THEATRE DE GENEVE
BILAN AU 30 JUIN 2006

ACTIF	2004-2005		2005-2006	
	frs	*frs*	frs	frs
DISPONIBILITE				
CAISSES	*52'623.15*		64'360.74	
CHEQUES POSTAUX	*1'091'058.54*		49'541.43	
BANQUES (U.B.S.)	*714'725.52*		3'193'926.04	
CREDIT SUISSE / FONDS DE RESERVE	*659'029.17*		668'339.43	
BCG / COMPTE FONDS DE SOLIDARITE	*323'315.43*	***2'840'751.81***	76'294.56	**4'052'462.20**
VALEURS REALISABLES				
DEBITEURS	*969'922.11*	***969'922.11***	918'822.44	**918'822.44**
TITRES PLACEMENT FONDS DE RESERVE	*1'426'149.40*		1'455'870.54	
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE	*1'437'608.96*	***2'863'758.36***	1'682'003.30	**3'137'873.84**
IMMOBILISATION				
BILLETEL PART SOCIALE	-		-	
MATERIEL ET MOBILIER	*2.00*		2.00	
COSTUMES	*1.00*		1.00	
STOCKS DIVERS	*118'167.96*	***118'170.96***	72'335.49	**72'338.49**
ACTIFS TRANSITOIRES				
SUBVENTION MUSICIENS COMPL. A RECEVOIR	*140'000.00*		178'635.00	
SUBVENTION TRAVAUX PONT DE SCENE A RECEVOIR	-		517'000.00	
PRODUITS A RECEVOIR	*1'137'398.99*		916'262.29	
MECENAT FONDATION PRIVEE	-		-	
GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel	*990'915.80*		-	
GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	*1'000'000.00*		1'000'000.00	
FRAIS PAYES D'AVANCE POUR SPECTACLES	*1'235'107.01*		1'369'247.09	
FRAIS PAYES ET A RECUPERER	-			
COMPTE D'ATTENTE	*20'554.24*	***4'523'976.04***	- 11'161.57	**3'969'982.81**
TOTAL DE L'ACTIF		***11'316'579.2***		**12'151'479.78**

GRAND THEATRE DE GENEVE

BILAN AU 30 JUIN 2006

PASSIF	2004-2005		2005-2006	
	frs	*frs*	frs	frs
VALEURS EXIBLES A COURT ET LONG TERMES				
FONDS DE SOLIDARITE	*1'790'840.68*		1'848'906.63	
FONDS POUR ARCHIVES	-		100'000.00	
FOURNISSEURS	*392'594.94*		944'473.10	
RECETTES SAISONS A VENIR	*329'617.00*		373'195.00	
PRODUITS ENCAISSES D'AVANCE	*4'396'270.00*		4'621'674.00	
PASSIFS TRANSITOIRES	*1'576'914.57*		1'690'725.67	
FRAIS A PAYER, ASSURANCES SOCIALES	*553'761.70*		690'046.35	
CREANCIERS DIVERS	*60'899.21*		75'654.21	
PROVISION PRIVEE POUR REFECTION LOGES	-		-	
PROVISION POUR INFORMATIQUE	*230'000.00*		295'000.00	
PROVISION POUR PEDAGOGIE	-		-	
SUBVENTION VILLE PR MUSICIENS COMPL. REPORTEE	*140'000.00*		159'317.50	
SUBVENTION VILLE POUR PERSONNEL TEMPORAIRE	*522'726.00*		-	
SUBVENTION VILLE POUR EXPLOITATION	-		-	
COMPTE COURANT VILLE DE GENEVE	*84'799.05*	*10'078'423.15*	159'298.70	**10'958'291.16**
FONDS DE RESERVE		*1'270'487.96*		**1'231'724.43**
EXCEDENT DE L'EXERCICE		- *32'331.83*		- **38'535.81**
TOTAL DU PASSIF		*11'316'579.2*		**12'151'479.78**

RECAPITULATION
DEPENSES, RECETTES D'EXPLOITATION, APPORTS EXTERIEURS ET SUBVENTIONS

	Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
3. FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	*2'078'474.63*	2'203'538.37	2'217'700.00	2'484'486.99	266'786.99	12.03%	12.75%
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	*12'650'721.67*	13'697'657.14	12'965'000.00	15'731'611.27	2'766'611.27	21.34%	14.85%
5. FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (Spectacles)	*13'985'908.83*	14'449'685.15	13'991'300.00	13'868'149.90	- 123'150.10	-0.88%	-4.02%
Frais musiciens supplémentaires et autres orchestres	*532'635.30*	595'632.56	795'000.00	808'340.00	13'340.00	1.68%	35.71%
FRAIS SUPPLEMENTAIRES LIES AUX TRAVAUX GTG			517'500.00	(charges réparties par nature)			
SUBV. RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	*2'885'350.00*	2'847'510.00	2'885'350.00	3'018'237.00	132'887.00	4.61%	6.00%
TOTAL DES DEPENSES	***32'133'090.43***	**33'794'023.22**	**33'371'850.00**	**35'910'825.16**	**2'538'975.16**	**7.61%**	**6.26%**
6. A) RECETTES D'EXPLOITATION	*12'153'698.11*	11'843'147.01	12'124'000.00	12'906'703.59	782'703.59	6.46%	8.98%
B) APPORTS EXTERIEURS	*3'123'126.52*	4'368'308.38	3'548'000.00	3'975'899.00	427'899.00	12.06%	-8.98%
C) GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel de Genève	*990'915.80*	-	-	-	-	-	-
Excédent négatif = bénéfice/Ecédent **positif = perte**	-	**32'331.83**	**-**	**38'535.81**	38'535.81	100.00%	19.19%
7. VILLE DE GENEVE	***15'865'350.00***	**17'550'236.00**	**17'699'850.00**	**18'989'686.76**	**1'289'836.76**	**7.29%**	**8.20%**
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	*12'700'000.00*	12'900'000.00	13'017'000.00	14'132'452.00	1'115'452.00	8.57%	9.55%
- GARANTIE DE DEFICIT	-	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	-	-	-
- SUBVENTION PERSONNEL TEMPORAIRE	-	522'726.00	-	-	-	-	-100.00%
- SUBVENTION MUSICIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	*280'000.00*	280'000.00	280'000.00	299'317.50	19'317.50	6.90%	6.90%
- FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE TRAVAUX GTG	-	-	517'500.00	539'680.26	22'180.26	4.29%	100.00%
- SUBVENTION RELATIVES A DES PRESTATIONS EN NATURE	*2'885'350.00*	2'847'510.00	2'885'350.00	3'018'237.00	132'887.00	4.61%	6.00%
TOTAL DES RECETTES	***2'133'090.43***	**33'794'023.22**	**33'371'850.00**	**35'910'825.16**	**2'538'975.16**	**7.61%**	**6.26%**

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
3.	**FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION**	***2'078'474.63***	**2'203'538.37**	**2'217'700.00**	**2'484'486.99**	**266'786.99**	**12.03%**	**12.75%**
300.	**Traitements et salaires**	***984'062.35***	**1'054'127.25**	**1'085'000.00**	**1'145'176.65**	**60'176.65**	**5.55%**	**8.64%**
300000	Traitements direction	*434'375.20*	447'992.15	485'000.00	483'560.90	- 1'439.10	-0.30%	7.94%
300020	Salaires personnel administratif	*549'687.15*	606'135.10	600'000.00	661'615.75	61'615.75	10.27%	9.15%
301.	**Charges sociales direction et personnel administratif (part employeur)**	***239'198.90***	**251'599.00**	**277'700.00**	**269'240.00**	**- 8'460.00**	**-3.05%**	**7.01%**
301010	Cotisations AVS et chômage	*61'645.60*	63'941.10	76'000.00	69'234.30	- 6'765.70	-8.90%	8.28%
301040	Allocations familiales	*17'214.55*	17'245.75	21'000.00	16'950.55	- 4'049.45	-19.28%	-1.71%
301050	Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	*126'973.60*	136'890.10	135'000.00	148'505.60	13'505.60	10.00%	8.49%
301060	Assurances accidents	*24'759.95*	24'581.85	30'000.00	25'614.85	- 4'385.15	-14.62%	4.20%
301070	Assurance maladie	*7'200.00*	7'560.00	13'500.00	8'055.00	- 5'445.00	-40.33%	6.55%
301010	Assurance maternité	*1'405.20*	1'380.20	2'200.00	879.70	- 1'320.30	-60.01%	-36.26%
320.	**Frais de bureau et d'administration**	***855'213.38***	**897'812.12**	**855'000.00**	**1'070'070.34**	**215'070.34**	**25.15%**	**19.19%**
320000	Fournitures de bureau	*48'830.10*	45'303.37	51'000.00	43'876.43	- 7'123.57	-13.97%	-3.15%
320020	Entr. et loc. mobilier et matériel de bureau	*65'970.55*	64'598.90	82'000.00	77'057.55	- 4'942.45	-6.03%	19.29%
32030	Imprimés	*41'274.48*	33'357.28	45'000.00	35'772.70	- 9'227.30	-20.51%	7.24%
32040	Abonnements journaux, docu., cotisations	*28'402.34*	29'187.20	30'000.00	34'421.00	4'421.00	14.74%	17.93%
320050	Frais d'insertion	*14'784.03*	8'672.25	11'000.00	33'725.25	22'725.25	206.59%	288.89%
320060	Téléphones, fax et natels	*204'783.72*	195'515.07	181'000.00	188'419.67	7'419.67	4.10%	-3.63%
320070	Frais de port, de banque et CCP	*111'323.59*	129'661.45	85'000.00	153'922.51	68'922.51	81.09%	18.71%
	Perte sur cours titres réserve et cours de change	-	-	-	-	-	-	-
320080	Frais de représentation et réceptions	*28'828.95*	21'723.44	30'000.00	37'181.39	7'181.39	23.94%	71.16%
320090	Frais de voyages administratifs	*36'836.26*	79'272.41	45'000.00	116'966.26	71'966.26	159.93%	47.55%
320100	Frais de l'org. de gestion (Fondation)	*72'703.05*	20'551.40	80'000.00	22'100.04	- 57'899.96	-72.37%	7.54%
320110	Honoraires fiduciaire et autres	*50'414.25*	131'408.50	65'000.00	131'298.55	66'298.55	102.00%	-0.08%
320120	Assurances RC et diverses	*62'270.40*	62'752.20	65'000.00	53'310.95	- 11'689.05	-17.98%	-15.05%
320130	Frais divers d'administration	*61'648.51*	63'449.50	65'000.00	91'395.54	26'395.54	40.61%	44.04%
330	INFORMATIQUE ADMINISTRATION	*27'143.15*	12'359.15	20'000.00	20'622.50	622.50	3.11%	66.86%
382	FRAIS BUREAU & ADMIN. BUVETTE			-	30'000.00	30'000.00	100.00%	100.00%

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
4.	**FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION**	*12'650'721.67*	**13'697'657.14**	**12'965'000.00**	**15'731'611.27**	**2'766'611.27**	**21.34%**	**14.85%**
400.	**Personnel d'exploitation**							
400	**Salaires personnel d'exploitation**	*1'982'833.30*	**2'714'945.99**	**1'937'000.00**	**3'532'721.62**	**1'595'721.62**	**82.38%**	**30.12%**
400000	Personnel d'exploitation permanent	*941'726.60*	1'143'931.65	972'000.00	1'437'700.85	465'700.85	47.91%	25.68%
400020	Personnel services supplémentaires	*103'168.85*	109'883.05	-	142'531.20	142'531.20	100.00%	29.71%
	Personnel de plateau	-	470'550.09	-	769'614.00	769'614.00	100.00%	63.56%
400030	Personnel technique permanent	*937'937.85*	990'581.20	965'000.00	1'180'813.97	215'813.97	22.36%	19.20%
400040	Personnel suppl. travaux			-	2'061.60	2'061.60	100.00%	100.00%
400.1	**Choeur professionnel**	*3'612'971.30*	**3'653'925.85**	**3'898'500.00**	**3'970'313.65**	**71'813.65**	**1.84%**	**8.66%**
400100	Chefs & encadrement choeurs	*287'206.95*	279'586.05	300'000.00	318'460.05	18'460.05	6.15%	13.90%
400120	Salaires & indemnités chœur professionnel	*3'325'764.35*	3'374'339.80	3'598'500.00	3'651'853.60	53'353.60	1.48%	8.22%
400.2	**Ballet**	*2'060'323.85*	**2'149'685.01**	**2'164'000.00**	**2'294'682.14**	**130'682.14**	**6.04%**	**6.75%**
400200	Salaires et ind. encadrement du ballet	*522'410.70*	583'723.15	525'000.00	622'533.70	97'533.70	18.58%	6.65%
400210	Salaires & indemnités répétiteurs et professeurs	*43'301.05*	38'971.46	65'000.00	19'832.79	- 45'167.21	-69.49%	-49.11%
400220	Salaires et ind. diverses du ballet	*1'494'612.10*	1'526'990.40	1'574'000.00	1'652'315.65	78'315.65	4.98%	8.21%
400.3	**Salaires pour l'accueil de l'OSR**	-	-	-	**28'501.45**	**28'501.45**	**100.00%**	**100.00%**
401	**Ch. sociales personnel artistique (part employeur)**	*1'808'492.35*	**1'907'886.69**	**1'978'500.00**	**2'278'467.35**	**299'967.35**	**15.16%**	**19.42%**
401010	Cotisations AVS et chômage	*492'363.25*	505'473.43	532'000.00	583'885.73	51'885.73	9.75%	15.51%
401040	Allocations familiales	*131'401.95*	129'370.77	150'000.00	139'245.33	- 10'754.67	-7.17%	7.63%
401050	Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	*736'429.70*	801'020.00	775'000.00	923'054.95	148'054.95	19.10%	15.23%
401060	Assurances accidents	*337'096.45*	359'101.62	370'000.00	513'315.70	143'315.70	38.73%	42.94%
401070	Assurance maladie	*100'392.05*	102'400.50	135'000.00	111'887.20	- 23'112.80	-17.12%	9.26%
401010	Assurance maternité	*10'808.95*	10'520.37	16'500.00	7'078.44	- 9'421.56	-57.10%	-32.72%

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
4.	**FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION (suite)**							
41.0	**Frais de publicité générale**	***254'764.05***	**400'061.33**	**335'000.00**	**312'073.22**	**- 22'926.78**	**-6.84%**	**-21.99%**
410000	Publicité générale pour la saison (affiches, annonces)	*60'842.85*	144'123.43	180'000.00	130'255.62	- 49'744.38	-27.64%	-9.62%
410010	Communication de presse	*64'641.14*	75'687.35	25'000.00	100'282.02	75'282.02	301.13%	32.50%
410020	Frais de confection avant-programmes	*129'280.06*	180'250.55	130'000.00	76'693.58	- 53'306.42	-41.00%	-57.45%
410030	Démarchage entreprise			-	4'842.00	4'842.00	100.00%	100.00%
42.0	**Autres frais généraux d'exploitation**	***2'305'284.20***	**2'161'727.74**	**2'180'000.00**	**2'121'795.68**	**- 58'204.32**	**-2.67%**	**-1.85%**
420	Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	*329'592.03*	352'095.21	360'000.00	314'020.50	- 45'979.50	-12.77%	-10.81%
421020	Entretien et location instruments musique	*40'829.99*	28'281.68	50'000.00	49'669.50	- 330.50	-0.66%	75.62%
421030	Nettoyage des bâtiments	*476'056.05*	402'732.90	460'000.00	301'071.10	- 158'928.90	-34.55%	-25.24%
421035	Location de surfaces	*172'800.00*	212'400.00	200'000.00	194'400.00	- 5'600.00	-2.80%	-8.47%
421040	Surveillance des bâtiments	*70'964.00*	71'230.80	80'000.00	72'827.50	- 7'172.50	-8.97%	2.24%
421050	Vêtements de travail du personnel	*11'353.45*	80'901.47	40'000.00	74'910.05	34'910.05	87.28%	-7.41%
421060	Vêtements travail et fournitures Ballet	*213'226.37*	148'197.97	155'000.00	92'263.42	- 62'736.58	-40.48%	-37.74%
421070	Frais divers exploitation saisons écoulées	*10'714.92*	8'445.22	30'000.00	24'264.97	- 5'735.03	-19.12%	187.32%
422	Frais divers d'exploitation	*579'148.81*	597'130.05	510'000.00	702'364.54	192'364.54	37.72%	17.62%
423000	Matériel de répertoire	*220'488.89*	84'854.74	145'000.00	162'623.23	17'623.23	12.15%	91.65%
423010	Acquisitions, matériels & instr. musique	*180'109.69*	175'457.70	150'000.00	133'380.87	- 16'619.13	-11.08%	-23.98%
43.	**Informatique**	***310'327.13***	**274'816.81**	**157'000.00**	**253'474.72**	**96'474.72**	**61.45%**	**-7.77%**
	Informatique courante	*22'732.79*	142'319.75	62'000.00	161'437.30	99'437.30	160.38%	13.43%
	Internet	*20'313.65*	17'497.06	30'000.00	26'623.37	- 3'376.63	-11.26%	52.16%
	Rénovation réseau solde finition	*137'593.78*	-	-	-	-	-	-
	Rénovation réseau informatique 25 %	*115'000.00*	115'000.00	65'000.00	65'000.00	-	-	-43.48%
	Réseau informattique billetterie	*14'686.91*	-	-	414.05	414.05	100.00%	100.00%
44.	**Travaux réfection intérieure du Grand Théâtre**	-	-	-	**598'429.74**	**598'429.74**	**100.00%**	**100.00%**
45.	**Location BFM**	***315'725.49***	**434'607.72**	**315'000.00**	**241'151.70**	**- 73'848.30**	**-23.44%**	**-44.51%**
422099	**Attributions à fonds**	-	-	-	**100'000.00**	**100'000.00**	**100.00%**	**100.00%**

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
5.	**FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (spectacles)**	*13'985'908.83*	**14'449'685.15**	**13'991'300.00**	**13'868'149.90**	**- 123'150.10**	**-0.88%**	**-4.02%**
50.0	**Dépenses pour le personnel artistique**	*6'453'254.47*	**6'032'992.80**	**7'584'800.00**	**6'212'210.23**	**- 1'372'589.77**	**-18.10%**	**2.97%**
5001	Artistes	*3'634'594.17*	3'094'378.60	4'183'500.00	3'416'489.90	- 767'010.10	-18.33%	10.41%
5002	Metteurs en scène	*365'726.35*	479'600.00	584'000.00	402'540.00	- 181'460.00	-31.07%	-16.07%
5003	Maquettistes décors et costumes, éclairagistes	*673'506.29*	714'133.07	717'000.00	564'990.24	- 152'009.76	-21.20%	-20.88%
5004	Artistes petits rôles	-	34'226.50	-	-	-	-	-100.00%
5005	Chefs d'orchestre + Etudes musicales	*792'429.47*	794'283.00	1'009'000.00	990'870.00	- 18'130.00	-1.80%	24.75%
5006	Chorégraphes	*392'322.60*	271'483.15	195'000.00	152'213.35	- 42'786.65	-21.94%	-43.93%
5008	Frais de voyages et séjour artistes	*594'675.59*	644'888.48	896'300.00	685'106.74	- 211'193.26	-23.56%	6.24%
50.5	**Charges sociales du personnel artistique (spectacles) (part employeur)**	*176'623.85*	**244'588.31**	**275'000.00**	**274'244.00**	**- 756.00**	**-0.27%**	**12.12%**
5051	Cotisations AVS et chômage	*137'618.05*	192'626.92	210'000.00	226'213.37	16'213.37	7.72%	17.44%
5052	Allocations familiales	*37'122.40*	49'065.48	53'000.00	53'208.22	208.22	0.39%	8.44%
5053	Assurance maternité	-	4'093.53	5'000.00	2'406.46	- 2'593.54	-51.87%	-41.21%
5054	Assurances accidents	*1'883.40*	- 1'197.62	7'000.00	- 7'584.05	- 14'584.05	-208.34%	533.26%
51.0	**Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes**	*794'961.23*	**659'734.00**	**915'000.00**	**821'191.58**	**- 93'808.42**	**-10.25%**	**24.47%**
5101	Choeurs auxiliaires	*636'702.23*	368'831.80	455'000.00	379'550.78	- 75'449.22	-16.58%	2.91%
5102	Figuration	*87'859.00*	211'461.20	310'000.00	234'010.40	- 75'989.60	-24.51%	10.66%
5103	Danseurs surnuméraires/mimes	*70'400.00*	79'441.00	150'000.00	207'630.40	57'630.40	38.42%	161.36%

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
5.	**FRAIS DIRECTS D'EXPLOITATION (spect.) (suite)**							
52.0	**Dépenses de production**	*4'393'336.00*	**5'120'729.05**	**2'950'000.00**	**4'189'547.42**	**1'239'547.42**	**42.02%**	**-18.18%**
520000	Confection et achat décors et accessoires	*2'088'429.47*	2'907'815.57	)	1'494'458.63			-48.61%
520020	Confection et achat costumes	*485'350.66*	364'554.85	) 2'435'000.00	475'535.41	102'648.25	4.22%	30.44%
520030	Location de décors et accessoires	*408'846.98*	225'543.17	)	416'268.16			84.56%
520040	Location de costumes	*175'406.78*	-	)	151'386.05			100.00%
520080	Frais personnel supplémentaire aux ateliers	*601'298.67*	930'413.96	25'000.00	1'009'673.05	984'673.05	3938.69%	8.52%
	sous-total frais de production	***3'759'332.56***	***4'428'327.55***	***2'460'000.00***	***3'547'321.30***	***1'087'321.30***	***44.20%***	***-19.89%***
520050	Arrangement et entretien des costumes	*38'835.05*	44'551.65	40'000.00	68'412.05	28'412.05	71.03%	53.56%
520060	Perruques et maquillages	*291'318.39*	211'183.45	250'000.00	331'810.18	81'810.18	32.72%	57.12%
520070	Frais de transport et dédouanement	*303'850.00*	436'666.40	200'000.00	242'003.89	42'003.89	21.00%	-44.58%
53.0		*575'274.71*	**587'217.09**	**600'000.00**	**514'797.63**	**- 85'202.37**	**-14.20%**	**-12.33%**
530000	Affiches et affichage	*136'971.60*	151'588.99	97'500.00	133'933.57	36'433.57	37.37%	-11.65%
530000	Frais de voyage et réception presse	*24'862.81*	*26'486.40*	44'500.00	26'737.15	- 17'762.85	-39.92%	0.95%
530020	Publicité pour les spectacles	*28'029.13*	68'229.03	78'000.00	58'715.31	- 19'284.69	-24.72%	-13.94%
530030	Frais de confection des programmes	*385'411.17*	340'912.67	380'000.00	295'216.00	- 84'784.00	-22.31%	-13.40%
	Publicité , partenariat d'échange	-	-	-	195.60	195.60	100.00%	100.00%
54.0	**Autres frais directs d'exploitation**	*1'268'228.99*	**1'510'175.53**	**1'191'500.00**	**1'317'481.13**	**125'981.13**	**10.57%**	**-12.76%**
540020	Droits d'auteur	*337'224.72*	159'050.29	382'500.00	313'964.96	- 68'535.04	-17.92%	97.40%
540030	Matériel musical	*83'241.82*	85'026.05	140'000.00	105'929.16	- 34'070.84	-24.34%	24.58%
540050	Service surveillance (pompiers, gardes)	*39'834.50*	55'048.25	60'000.00	49'912.75	- 10'087.25	-16.81%	-9.33%
540060	Service médical	*14'580.00*	18'996.00	21'000.00	19'359.00	- 1'641.00	-7.81%	1.91%
540070	Frais divers de spectacles	*687'969.82*	1'070'151.96	455'000.00	713'623.81	258'623.81	56.84%	-33.32%
540080	Frais billetterie (Rodrigue)	*105'378.13*	121'902.98	133'000.00	114'691.45	- 18'308.55	-13.77%	-5.92%
	Autres manifestations	*324'229.58*	**294'248.37**	**475'000.00**	**538'677.91**	**63'677.91**	**13.41%**	**83.07%**
	Récitals (charges réparties selon comptes par nature)	-	-	-	-	-	-	-
580000	Concerts et manifestations diverses	*7'371.05*	21'133.75	25'000.00	30'504.09	5'504.09	22.02%	44.34%
59	Tournées du ballet	*316'858.53*	273'114.62	200'000.00	508'173.82	308'173.82	154.09%	86.07%
57	Ballets invités, saison chorégraphique (charges réparties selon comptes par nature)	-	-	250'000.00	-	- 250'000.00	-100.00%	-

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
6.	**A RECETTES D'EXPLOITATION**	*12'153'698.11*	**11'843'147.01**	**12'124'000.00**	**12'906'703.59**	**782'703.59**	**6.46%**	**8.98%**
60.0	**Recettes brutes des spectacles ***	*9'954'705.04*	**9'714'696.28**	**10'644'000.00**	**10'105'022.90**	**- 538'977.10**	**-5.06%**	**4.02%**
600010	Recettes des abonnements	*5'913'933.00*	5'842'887.00	)	5'717'661.00			-2.14%
600020	Recettes des ventes de billets	*3'221'844.00*	2'949'402.00	) 9'940'500.00	3'485'928.08	- 593'068.92	-5.97%	18.19%
600030	Recettes représentations populaires, scolaires	*81'211.00*	139'032.00	)	143'842.00			3.46%
600050	Produit vente programmes	*318'321.04*	378'677.28	270'000.00	367'690.82	97'690.82	36.18%	-2.90%
	Partenariat d'échange	-	-	-	-	-	-	-
630110	Frais d'inscription	*419'396.00*	404'698.00	433'500.00	389'901.00	- 43'599.00	-10.06%	-3.66%
60.2.	**Recettes brutes: récitals, concerts et manifestations diverses**	*403'048.72*	**475'477.98**	**325'000.00**	**976'633.70**	**651'633.70**	**200.50%**	**105.40%**
	Récitals (recettes réparties selon comptes par nature)	-	-	-		-	-	-
	Tournées du ballet	*403'048.72*	475'477.98	300'000.00	976'633.70	676'633.70	225.54%	105.40%
602010	Concerts et manifestations diverses	-	-	25'000.00	-	- 25'000.00	-100.00%	-
61.A	**Autres recettes d'exploitation**	*1'795'944.35*	**1'652'972.75**	**1'155'000.00**	**1'825'046.99**	**670'046.99**	**58.01%**	**10.41%**
630610	Publicité des programmes	*265'604.13*	256'236.04	280'000.00	287'092.50	7'092.50	2.53%	12.04%
	Partenariat d'échange	*15'171.60*	8'248.50	-	22'583.50	22'583.50	100.00%	173.79%
630510	Recettes vestiaires	*47'611.87*	41'201.64	40'000.00	47'784.86	7'784.86	19.46%	15.98%
	Radio	*142'184.40*	136'544.40	145'000.00	136'544.40	- 8'455.60	-5.83%	-
	Télévisions suisse et étrangères	*2'438.70*	36'250.00	-	-	-	-	-100.00%
	Produit loc./vente décors, costumes	*161'266.69*	136'911.17	160'000.00	330'283.40	170'283.40	106.43%	141.24%
633050	Location des salles et foyers	*75'700.00*	197'571.50	80'000.00	319'545.00	239'545.00	299.43%	61.74%
6335	Intérêts et commissions	*91'273.15*	60'749.92	75'000.00	60'042.62	- 14'957.38	-19.94%	-1.16%
6335	Revenus des placements	*4'849.13*	23'611.80	25'000.00	51'569.95	26'569.95	106.28%	118.41%
	Recettes diverses	*269'886.74*	250'958.52	200'000.00	349'328.98	149'328.98	74.66%	39.20%
633060	Coproductions	*524'808.29*	326'195.21	150'000.00	146'399.70	- 3'600.30	-2.40%	-55.12%
630650	Revenus Billetel	-	-	-		-	-	-
	Dissolution de provisions	*195'149.65*	178'494.05	-	73'872.08	73'872.08	100.00%	-58.61%

* Les recettes des récitals et des ballets invités sont incluses dans les recettes brutes des spectacles.

		Comptes 2003/2004	Comptes 2004/2005	BUDGET 2005/2006	COMPTES 2005/2006	DIFFERENCE ENTRE LES COMPTES ET LE BUDGET	% S/ECART par rapport au budget	% S/ECART par rapport aux comptes 04-05
61.B	**APPORTS EXTERIEURS**	*3'123'126.52*	**4'368'308.38**	**3'548'000.00**	**3'975'899.00**	**427'899.00**	**12.06%**	**-8.98%**
61 B	**Sponsors, Mécénat, dons**	*2'905'642.70*	**3'863'999.20**	**3'363'000.00**	**3'790'899.00**	**427'899.00**	**12.72%**	**-1.89%**
660010	Sponsors	*832'374.70*	742'863.20	550'000.00	536'063.20	- 13'936.80	-2.53%	-27.84%
661010	Mécénat (Cercle du Grand Théatre)	*800'000.00*	800'000.00	800'000.00	800'000.00	-	-	-
	Mécénat (Cercle du Grand Théatre) soutien spécial	-	100'000.00	-	-	-	-	-100.00%
661020	Mécénat (Fondation privée)	*1'000'000.00*	1'213'000.00	1'213'000.00	1'213'000.00	-	-	-
661020	Mécénat (Fondation privée 2)	-	700'000.00	700'000.00	700'000.00	-	-	-
661030	Mécénat (autres)	*250'000.00*	284'520.00	100'000.00	530'000.00	430'000.00	430.00%	86.28%
661090	Dons et legs	*23'268.00*	23'616.00	-	11'835.80	11'835.80	100.00%	-49.88%
	Mécénat pédagogique	*217'483.82*	**504'309.18**	**185'000.00**	**185'000.00**	**-**	**0.00%**	**-63.32%**
668	D.I.P. soutien pédagogique	*50'000.00*	50'000.00	50'000.00	50'000.00	-	-	-
	Subvention spéciale Etat	-	170'000.00	-	-	-	-	-100.00%
668	Stage d'été pédagogie	*2'550.00*	-	-	-	-	-	-
	Loterie Romande Enfants du Levants		100'000.00	-	-	-	-	-100.00%
	Pro Helvetia	-	20'000.00	-	-	-	-	-100.00%
668	Ferrier Lullin soutien pédagique	*164'933.82*	135'000.00	135'000.00	135'000.00	-	-	-
	Utilisation du solde de la provision pédagogique	-	29'309.18	-	-	-	-	-100.00%
	Garantie de déficit	*990'915.80*	**1'000'000.00**	**1'000'000.00**	**1'000'000.00**	**-**	**-**	**0.00%**
61621	Fonds culturel de Genève	*990'915.80*	-	-	-	-	-	-
61621	Ville de Genève	-	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00	-	-	-

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de contrôle
Au Conseil de Fondation
de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

pour l'exercice 2005/2006

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de Fondation de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds et notes), de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la Fondation.

Nous précisons que la perte de l'exercice de CHF 38'535.81 est prélevée au fonds de réserve conformément au règlement y relatif. La fortune de la Fondation s'élève au 30 juin 2006 à CHF 1'193'188.62.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Caroline Jindra
Réviseur responsable

Jacques Perrot

Genève, le 15 novembre 2006
JP/CJ/0606024/A42

Annexes : - comptes annuels
(bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve, tableau de flux de fonds, notes)

4, Rte de Florissant CP 392 1211 Genève 12 Tél. +41 (0)22 839 66 66 Fax +41 (0)22 346 85 81 E-mail: info@duchosalrff.ch

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2006

Actif

	2005/2006	Notes	2004/2005
Actif circulant	CHF		CHF
Liquidités			
Caisses	64'360.74		52'623.15
La Poste	49'541.43		1'091'058.54
Banques	3'938'560.03	6	1'697'070.12
	4'052'462.20		2'840'751.81
Autres créances			
Débiteurs	918'822.44		969'922.11
Frais sur spectacles futurs	1'369'247.09	2.2	1'235'107.01
Actif transitoire	1'083'735.72		1'297'953.23
Subvention travaux ponts de scène	517'000.00		0.00
Garantie de déficit (2005/2006)	1'000'000.00	7	0.00
Garantie de déficit (2004/2005)	0.00		1'000'000.00
Garantie de déficit (2003/2004)	0.00		990'915.80
	4'888'805.25		5'493'898.15
Stocks			
Stocks de matériel	72'338.49	2.4	118'170.96
Autres actifs circulants		2.3	
Titres Fonds de solidarité	1'682'003.30	3	1'437'608.96
Titres Fonds de réserve	1'455'870.54		1'426'149.40
	3'137'873.84		2'863'758.36
Total de l'Actif circulant	12'151'479.78		11'316'579.28
Total de l'Actif	12'151'479.78		11'316'579.28

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2006

Passif

	2005/2006	Notes	2004/2005
Fonds étrangers	CHF		CHF
Dettes résultant d'achats ou de prestations			
Fournisseurs	944'473.10		392'594.94
Autres dettes à court terme			
Compte courant Ville de Genève	159'298.70		84'799.05
Subvention Ville de Genève temporaires	0.00		522'726.00
Subvention autres frais d'orchestre à rétrocéder	159'317.50		140'000.00
Abonnements encaissés d'avance	4'994'869.00	2.1	4'725'887.00
Autres créances et passif transitoire	2'751'426.23	4	2'421'575.48
	8'064'911.43		7'894'987.53
Fonds			
Fonds de solidarité	1'848'906.63	3	1'790'840.68
Fonds pour archives	100'000.00	5	0.00
	1'948'906.63		1'790'840.68
Total des Fonds étrangers	10'958'291.16		10'078'423.15
Fortune			
Fonds de Réserve	1'231'724.43		1'270'487.96
Résultat de l'exercice	(38'535.81)		(32'331.83)
Total de la Fortune	1'193'188.62		1'238'156.13
Total du Passif	12'151'479.78		11'316'579.28

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Compte de profits et pertes 2005/2006

Produits

	2005/2006	Notes	2004/2005
	(01.07.05 au 30.06.06)		(01.07.04 au 30.06.05)
	CHF		CHF
Produits d'exploitation			
Recettes brutes des spectacles	10'105'022.90		9'706'897.35
Autres recettes d'exploitation	2'727'808.61		1'957'755.61
Apports extérieurs	3'975'899.00	5	4'368'308.38
Subvention Ville de Genève	14'132'452.00		12'900'000.00
Subvention Ville de Genève, temporaires	0.00		522'726.00
Subvention Ville de Genève, musiciens	299'317.50		280'000.00
Subvention Ville de Genève, travaux	539'680.26		0.00
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)	3'018'237.00		2'847'510.00
Total des Produits	34'798'417.27		32'583'197.34

Charges

Charges d'exploitation			
Frais directs d'exploitation	14'676'489.90		15'045'317.71
Frais généraux d'exploitation	15'631'611.27		13'697'657.14
Frais généraux d'administration	2'484'486.99		2'203'538.37
Attribution à fonds	100'000.00	5	0.00
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	3'018'237.00		2'847'510.00
Total des Charges	35'910'825.16		33'794'023.22
Résultat d'exploitation	(1'112'407.89)		(1'210'825.88)
Recettes extraordinaires	73'872.08		178'494.05
Résultat intermédiaire	(1'038'535.81)		(1'032'331.83)
Garantie de déficit	1'000'000.00	7	1'000'000.00
Résultat	(38'535.81)		(32'331.83)

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mouvements du Fonds de réserve

	2005/2006	2004/2005
	CHF	CHF
Fonds de réserve au 01.07	1'238'156.13	1'241'879.70
Résultat de l'exercice	(38'535.81)	(32'331.83)
Virements des revenus nets des placements du fonds de solidarité	(6'431.70)	28'608.26
Fonds de réserve au 30.06	1'193'188.62	1'238'156.13

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Tableau de flux de fonds de l'exercice arrêté au 30 juin 2006

	2005/2006 CHF	2004/2005 CHF
Sources		
Flux dégagés par les abonnements, billetterie et programmes		
Recettes des abonnements, billetterie	10'105'022.90	9'706'897.35
Augmentation / Diminution des recettes constatées d'avance	268'982.00	801'437.20
Augmentation / Diminution des subsides de la Ville de Genève encaissés d'avance	(503'408.50)	(477'274.00)
	9'870'596.40	10'031'060.55
Flux dégagés par les tournées, ventes de production et autres recettes	2'727'808.61	1'957'755.61
Flux provenant du Mécénat, sponsors & dons	3'975'899.00	4'368'308.38
Flux provenant des recettes extraordinaires	73'872.08	178'494.05
Flux provenant des Placements du Fonds de solidarité	(6'431.70)	28'608.26
Flux dégagés par la Ville de Genève		
Subvention Ville de Genève	14'971'449.76	13'702'726.00
Garantie de déficit	1'000'000.00	1'000'000.00
Augmentation / Diminution du compte courant Ville de Genève	74'499.65	(86'000.26)
	16'045'949.41	14'616'725.74
Modifications sur divers postes du bilan		
Augmentation / Diminution des débiteurs	51'099.67	(63'956.93)
Augmentation / Diminution garantie déficit à recevoir	990'915.80	(1'000'000.00)
Augmentation / Diminution des frais spectacles futurs	(134'140.08)	(103'170.80)
Augmentation / Diminution des fournisseurs	551'878.16	(284'054.60)
Augmentation / Diminution des actifs transitoires	214'217.51	695'677.38
Augmentation / Diminution des passifs transitoires	329'850.75	132'435.43
Augmentation / Diminution des subventions à recevoir	(517'000.00)	0.00
Augmentation / Diminution des titres du Fonds de solidarité	(244'394.34)	(431'348.96)
Modifications sur divers postes du Bilan	74'177.28	78'808.83
	1'316'604.75	(975'609.65)
Total Sources	34'004'298.55	30'205'342.94
Emplois		
Emplois liés à l'exploitation		
Frais directs d'exploitation	14'676'489.90	15'045'317.71
Frais généraux d'exploitation	15'631'611.27	13'697'657.14
Frais généraux d'administration	2'484'486.99	2'203'538.37
Total Emplois	32'792'588.16	30'946'513.22
Augmentation / Diminution des disponibilités	1'211'710.39	(741'170.28)
Cette variation s'explique également comme suit :		
Liquidités en fin de période	4'052'462.20	2'840'751.81
./. Liquidités en début de période	(2'840'751.81)	(3'581'922.09)
Total comme ci-dessus	1'211'710.39	(741'170.28)

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Notes relatives aux états financiers

au 30 juin 2006

---

1. Activité

La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. C'est une fondation d'intérêt public communal dont l'objet est artistique et culturel.

2. Principes comptables appliqués

2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre a été notifié du don.

2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges lorsque le spectacle en question est terminé.

2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique et divers sont évalués à leurs coûts d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charge lors de leur achat ou de leur fabrication.

3. Fonds de solidarité (ancien fonds de secours)

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel artistique du Grand Théâtre, engagés par la Fondation.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2 % sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre, en date du 28 mars 1996. Dès 1996, les revenus des placements du Fonds sont désormais attribués au Fonds de réserve.

Le Fonds de secours a été rebaptisé Fonds de solidarité par l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le 29 février 2000.

	2005/2006 CHF	2004/2005 CHF
Mouvement du Fonds :		
Solde passif au 01.07	1'790'841	1'740'184
Entrée de fonds		
Revenus nets des placements du Fonds de solidarité	34'768	29'508
Ajustement de la valorisation des titres	(1'875)	(900)
Retenues sur cachets artistes	64'066	61'535
	1'887'799	1'830'327
Sorties de fonds	(6'000)	(10'878)
Virement du résultat net des titres au fonds de réserve	(32'893)	(28'608)
	(38'893)	(39'486)
Solde passif au 30.06	1'848'907	1'790'841

Les fonds sont couverts par des comptes bancaires s'élevant à CHF 76'294.56, ainsi que les titres évalués au bilan à CHF 1'682'003.30.

4. Autres créances et passif transitoire

Le règlement du fonds audiovisuel n'est pas encore finalisé, il le sera lors de l'exercice 2006-2007.

5. Apports extérieurs

Les apports extérieurs se décomposent de la manière suivante :

	2005/2006 CHF	2004/2005 CHF
Dons et legs	11'836	23'616
Cercle du Grand Théâtre, mécénat	800'000	900'000
Société de la Loterie Suisse Romande	100'000	100'000
Mécénat	2'528'000	2'601'829
Sponsors	536'063	742'863
Total	3'975'899	4'368'308

Le don de la Société de la Loterie Suisse Romande a été attribué dans un fonds étant donné qu'il financera les archives de la saison 2006-2007.

6. Actifs bloqués

Au 30 juin 2006, un montant de CHF 47'413 (2003/2004 : CHF 47'433) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants

	2005/2006 CHF	2004/2005 CHF
Garantie en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève	45'150	45'180
Garantie de loyer	2'263	2'253
Total	47'413	47'433

7. Garantie de déficit de la Ville de Genève

La Ville de Genève a attribué à la Fondation une garantie de déficit de un million de francs pour la saison 2005/2006. Ce soutien est destiné en priorité à assurer la qualité artistique de l'opéra. Il est versé jusqu'à concurrence du total indiqué sur présentation des comptes de la saison concernée.

8. Assurances

Les biens appartenant à la Fondation du Grand-Théâtre, soit les biens meubles (décors, tentures, meubles et costumes) sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 18'730'000.00.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux – domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-540).

Préambule

Les discothèques sont un service apprécié du public adultes et jeunes de la ville de Genève. En 2006, le total des prêts des discothèques se monte à 205 400 francs. La collection comprend actuellement 74 800 CD musicaux. Le catalogage informatisé des acquisitions courantes a commencé le 1er janvier 2003. Le catalogage informatisé rétrospectif de la collection est une étape nécessaire qui conduit à l'informatisation des services au public: consultation du catalogue des discothèques sur l'ensemble du réseau informatique des bibliothèques municipales et par internet de chez soi ou de son lieu de travail, introduction de la gestion informatisée des prêts.

Un premier montant de 450 000 francs a été demandé en 2003 et voté par le Conseil municipal le 21 janvier 2004: proposition PR-280 du Conseil administratif du 12 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux. Ce montant a permis de réaliser le catalogage rétrospectif du domaine jazz durant la période du 1er juin 2004 à ce jour. L'exploitation de ce crédit sera achevée à la fin de l'année 2007.

Le catalogage rétrospectif du domaine jazz permet dès maintenant la consultation des références documentaires des CD musicaux de ce domaine sur les postes d'accès public du réseau des bibliothèques municipales. La consultation du catalogue informatisé par le public favorise l'emprunt des CD musicaux de ce domaine.

Exposé des motifs

Un catalogue composé de fiches disposées dans des tiroirs répertorie les documents de la collection qui n'ont pas été saisis sur le catalogue informatisé. Ce catalogue sur fiches est propre à chaque discothèque. Sa consultation par le

public est malaisée: de nombreuses recherches de références ne peuvent être réalisées ou alors avec une grande perte de temps et de manière fragmentaire. Pour les collaborateurs, la gestion de la collection dans sa globalité est rendue difficile par la nature des supports et techniques utilisés.

Le prêt des documents est encore manuel, ce qui nuit à la fluidité du prêt.

Projet de catalogage rétrospectif du domaine classique

Ce projet concerne les collections des deux discothèques: Discothèque des Minoteries; Discothèque de Vieusseux.

Ce projet constitue la seconde et dernière étape dans le catalogage rétrospectif des collections mises à la disposition du public adulte et jeune de la ville de Genève.

Le domaine classique comptait, en 2006, 18 300 documents, soit 25% de la collection totale. Il est le premier domaine en importance de la collection.

Description des travaux

Le processus retenu est le catalogage documents en mains. En effet, les fiches élaborées à la machine à écrire selon des normes ayant varié au cours du temps ne permettent pas un traitement aisé de ces informations par numérisation. De plus, nombre d'informations nécessaires à la consultation du public tout comme à la gestion de la collection ne figurent pas sur ces fiches et doivent être introduites dans le catalogue informatisé. Ce processus permettra également de faire un inventaire complémentaire.

Le catalogage d'un CD musical classique est complexe; environ soixante minutes par document sont nécessaires.

Ressources nécessaires

La réalisation de ce projet engage les ressources suivantes.

Personnel

Fonction	*Postes 100%*	*Durée en années*	*Nombre de collaborateurs*	*Coût total Fr.*
Bibliothécaires	3	3	6	682 000

Trois postes à 100% sont nécessaires sur une durée de trois ans. Ces postes seront occupés par des collaborateurs spécialisés avec expérience engagés à 50%,

d'où six personnes. En effet, le catalogage des documents face à l'écran, activité minutieuse et demandant une grande concentration, ne peut pas être effectué au-delà de quatre heures par jour et par personne.

Equipement informatique et équipement de bureaux

Aucun équipement informatique n'est nécessaire. Nous reprenons les infrastructures mises en place pour le traitement du domaine jazz.

Aucun équipement de bureau n'est nécessaire. Nous reprenons les infrastructures mises en place pour le traitement du domaine jazz.

Délais des travaux

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

La planification projetée prévoit le déroulement de ces travaux durant les années 2008-2011.

Référence au plan financier d'investissements (PFI)

Cet objet figure dans le 2e PFI sous la référence 041.030.002, PRI 1, avec un montant estimé à 682 000 francs.

Budget

Le budget ne concerne que les salaires du personnel spécialisé qui sera engagé sous un statut temporaire.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 241 110 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et le service bénéficiaire sont les bibliothèques municipales.

Conclusion

Considérant que le projet mentionné ci-dessus s'inscrit dans la stratégie de développement des prestations fournies au public des bibliothèques municipales,

le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 682 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2009 à 2011.

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

11. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais (PR-541).

Préambule, exposé des motifs

Le centre de voirie des Vernets a été construit en 1964 par les architectes François Maurice et Jean-Pierre Dom. Depuis lors, peu de travaux d'entretien ont été effectués et certaines installations deviennent particulièrement vétustes et obsolètes. Parallèlement, l'activité du personnel de la Voirie s'est développée, nécessitant des infrastructures et des équipements plus performants. Aujourd'hui, la modernisation des vestiaires est incontournable, afin de fournir aux collaborateurs de la Voirie des locaux conformes aux besoins actuels, permettant ainsi de garantir le confort et l'hygiène adaptés aux normes et règlements en vigueur.

Cette mise à niveau des vestiaires du personnel est l'objet de la présente demande de crédit.

La législation actuelle de la loi sur le travail précise aux articles 6.1 et suivants:

Article 6[1]:

«Obligations des employeurs et des travailleurs.

»[1] Pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise (…)»

Ordonnance 3 Art. 30 Vestiaires:

«[2] Tout travailleur disposera soit d'une armoire à vêtements suffisamment spacieuse et aérée, soit d'une penderie ouverte et d'un casier pouvant être fermé à clé. Au besoin, les vêtements de travail devront pouvoir être séchés et rangés de manière à être séparés des vêtements de ville.»

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, les présents travaux, dans le vestiaire et les sanitaires, sont impératifs pour assurer le confort minimal du personnel et la mise aux normes légales.

Historique de l'opération

Le vestiaire du personnel du centre de voirie des Vernets dispose actuellement d'un local de séchage à habits trop petit (78 armoires individuelles). Les habits qui s'entassent n'ont pas le temps de sécher. D'autre part, les vols se multiplient par manque de place dans des armoires sécurisées.

Le refoulement de mauvaises odeurs par les grilles d'écoulement est constant et doit être supprimé.

Le Service des bâtiments, en collaboration avec le Service de l'énergie et la direction du département et des services du Domaine de la voirie, a étudié un projet de réfection du vestiaire.

Ce projet a été présenté aux différents services utilisateurs, ainsi qu'à la commission interne du personnel. Il a été approuvé sans observations particulières, si ce n'est l'urgence de l'exécuter.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Le projet propose de conserver la typologie existante du vestiaire en créant, entre les différents blocs sanitaires, des espaces où l'on offre à chaque collaborateur une armoire séchoir et une armoire pour les vêtements de ville.

Toutes les armoires seront identiques avec un banc sur le devant; celles vouées à devenir séchoir seront adaptées pour recevoir une pulsion en partie haute et une aspiration sur la partie basse.

Des socles permettront à ces armoires de cacher les conduites situées sur le bas et assureront une fixation de ces armoires au sol pour éviter une dégradation rapide du matériel.

Le local des actuelles armoires chauffantes sera remis à niveau et recouvert de carrelage pour assurer la continuité des sols.

Les grilles de sol seront remplacées pour supprimer les effluves nauséabonds.

Les blocs sanitaires seront fermés et ventilés, les appareils sanitaires vétustes seront remplacés et le carrelage sera remis en état.

Le faux plafond sera démonté pour assurer la fixation du nouveau réseau de ventilation au plafond.

Un nouveau faux plafond avec intégration de luminaires sera mis en place.

B Travaux préparatoires

Location d'une tente provisoire pendant la durée du chantier.

Démontage et évacuation des armoires existantes, de cloisons, de lavabos, de radiateurs, des installations sanitaires existantes et des faux plafonds.

I Installations techniques

Installation d'un monobloc de ventilation en toiture.

Installation de réseaux de pulsion et d'aspiration.

Nouvelle armoire électrique et luminaires.

Modification des grilles de sol.

Remplacement des installations sanitaires.

Fourniture et pose de radiateurs.

Création d'un éclairage de secours + sonorisation.

M Aménagements intérieurs

Création d'un plafond au-dessus des blocs sanitaires.

Réfection des sols et des murs après démolition des cloisons.

Création de portes pour la fermeture des urinoirs.

Remise en état des carrelages du sol et des sanitaires.

Fourniture et pose de faux plafonds.

Peinture des locaux.

Q Equipement d'exploitation

Fourniture et pose de 460 armoires neuves.

Fourniture et pose de socles pour armoires + fixation au sol.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le monobloc de ventilation sera équipé d'un échangeur qui permettra la récupération de la chaleur de l'air extrait pour la céder à l'air de compensation.

Les armoires existantes en bon état seront, dans la mesure du possible, récupérées pour les différents dépôts de la Voirie.

Les améliorations des conditions d'occupation des locaux, notamment en ce qui concerne l'hygiène et le confort, répondent aux exigences de l'Agenda 21.

Conception énergétique

Plusieurs solutions techniques ont été envisagées pour équiper le vestiaire d'armoires séchoirs pour les tenues professionnelles. Finalement, l'installation d'un système centralisé de ventilation raccordé sur des armoires standards a été retenue. Cette solution présente les meilleures conditions de faisabilité et permet de diminuer le coût d'investissement de moitié par rapport à la solution initialement explorée, consistant en un chauffage réalisé à partir de résistances électriques individuelles.

Le principe technique retenu est basé sur un monobloc de ventilation à double flux spécifique, équipé d'un récupérateur de chaleur à haut rendement et d'une pompe à chaleur pour la déshumidification. Ce type d'appareil est conçu à l'origine pour la ventilation des piscines couvertes, avec contrôle de l'humidité ambiante et déshumidification.

Ainsi, la solution retenue permet également d'optimiser les coûts d'exploitation.

Le monobloc sera installé en toiture et les réseaux de pulsion et d'extraction chemineront par la gaine technique centrale existante.

Les réseaux de distribution aéraulique seront situés au plafond du vestiaire.

Une armoire sur deux sera raccordée aux réseaux de pulsion et d'extraction.

Les valeurs d'humidité et de température seront gérées sur la base des conditions d'air extrait, en veillant à une gestion énergétique optimale.

L'installation permet également la ventilation générale du vestiaire.

Programme et surfaces

La surface des locaux ainsi que leur utilisation ne subissent pas de modification.

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE		*Quant./éléments m² / ml. / p.*	*Prix HT*	*Montants HT*
B	Travaux préparatoires	gl		52 000
B0	Location tente provisoire	gl		25 000
B1	Evacuation des armoires existantes	p. 400	25	10 000
	Démontage de cloisons	m² 50	100	5 000

	Démontage radiateurs et sanitaires	gl		6 000
	Démontage de faux plafonds	m² 300	20	6 000
I	Installations techniques	m² 500	977	489 000
I0	Raccordement électrique du monobloc	gl		5 000
	Armoire électrique	gl		5 000
	Eclairage	m² 500	80	40 000
I1	Eclairage de secours	m² 500	20	10 000
	Sonorisation	m² 500	20	10 000
I2	Fourniture et pose de radiateurs	p. 5	2000	10 000
I3	Ventilation des armoires	p. 218	1228	268 000
I4	Remplacement des installations sanitaires	bl		117 000
	Modification grilles de sol	p. 17	529	9 000
I5	Construction métallique pour monobloc	gl		15 000
M	Aménagements intérieurs	m² 500	336	168 000
M1	Portes pour urinoirs	p. 6	1666	10 000
M3	Chape	m² 50	100	5 000
	Carrelage au sol	m² 180	100	18 000
M4	Peinture	m² 500	40	20 000
	Carrelage sur murs	m² 500	100	50 000
M5	Plafonds au-dessus des sanitaires	m² 74	338	25 000
	Faux plafonds	m² 300	133	40 000
Q	Equipement d'exploitation	gl		175 000
Q1	Fourniture et pose d'armoires neuves	p. 460	300	138 000
	Socle pour armoires + fixation au sol	gl		37 000
B-Q	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)			884 000
V	Frais secondaires (construction)			4 420
V0	Frais secondaire, documents	% 0,5	884 000	4 420
W	Honoraires			6 000
W1	Expertise d'amiante	gl		3 000
	Ingénieur civil	gl		3 000
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)			894 420
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet			44 721
X2	Divers et imprévus	% 5	894 420	44 721
B-X	Coût total de la construction (HT)			939 141
Z	Taxe à la valeur ajoutée	% 7,6		71 375
B-Z	Coût total de la construction (TTC)			1 010 516
ZZ	Frais administratifs et financiers			56 715
ZZ1	Honoraires de promotion			
	5% de 1 010 516			50 526

ZZ2	Intérêts intercalaires 3,50 x 1 061 042 x 4 100 x 2 x 12	6 189
B-ZZ	Coût général de l'opération	1 067 231
	Total du crédit demandé	1 067 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2006 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface concernée par les travaux est de 500 m^2, ce qui représente un coût de 2134 francs/m^2.

Le volume concerné est de 2000 m^3, soit un coût de 533 francs/m^3.

Le coût par personne (218 au total) est de 4894 francs/personne.

Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement de vestiaire, sis au 10, rue François-Dussaud, a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire APAT déposée le 29 novembre 2006 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information et elle a été délivrée en date du 5 janvier 2007.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. Les travaux pourront être réalisés à l'été 2008. La date de mise en exploitation prévisionnelle est d'environ dix mois après le vote du Conseil municipal.

Référence au 2e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu dans le 2e PFI 2007-2018 sous le numéro 082.022.00 pour un montant de 1 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	30 000
Charge financière annuelle sur 1 067 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	125 080

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service Voirie – Ville propre.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 067 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

12. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-542).

Préambule

Le bâtiment situé au 5, promenade du Pin a été bâti entre 1861-1864. En 1927, sa propriétaire, Amélie Diodati Plantamour, lègue le bâtiment à la Ville de Genève, à la condition expresse qu'il soit destiné à l'usage exclusif du Musée d'art et d'histoire.

Ainsi, dès 1928, la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA), appartenant au Musée d'art et d'histoire, y emménage. En 1952 viennent également s'installer le Cabinet des estampes (CdE) et d'autres services du musée (collection du Vieux-Genève, Cabinet des dessins). Outre la partie administrative de ces institutions, le bâtiment abrite des espaces importants destinés au public: les deux salles de lecture de la BAA (environ 80 places) et la salle d'exposition du Cabinet des estampes.

A ce jour, le bâtiment abrite la BAA et le CdE qui jouissent d'une notoriété nationale et internationale. Ils reçoivent environ 25 000 visiteurs par année.

Historique de l'opération

Une première rénovation importante a lieu entre 1947-1950, qui permet de moderniser la bibliothèque et d'aménager les locaux actuels.

Plus récemment, une rénovation complète de l'enveloppe extérieure a eu lieu, entre 1999 et 2002. Cette rénovation extérieure, terminée il y a quatre ans, doit être maintenant suivie d'une rénovation intérieure fonctionnelle, le contraste entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment étant en effet saisissant pour le public.

Afin d'entreprendre cette nouvelle étape, un crédit d'étude pour le réaménagement des locaux et la modification de l'ascenseur a été voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2006.

Notice historique

Les immeubles N^os^ 1-5 de la promenade du Pin font partie des Tranchées-Bastions, un quartier d'un luxe sans précédent, édifié à partir de 1860 sur les terrains issus du démantèlement des fortifications. Eléonore De la Rive, épouse

Pictet, et Emile Plantamour, constructeurs de l'ensemble 1-5 promenade du Pin, acquirent leur terrain en 1861 auprès de la puissante Compagnie anonyme des immeubles des Tranchées, laquelle avait remporté aux enchères un lot important de parcelles à bâtir. Ces nouveaux propriétaires choisirent chacun leur architecte, Jacques-Louis Brocher pour les Pictet-De la Rive, Gabriel Diodati pour les Plantamour, deux hommes appelés à élaborer un projet commun dans un emplacement difficile, puisqu'il s'agissait d'accrocher les constructions dans le flanc nord du bastion tout en prenant appui sur les boulevards en contrebas. Gabarit, appareil en molasse de Berne, toiture d'ardoises mansardée et décor sculpté des façades confèrent aux deux immeubles une unité souhaitée. L'ensemble, excellemment situé puisque exposé au sud et s'ouvrant sur la future promenade publique, constituait – et constitue toujours – l'une des réalisations les plus précoces et les plus imposantes du nouveau quartier. L'intérieur du numéro 5 conserve quelques parties remarquables, en particulier le grand escalier avec sa magnifique ferronnerie. De l'aménagement raffiné des appartements, il reste une trace dans la grande salle d'exposition du Cabinet des estampes: menuiseries sculptées, cheminée de marbre blanc surmontée d'un miroir à cadre sculpté et doré à la feuille (déposé provisoirement) et de beaux parquets à damiers.

Exposé des motifs

Le bâtiment est à ce jour dans un état de grande vétusté. Il ne répond plus aux normes de sécurité et de confort des usagers, cela tant pour le public que pour les collaborateurs de la bibliothèque et du Cabinet des estampes.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est très malaisée. Les handicapés en chaise doivent passer par les locaux de stockage de livres, par le sous-sol, ils ne disposent d'aucune installation particulière. La porte d'entrée est extrêmement lourde et donc difficile à manipuler. L'ascenseur, quant à lui, n'a aucun accès au niveau de l'entrée principale.

Les évacuations de secours doivent être revues et complétées pour répondre aux exigences de sécurité actuelles. La cage d'escalier, très mal éclairée, présente des risques pour les usagers et ne met pas du tout en valeur la qualité architecturale des lieux. Des sondages stratigraphiques ont été effectués, révélant la présence de décors d'origine sous l'actuel crépi gris-brun. La restauration de ces décors est proposée en option, faisant l'objet de l'arrêté II dans la présente demande de crédit.

Dans la partie administrative, certains bureaux manquent de lumière, les fenêtres de la façade principale sont sujettes à des infiltrations d'eau, sans compter l'aménagement intérieur qui a peu changé depuis 1951. Certains de ces espaces sont devenus incompatibles avec le mode de travail actuel.

Par ailleurs, le bâtiment conserve des collections précieuses (livres rares, estampes, plus de 500 000 ouvrages de la BAA) que l'infrastructure actuelle met en danger: les installations électriques ou d'évacuation des eaux sont très anciennes et par conséquent non conformes.

Cette rénovation permettra en outre la mise en commun de locaux et la création d'une réserve sécurisée pour les collections les plus précieuses des deux institutions. Seul l'atelier de restauration du Cabinet des estampes a pu pour l'instant être réaménagé au dernier étage du bâtiment, grâce à un financement privé spécifiquement affecté à cet usage. La présente demande de crédit ne concerne donc pas ces espaces nouvellement rafraîchis.

Obligations légales et de sécurité

Le bâtiment, dans sa configuration actuelle, ne répond plus aux normes de sécurité feu. Différentes interventions sont exigées par les instances compétentes, notamment: création d'un sas d'évacuation entre deux bureaux au 3e étage, transformation de couloirs existants en couloirs d'évacuation (E30 ex-R30) au 2e, rez et rez inférieur, et création d'une sortie de secours dans la bibliothèque au 1er. L'inversion du sens d'ouverture des portes dans le sens de la fuite est également exigée avec, dans le cas de portes d'origine, une adaptation des menuiseries pour conserver ces éléments.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Le parti architectural choisi consiste à remettre en valeur la substance bâtie datant de la deuxième partie du XIXe siècle, par une réfection complète des murs, sols et plafonds d'époque tout en améliorant la convivialité et la fonctionnalité du bâtiment, par une série d'interventions ponctuelles et mesurées.

La mise en valeur du bâtiment se limite exclusivement à un travail simple, mais minutieux, sur les aménagements intérieurs. Respecter sans nostalgie la substance historique du bâtiment passe par une lecture attentive de ses caractéristiques premières et des modifications subies à travers le temps, tout en répondant aux besoins actuels et aux normes exigées notamment par la sécurité incendie.

Un désamiantage de tout le bâtiment sera également entrepris (respect des normes actuelles), de même que l'on profitera des travaux de rénovation pour remplacer l'ancienne chaudière à mazout par une chaudière à gaz.

Afin d'améliorer les conditions de travail de tous les collaborateurs du Cabinet des estampes et de la BAA, il est prévu de démonter tous les galandages en plâtre érigés durant les années 1950 entre les bureaux et de les remplacer par des cloisons vitrées. Cela permettra une plus grande lisibilité de l'espace original et une meilleure qualité de lumière dans les bureaux.

Au niveau du public, un soin tout particulier sera apporté au confort et à la fonctionnalité. En effet, le hall d'entrée et toute la cage d'escalier seront rénovés. Suite à la découverte d'un décor original dans cette partie du bâtiment, la possibilité s'offre au maître de l'ouvrage de rénover ponctuellement le décor à différents étages par un «concept de tableaux», ou alors de rénover totalement le vestibule d'entrée (voir chapitre «Option 1»). De plus, un accès direct à l'ascenseur depuis le rez sera créé pour les personnes à mobilité réduite; les toilettes pour le public et le personnel seront totalement refaites; la bibliothèque complètement repensée, notamment grâce à la création d'une nouvelle banque d'accueil et de prêt, d'une salle d'exposition permanente, d'espaces spécifiques dédiés aux consultations et aux revues, ainsi qu'une salle de silence.

Conception énergétique

L'installation de production de chaleur actuelle, datant de 1977, arrive en fin de vie et nécessite d'être remplacée.

Afin de réduire les émissions polluantes, mais également grâce aux nouvelles conditions économiques de raccordement, plus avantageuses, il est envisagé dans ce projet de substituer l'énergie mazout par du gaz.

Par ailleurs, une nouvelle installation de ventilation sera mise en place dans les locaux de stockage d'œuvres et d'ouvrages précieux, soit:

1. Mise en place d'une ventilation double flux, avec contrôle des conditions hygrométriques et récupération de chaleur à haut rendement, dédiée au local de stockage des collections les plus précieuses.
2. Modification et extension de l'installation de ventilation existante des magasins de stockage, afin de permettre le traitement d'air d'un nouveau local.

Les appareils et installations électriques seront choisis et conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4.

Les niveaux d'éclairement seront choisis en fonction du type d'activité dans les locaux, et ils seront optimisés par la mise en place de dispositifs d'automation gérant l'extinction de la lumière en fonction de la non-présence.

Programme et surfaces

Etage	*local*	*utilisateurs*	*fonctions*	*surface (m²)*
Niveau +4				308,9
	401	CdE	Atelier de restauration	17,8
	402	CdE	Espace d'entrée	29,2

	403	CdE	Atelier de restauration	44,9
	404	CdE	Atelier de restauration	45,9
	405	CdE	Bureau	31,9
	406	CdE	Bureau	23,3
	407	CdE	Bureau	25,0
	408	CdE	Grande salle	45,9
	409	CdE	Bureau	18,6
	410	CdE	Palier des escaliers de service	10,1
	411	CdE	Dépôt	5,5
	002	CdE	Palier de la cage d'escalier principale	10,8
Niveau +3				324,9
	301	CdE	Bureau	11,2
	302	CdE	Salle d'exposition	29,5
	303	CdE	Salle d'exposition	46,7
	304	CdE	Salle d'exposition	48,8
	305	CdE	Salle d'exposition	87,3
	306	CdE	Grande salle de réunion	33,3
	307	CdE	Bureau	31,4
	308	CdE	Sas de sécurité	3,5
	309	CdE	Vestiaires publics	7,4
	310	CdE	Palier des escaliers de service	9,8
	311	CdE	Dépôt	5,2
	002	CdE	Palier de la cage d'escalier principale	10,8
Niveau +2 supérieur				94,4
	211	BAA	Réserve de livres	86,2
	212	BAA	Palier des escaliers de service	3,5
	213	BAA	Dépôt	4,7
Niveau +2				323,5
	201	BAA	Bureau	18,9
	202	BAA	Réserve de livres	85,5
	203	BAA	Bureau + labo photos	48,3
	204	BAA	Médiathèque	85,9
	205	BAA	Bureau	19,5
	206	BAA	Bureau	12,6
	207	BAA	Bureau	18,4
	208	BAA	Couloir d'accès la médiathèque	15,7
	209	BAA	Palier des escaliers de service	3,6
	210	BAA	Dépôt	4,3
	002	CdE-BAA	Palier de la cage d'escalier principale	10,8
Niveau +1				329,7
	101	CdE-BAA	W.-C. publics + personnel CdE - BAA	19,0

	102	BAA	Espace d'exposition	75,4
	102	BAA	Espaces des consultatifs	48,6
	104	BAA	Salle de lecture	89,6
	105	BAA	Salle de lecture (revues)	46,3
	106	BAA	Salle de lecture (silence)	18,6
	107	BAA	Espace de prêt	17,6
	108	BAA	Palier des escaliers de service	3,8
	002	CdE-BAA	Palier de la cage d'escalier principale	10,8
Niveau 0				184,3
	001	CdE-BAA	Hall d'entrée	15,4
	002	CdE-BAA	Départ de l'escalier principal	10,5
	003	CdE-BAA	Accès public vers l'ascenseur	7,5
	004	CdE-BAA	Couloir d'évacuation	13,6
	005	CdE-BAA	Cafétéria	11,4
	006	CdE-BAA	Local de poste	13,7
	035	CdE-BAA	Local informatique	2,3
	007	BAA	Réserve de livres	18,8
	008	BAA	Réserve de livres	83,0
	026	BAA	Palier des escaliers de service	3,5
	027	BAA	Dépôt	4,6
Niveau 0 inférieur				131,8
	009	BAA	Bureau	45,8
	010	BAA	Bureau	23,1
	011	BAA	Bureau	17,0
	012	BAA	Bureau	24,5
	013	BAA	Couloir d'évacuation	13,4
	028	BAA	Palier des escaliers de service	5,2
	029	BAA	Palier des escaliers de service	2,8
Niveau –1				403,9
	014	CdE-BAA	Local concierge	8,4
	015	CdE-BAA	Couloir	17,4
	016	BAA	Réserve de livres	31,5
	017	BAA	Réserve de livres	39,2
	018	BAA	Réserve de livres	128,2
	019	BAA	Réserve de livres	9,3
	020	BAA	Réserve de livres	15,4
	021	CdE-BAA	Local de chaufferie	17,5
	022	CdE	Local de stock	13,5
	023	CdE	Chambre sécurisée	81,8
	024	BAA	Réserve de livres	33,1
	030	BAA	Palier des escaliers de service	3,2
	031	BAA	Dépôt	5,4

Niveau –2				156,6
	025	BAA	Réserve de livres	82,0
	032	BAA	Local de ventilation	28,6
	033	BAA	Réserve de livres	43,3
	034	BAA	Palier des escaliers de service	2,7
Total				2258,0

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*	*Montants HT*
B	Travaux préparatoires	189 995
	B1 Démolition, démontage	91 695
	B2 Adaptation définitive d'ouvrages existants	50 300
	B5 Adaptations provisoires d'ouvrages existants	48 000
C	Installation de chantier, échafaudages	25 003
	C0 Installations générales de chantier	7 403
	C2 Autres échafaudages	17 600
D	Fondations (bâtiment)	15 730
	D3 Canalisations	15 730
E	Gros œuvre (bâtiment)	193 567
	E0 Dalles, escaliers, balcons	89 298
	E5 Fenêtres, portes extérieures	104 269
I	Installations techniques	543 977
	I0 Courant fort	89 540
	I1 Télécommunication, sécurité	152 680
	I2 Chauffage	70 400
	I3 Ventilation, conditionnement d'air	60 582
	I4 Sanitaire	29 975
	I5 Installations spéciales	8 800
	I6 Transports	132 000
M	Aménagements intérieurs (bâtiment)	1 107 391
	M0 Travaux complémentaires généraux	19 800
	M1 Cloisons, portes intérieures	338 455
	M2 Eléments de protection	25 245
	M3 Revêtements de sols	228 459
	M4 Revêtements de parois	217 951
	M5 Plafonds	147 846
	M6 Equipements fixes	106 535
	M7 Cuisines domestiques	6 600

	M8 Prestations complémentaires: Restauration cage d'escalier concept «tableau»	16 500
B-U	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	2 075 663
V	Frais secondaires (de la construction)	62 270
W	Honoraires	262 505
	W2 Honoraires ouvrage	
	Architecte	203 415
	Ingénieur civil	10 000
	Ingénieur CVS	33 710
	Ingénieur spécialisé (ascenseur)	5 380
	Spécialiste	10 000
B-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)	2 400 438
X	Comptes d'attente et imprévus 5%	120 022
B-Y	Coût total de la construction (HT)	2 520 460
Z	Taxe à la valeur ajoutée 7,6%	191 555
B-Z	Coût total de la construction (TTC)	2 712 015
ZZ	Frais administratifs et financiers	239 575
	ZZ1 Honoraires de promotion 5% Les honoraires de promotion représentent le coût des prestations internes	135 601
	ZZ2 Intérêts intercalaires 3,5%. Durée des travaux 18 mois	74 750
	ZZ3 Fonds d'art contemporain 1% de 2 922 366 francs	29 224
A-ZZ	Coût général de l'opération	2 951 590
A déduire:		
–	Crédit d'étude voté le 15.01.2002	– 147 119
Total		2 804 471
Total du crédit demandé		2 805 000

Option 1

Restauration des fresques dans la cage d'escalier (montant: 217 700 francs)

Dans le projet mentionné aux points précédents, il est prévu de restaurer quelques zones des décors révélés par les sondages stratigraphiques dans la cage d'escalier principale, zones qui seraient présentées comme des tableaux à des endroits choisis.

L'option présentée dans ce point consisterait à restaurer complètement une zone. Nous n'opérerions alors plus par tableau, mais en reconstituant l'atmosphère d'origine dans un lieu choisi, en l'occurrence le hall d'entrée principal du bâtiment.

Cette opération de restauration des décors dans le hall d'entrée concernerait une surface de 50 m^2, représentant le coût suivant:

	Fr.
Montant des travaux HT	171 000
Honoraire HT	16 758
Sous-total 1	187 758
TVA 7,6%	14 270
Sous-total 2	202 028
Honoraires de promotion 5%	10 101
Intérêts intercalaires	5 568
Fonds d'art contemporain	2 177
Total final TTC de l'option 1	219 900

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2006 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Le montant du crédit demandé, soit 2 800 000 francs, représente un investissement de 1240 francs le m^2.

Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement des locaux et modification de l'ascenseur fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 100917-1, déposée le 13 novembre 2006.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juin 2009.

Pendant la durée des travaux, le bâtiment restera en activité, il sera procédé à des rocades internes. La salle d'exposition du Cabinet des estampes sera, quant à elle, fermée pendant une grande partie de la durée du chantier, tandis que la salle de lecture de la Bibliothèque d'art et d'archéologie sera fermée le moins possible et de préférence pendant une période estivale.

Référence au 2e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 041.006.03 du 2e plan financier d'investissement 2007-2018 pour un montant de 2 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

– Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	57 000
– Entretien chaufferie	4 000
– Entretien ventilation	4 000
– Entretien monte-charge et monte-livres	4 500
Total	69 500
Charge financière annuelle sur 2 952 119 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	346 080

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le bénéficiaire du crédit est le département des affaires culturelles, soit les Musées d'art et d'histoire (Bibliothèque d'art et d'archéologie et Cabinet des estampes).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N°13, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 805 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 224 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 147 119 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 2 952 119 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N°13, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 219 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 2177 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 219 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral ne laissera pas passer cette proposition sans émettre son avis. En effet, de quoi parle-t-on? On parle d'un bâtiment qui n'est pas destiné à de l'habitation et pour lequel un crédit pour construire un ascenseur est demandé. Je veux bien, car l'endroit est extrêmement réputé, il fait partie des beaux objets que possède la Ville de Genève et il mérite toute notre attention. Néanmoins, quand on connaît l'état du parc immobilier de la Ville de Genève et les besoins de rénovation de certains immeubles qui servent d'habitation à des gens, arriver avec une demande de crédit de 2 805 000 francs pour construire un ascenseur, c'est quelque chose de parfaitement déplacé, estime le groupe libéral. C'est à la limite du honteux d'allouer des sommes pareilles à un aménagement de confort par rapport à des choses essentielles que nous avons à faire en ville de Genève.

Installer un ascenseur, le groupe libéral n'a rien contre. Mais dépenser 2 805 000 francs pour cet objet, je trouve cela inacceptable et je demande que le Conseil administratif reprenne sa copie et élabore un projet moins cher, ou utilise cet argent à d'autres choses bien plus nécessaires à l'heure actuelle.

M. Guy Dossan (R). Au départ, le groupe radical était d'accord de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, mais avec ce que vient de dire le préopinant libéral, on peut se poser quelques questions. C'est vrai que certains immeubles de notre Ville sont dans un état calamiteux, on le voit tant à la commission des travaux qu'à celle du logement, et on pourrait peut-être affecter le crédit prévu pour cet ascenseur ailleurs.

En ce qui concerne le réaménagement des locaux, le groupe radical n'a rien contre. Mais, pour l'ascenseur, c'est un luxe dont on peut se passer en ce moment, et faire plutôt quelque chose dans les immeubles où les habitants ont tout autant le droit d'avoir plus de confort que dans des musées ou autres institutions municipales. Nous suivrons donc la demande du groupe libéral, c'est-à-dire le renvoi au Conseil administratif de sa copie.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Pour rebondir sur les propos des préopinants de droite, je dirai qu'effectivement leurs questions sont tout à fait légitimes et elles seront posées par nos représentants en commission. Aussi, le renvoi à la commission des travaux ne fera pas de doute pour nous. Mais si nos souvenirs sont bons, Mesdames et Messieurs de l'Entente, c'est un magistrat plutôt issu de vos rangs qui avait promis que les travaux de rénovation dans ce bâtiment seraient pris sur des financements privés; visiblement, ces financements privés ne sont pas arrivés comme promis… Nous vous renvoyons la balle à ce sujet.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'Union démocratique du centre renverra cette proposition à la commission des travaux, parce qu'il nous paraît nécessaire de l'étudier de manière précise. En regardant l'estimation des coûts, selon la méthode du code des frais par éléments (CFE), il nous est difficile, sur la base de ce document, de définir la part de l'ascenseur et celle des rénovations. Il y a énormément de travaux annexes décrits dans la proposition et ils ne sont pas tous liés à l'ascenseur.

Comme certains le savent, c'était mon métier. C'est donc avec un grand intérêt que je regarderai comment on arrive à un coût aussi élevé pour une installation de ce type. Le montant semble cher, mais c'est parfois explicable en fonction des travaux annexes. Ce qui ne veut pas dire pour autant que nous voterons ce crédit.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 38 oui contre 15 non.

13. Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de modifier l'article 129 du règlement du Conseil municipal concernant les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Télégenève SA (PR-544).

Exposé des motifs

En 1986, la société anonyme 022 Télégenève SA (ci-après Télégenève) a été fondée pour construire, exploiter et surtout développer en ville de Genève, mais également dans d'autres communes genevoises, une antenne collective de télévision et de radio ainsi que le réseau de distribution y relatif.

Afin de suivre le développement technologique, Télégenève a décidé, sous l'impulsion de son conseil d'administration, de moderniser son réseau. Afin de rester compétitif, il est indispensable de nos jours de pouvoir offrir à sa clientèle le service *triple play*. Cette nouvelle technologie consiste dans le fait d'offrir, sous la forme d'un abonnement forfaitaire unique, la télévision – y compris le service *video on demand* – et d'autres services dérivés, tels que la téléphonie fixe ou mobile, et l'internet à haut débit.

Dans cette perspective, Télégenève a conclu un partenariat avec Cablecom SA, qui est une société active en Suisse dans l'exploitation de réseaux câblés et qui offre notamment des services dans le domaine de la télévision, de la téléphonie et de l'internet à haut débit.

Cablecom avait initialement exigé de prendre la majorité du capital-actions de Télégenève pour accepter de participer à ce projet.

Au cours de négociations, la Ville de Genève a imposé sa vision, à savoir que sa participation majoritaire au sein du capital-actions de Télégenève était un point non négociable. Dès lors, elle y est parvenue en conservant 51,2% du capital-actions une fois les opérations terminées. Quant à Cablecom, il détient pour sa part le solde, soit 48,8% du capital-actions.

Comme cela a déjà été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2006, il a été convenu de réduire le nombre de membres au sein du conseil d'administration de Télégenève dès le 1er juin 2007 et ce afin de se conformer à la tendance actuelle visant à la diminution du nombre de membres au sein des conseils d'administration.

Actuellement, le conseil d'administration de Télégenève est composé de 24 administrateurs répartis de la façon suivante:

– 14 administrateurs représentant la Ville de Genève, dont:
– 8 administrateurs représentant le Conseil municipal;
– 6 administrateurs représentant le Conseil administratif;
– 10 administrateurs représentant Cablecom.

Dans le cadre du partenariat avec Cablecom, il a été décidé que le conseil d'administration de Télégenève ne pourra pas être composé de plus de 11 membres pour les raisons évoquées.

Il sied de préciser que la répartition des membres au sein du conseil d'administration de Télégenève tiendra compte de la répartition du capital-actions entre la Ville de Genève (51,2%) et Cablecom (48,8%).

Comme cela a déjà été évoqué lors de la séance du bureau du Conseil municipal du 8 février 2007, il est indispensable de modifier l'article 129 B), lettre f), du règlement du Conseil municipal en raison de la réduction du nombre de membres de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de Télégenève.

De la répartition des sièges au sein du conseil d'administration de Télégenève composé de 11 membres

Le conseil d'administration de Télégenève sera désormais composé de 11 membres.

Six membres seront désignés par la Ville de Genève et les cinq autres membres par Cablecom.

En ce qui concerne les six membres désignés par la Ville de Genève, deux membres seront nommés par le Conseil administratif et les quatre autres membres par le Conseil municipal.

Cela étant, l'article 129 B), lettre f), du règlement du Conseil municipal devra être modifié de la manière suivante:

«Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentant-e-s dans les commissions et conseils d'administration suivants:

Tous les 4 ans, au cours de la séance d'installation, élection de 4 membres représentant le Conseil municipal de la Ville de Genève au conseil d'administration de Télégenève SA.»

Le Conseil administratif vous présente donc la proposition suivante. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'interviendrai brièvement, car je suis président, jusqu'à la fin mai, de Naxoo Télégenève et cela me met un peu mal à l'aise de parler en qualité de conseiller administratif. Mais les représentants du Conseil municipal au sein de cette société – comme M. Froidevaux ou d'autres – en parleront certainement dans un instant.

Au sein du conseil d'administration de Télégenève, à la suite de l'accord avec Naxoo – 51% actions Ville de Genève, 49% Naxoo – nous avons décidé de proposer un allégement du nombre de personnes au conseil d'administration. En effet, 26 personnes, c'est trop lourd et je souhaiterais, comme beaucoup d'autres, avoir un conseil de onze personnes, avec six représentants de la Ville de Genève et cinq représentants de Naxoo. Pour les représentants de la Ville, quatre personnes désignées par le Conseil municipal et deux désignées par le Conseil administratif. Cela me paraîtrait juste. C'est le cas pour d'autres fondations, d'autres associations où vous avez des représentants, je ne vois pas pourquoi cela poserait un problème. Je m'arrêterai là, je n'abuserai pas du temps de parole, étant donné que je suis président jusqu'à la fin mai de cette société largement bénéficiaire.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, il faut effectivement féliciter le président de Naxoo pour le caractère largement bénéficiaire de Télégenève SA, et également vos administrateurs de cette société. Il y a quatre ans, lorsque vous les avez désignés, ils avaient une lourde tâche devant eux: il s'agissait pour l'essentiel de faire passer une société qui était à la pointe au XX^{e} siècle à une société qui est à la pointe au XXI^{e} siècle. C'est-à-dire que nous avons

franchi un pas technologique qui est bien un pas séculaire et il fallait le faire avec courage et enthousiasme. Dans ce conseil, nous avons un peu fustigé, peut-être une fois ou l'autre, bien sûr à tort, l'attitude des administrateurs qui, dans cette affaire, ont véritablement effectué leur travail.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais vous dire que tous les administrateurs désignés par le Conseil municipal ont toujours voté d'une manière unanime les propositions présentées par le magistrat et que nous avons toujours pu compter sur le soutien du magistrat. Je pense à un vote où les administrateurs unanimes du Conseil municipal ont porté derrière eux le vote du président, mais c'était quelque chose de raisonnablement subsidiaire.

Cette observation pour dire que vos administrateurs ont accompli leur tâche et que la tâche qu'ils ont accomplie a complètement réformé la société Télégenève. La société Télégenève, que vous nous aviez confiée il y a quatre ans, était un distributeur par câble de messages télévision. La société Télégenève que, au terme de notre mandat, nous confions à nos successeurs est une société qui est, on va dire, compatible avec le quadripôle *play* et qui, d'ores et déjà, est engagée dans le tripôle *play*, c'est-à-dire la diffusion simultanée du téléphone, de l'internet à très haut débit et de la télévision. C'est dire que cette société est radicalement différente, mais c'est dire aussi qu'elle a changé de métier et qu'il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui cette société requiert, en vue de son management, des compétences qui ne sont plus celles qui étaient requises il y a quatre ans pour conduire à bien ce projet.

Ma suggestion à ce Conseil municipal est que cette affaire soit renvoyée à la commission du règlement, afin que cette dernière réunisse les administrateurs qu'elle souhaiterait éventuellement entendre et qu'elle aborde le problème de la clé de répartition. Lorsque le magistrat vous a dit qu'il suggérait onze administrateurs, dont six de la Ville, nous pourrions aussi dire quatre de la Ville dans un conseil de neuf, ou trois de la Ville dans un conseil de cinq. C'est un débat qui n'est pas acquis d'entrée de cause, je crois qu'il faut en discuter.

Le deuxième élément est que nous avons aujourd'hui une clé de répartition qui est de quatre candidats désignés par le Conseil municipal et deux désignés par le Conseil administratif. Je ne vous cache pas que ma préférence va dans la clé inverse: deux candidats désignés par le Conseil municipal et quatre désignés par le Conseil administratif, et je m'en expliquerai volontiers devant la commission du règlement. Mais le motif est que, précisément, ce conseil a besoin de spécialisations. Le Conseil municipal désigne des politiques, désigne des relais de ce conseil vis-à-vis de cette société, je crois que cela est nécessaire et indispensable et que deux représentants du Conseil municipal s'imposent à ce titre. Mais il y a lieu de préférer également des spécialisations adéquates par rapport à cette tâche.

C'est pour cela que je vous suggère qu'il y ait un rapide débat devant la commission du règlement et que celle-ci détermine à tout le moins la clé: quatre-deux; trois-trois; deux-quatre. Tout cela est discutable et j'ai un peu l'impression que la position quatre-deux qui nous est proposée par le Conseil administratif procède d'une certaine flatterie à l'égard de ce Conseil municipal. Il a bien raison en ces périodes électorales, mais nous pouvons, comme d'habitude, faire fi de la flatterie, dire que nous préférons les compétences et, en conséquence, proposer la clé inverse. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le président, je vous suggère de renvoyer cette affaire devant la commission du règlement.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Malgré les propos du préopinant, notre groupe pense qu'il faudrait, compte tenu des délais très courts qui nous restent, voter cette proposition sur le siège, afin de pouvoir élire nos représentants lors de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal. C'est la proposition que nous faisons: un vote sur le siège.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (1 opposition).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 49 oui contre 9 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 57 oui (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la décision du Conseil administratif du 28 février 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte la proposition du Conseil administratif selon laquelle le conseil d'administration de Télégenève SA sera

réduit à 11 membres, dont 6 membres désignés par la Ville de Genève, à savoir 2 membres nommés par le Conseil administratif et 4 par le Conseil municipal.

Art. 2. – En conséquence, le Conseil municipal accepte la modification de l'article 129 B), lettre f), du règlement du Conseil municipal comme suit:

«Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentant-e-s dans les commissions et conseils d'administration suivants:

Tous les 4 ans, au cours de la séance d'installation, élection de 4 membres représentant le Conseil municipal de la Ville de Genève au conseil d'administration de Télégenève SA.»

Art. 3. – Le Conseil municipal prend acte que cette modification entrera en vigueur le 1er juin 2007.

Le président. Un troisième débat étant obligatoire, s'agissant d'une modification du règlement, le bureau l'a fixé à ce soir, à 20 h 30.

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2e plan financier d'investissement (PFI) 2007-2018, pour l'année 2007 (PR-495 A)[1].

Rapport de Mme Hélène Ecuyer.

La commission des finances s'est réunie les 4 octobre et 6 décembre 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, pour l'étude de cet objet, renvoyé en commission par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 septembre 2006. Les notes de séances ont été prises par Mme Magdalena Karpinski-Gigliotti, que la rapporteuse remercie pour son travail.

Séance du 4 octobre 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que de

[1] Proposition, 1050.

Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département, et M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Ferrazino rappelle que, dorénavant, le plan financier d'investissement (PFI) accompagnera le budget. Il sera réactualisé et fera l'objet d'une proposition chaque année et le Conseil municipal pourra ainsi donner son avis sur les projets du Conseil administratif pour l'année suivante. Cette proposition contient donc uniquement les crédits de préétudes et d'études pour l'année 2007. Dans le PFI 2007-2018, les projets concernant le département des affaires culturelles représenteront la plus grosse part des crédits, soit près de 30% des nouveaux objets. Sur les 1,9 milliard de francs d'investissement prévus pour ces douze prochaines années, des projets pour 1,3 milliard de francs ont été retenus, les 600 millions restants sont des projets de remplacement, si l'un ou l'autre objet n'était pas retenu par le Conseil municipal ou que d'autres priorités interviennent et modifient la planification.

M. Macherel ajoute que ce crédit de 2 982 000 francs est destiné à couvrir les études et préétudes qui seront engagées en 2007. Avec cette nouvelle manière de fonctionner, l'administration peut travailler de manière plus cohérente. Auparavant, le programme financier quadriennal s'élevait à environ 12 à 15 millions de francs et était soumis au Conseil municipal tous les quatre ans. Le PFI, s'étalant sur douze ans, permet une vision globale des investissements et une planification à long terme, assurant une meilleure continuité et un meilleur suivi des objets, ainsi que la possibilité de faire coulisser certains projets d'une année à l'autre selon la situation financière, les problèmes politiques ou les acquisitions de terrains. Des informations, telle la référence aux objets du PFI, les coûts estimés des réalisations ainsi que la mention des services bénéficiaires figurent dans ce document. Les projets sont répartis en plusieurs catégories selon leur destination: logements, écoles publiques, culture et loisirs, social, aménagement du domaine public, administration générale et études diverses. Les investissements annuels ont été ramenés à 100 millions de francs par année.

Après cet exposé, le président de la commission passe aux questions.

Pour répondre à un commissaire qui désire savoir quelle est la durée entre une préétude et une étude, M. Macherel explique que, si la préétude est votée en 2007, l'étude se fera en 2008, et la proposition de crédit pourra être déposée en 2009. Les études et préétudes permettent d'évaluer la faisabilité et le coût d'un projet. Entre le vote d'un crédit d'étude ou de préétude et la demande de crédit pour la réalisation, il peut s'écouler environ deux ans.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi ces études ne se font pas à l'interne et quel est le rôle des ingénieurs et architectes du Service d'architecture. Le magistrat lui répond que le Service d'architecture ne pourrait pas accomplir un tel travail. C'est pourquoi des bureaux d'architectes sont mandatés pour faire ces

études. Tout ce qui peut être fait à l'interne est confié au Service d'architecture. Le rôle des architectes est notamment d'assurer le suivi des chantiers.

Un commissaire s'interroge sur la manière d'estimer les coûts définitifs des opérations. Mme Charollais signale que les coûts ne peuvent être estimés plus précisément que lorsque les préétudes et les études auront été faites. Ces estimations sont basées sur des objets similaires réalisés auparavant et ces montants sont indicatifs.

La proposition est examinée, objet par objet.

L'immeuble de la rue Rousseau 14 entraîne quelques questions.

Un commissaire demande comment cet immeuble a été choisi. M. Ferrazino lui explique qu'un certain nombre d'immeubles doivent être rénovés à court ou moyen terme. Le Service des bâtiments a fait une photographie de l'état actuel des bâtiments, en qualifiant de 1 à 10 leur état de dégradation dans une grille, tenant compte des critères de salubrité et de sécurité pour déterminer l'urgence des interventions. Cette grille sera transmise à la commission des travaux lorsqu'elle sera aboutie. Cette proposition comprend notamment des propositions concernant des logements dans le quartier des Grottes et de Saint-Gervais, qui sont considérés comme étant prioritaires.

Des détails financiers sont demandés pour cet objet. Le magistrat répond que les crédits de constructions sont plus précis; les crédits d'études et de préétudes sont moins détaillés.

Des questions plus générales sur le type d'occupation, licite ou illicite, de ces logements sont posées. Ces questions concernant la Gérance immobilière municipale sont à poser à M. Muller.

D'autres questions générales sont posées sur le document, notamment pour savoir si de nouveaux projets peuvent être présentés. M. Ferrazino précise que ce sont justement les projets de substitution. Une autre question porte sur les raisons pour lesquelles des études n'aboutissent pas à une réalisation. M. Macherel explique que la principale raison est politique.

Un commissaire aimerait savoir si les rénovations font toutes l'objet de concours d'architecture. Mme Isabelle Charollais rappelle que la Ville est soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et qu'elle doit mettre en concurrence plusieurs bureaux d'architectes selon l'importance du montant du crédit.

En abordant le chapitre des écoles, un commissaire s'étonne de ne pas y voir figurer l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais pour laquelle des travaux, notamment contre le bruit, avaient été demandés. Le magistrat répond que cet objet va faire prochainement l'objet d'une demande de crédit.

Séance du 6 décembre 2006

Discussion et vote

Lors de cette séance, la commission a décidé, dans sa majorité, de ne pas faire d'audition supplémentaire sur cette proposition. En effet, l'audition de M. Christian Ferrazino, Mme Charollais et M. Macherel a permis à chacun de comprendre le processus du PFI et les choix effectués pour aboutir à cette proposition pour l'année 2007.

Avant de passer à la discussion de cette proposition, certains membres de la commission aimeraient mieux comprendre le fonctionnement et le rôle du Service d'architecture de la Ville de Genève. Une proposition de demande d'information, en dehors de cette proposition, émanant d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, est acceptée à l'unanimité.

La recommandation suivante, concernant également le Service d'architecture, est proposée par un membre du Parti démocrate-chrétien:

«Le Conseil municipal demande qu'un maximum de préétudes soit confié au service compétent, notamment au Service d'architecture du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Au cas où cela ne serait pas possible, faute de temps et/ou de moyens, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif fournisse des explications détaillées.»

Cette recommandation est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 AdG/SI et 1 T).

Pour un commissaire des Verts, la qualité du PFI démontre la grande cohérence entre les objets proposés et la planification. Sa collègue ajoute qu'elle a particulièrement apprécié l'audition du magistrat, de Mme Charollais et de M. Macherel, qui ont su expliquer dans quelle perspective ils travaillent avec ce nouvel outil, efficace, de planification. Chaque année, des priorités sont dégagées par ces crédits d'études et de préétudes.

Un membre du groupe de l'Union démocratique du centre est d'accord de voter pour l'entretien du patrimoine, mais regrette que la commission n'ait pas plus de détails des coûts qui permettraient une meilleure analyse financière.

Le représentant radical constate qu'il manque des informations sur le rendement possible. Lorsque des dépenses aussi importantes sont envisagées pour des rénovations, il faudrait aussi calculer ce qui pourrait être encaissé en cas de revalorisation du patrimoine bâti, notamment pour le patrimoine locatif.

D'autre part, il déplore la lenteur des démarches; les crédits, dans le meilleur des cas, ne pourront pas être engagés avant le mois d'avril. La présentation annuelle d'une demande de crédits, sous cette forme, le rend sceptique, car il y

aura toujours un décalage avec le budget pour lequel ils sont votés et ils devraient être votés avec celui-ci. Les crédits de réalisations seront ensuite étudiés dans les commissions spécialisées. Il est prêt à voter cette proposition, malgré le coût démesuré de ces crédits d'études.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) insiste sur le fait qu'il s'agit là d'écoles, de logements et de rénovations du patrimoine. Cela concerne le ménage municipal et ce sont pratiquement des obligations. Il précise que ces coûts sont des estimations.

Un membre de l'Union démocratique du centre approuve les remarques précédentes. Il estime que ces bâtiments sont dans un tel état qu'il est urgent d'intervenir. Il s'inquiète du retard dû à la procédure, qui pourrait entraîner des difficultés pour les travaux. Il fait confiance à la commission des travaux, qui examinera ces projets, également sur leur rendement locatif.

Une représentante des Verts constate que, d'une part, une meilleure gestion de la municipalité est demandée et que, d'autre part, lorsqu'une proposition est présentée de manière plus dynamique, la commission est réticente. Concernant le calendrier de l'étude en commission, elle trouve aussi que c'est lent. Si l'administration doit travailler plus rapidement, il faut lui en donner les moyens. Le vote de cette proposition devrait intervenir en même temps que celui du budget.

La commission n'ayant plus de commentaires, le président passe au vote de l'arrêté.

Mis aux voix, il est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 UDC) et 5 abstentions (1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

La commission demande également d'accepter la recommandation. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexe: Liste des études déposées en 2006 destinées à couvrir les besoins 2007

Ville de Genève - DIRECTION DU DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE - PFI 2007-2018

Liste des études déposées en 2006 destinées à couvrir les besoins 2007

Groupe & N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible de l'étude en francs	Coût prévisible de l'étude en %	Coût estimé de la réalisation
10			**LOGEMENTS**				
010.000.01	SIM	GIM	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses du patrimoine financier 2007	**100'000**		
012.036.06	BAT	GIM	Rousseau 14, rue :	Etude cpl pour la rénovation de l'immeuble	**52'000**		3'050'000
012.047.04	ARC	GIM	Industrie, 7-9, rue de l' :	Etude rénov. immeuble & restruct. parcelle	**265'000**		2'700'000
012.060.01	BAT	GIM	Grottes 6bis, 8, 10, rue, Grottes 12-14, place :	Etudes pour la rénovation des immeubles	**555'000**		7'600'000
012.102.01	ARC	GIM	Cité-de-la-Corderie 10, rue de la :	Etude de rénovation de l'immeuble	**170'000**		2'500'000
				Total du groupe fonctionnel 10	**1'142'000**	*38%*	
30			**ECOLES PUBLIQUES**				
030.021.01	ARC	ECO	Saint-Jean 12, rue de :	Etude de rénovation du bâtiment	**355'000**	*12%*	6'000'000
40			**CULTURE**				
042.037.02	ARC	CJB	Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB	Etude cpl de rénovation générale du bâtiment	**215'000**		6'000'000
043.048.00	BAT	BAC	Département affaires culturelles - BAC	Crédit d'étude global pour les théâtres	**150'000**		
				Total du groupe fonctionnel 40	**365'000**	*12%*	
60			**SOCIAL**				
061.025.03	ARC	DPE	Lamartine 2 , rue, Crèche "Les Gazouillis" :	Etude réfect. bâtiment, combles; constr. annexe	**280'000**	*9%*	3'000'000
100			**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**				
100.000.01	SIM	GCI	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses aménag. du domaine public 2007	**100'000**		
101.015.11	GCI	GCI	Aménagement, constructions et voirie - GCI	Expertises ouvrages génie civil - oblig. légales	**225'000**		4'000'000
101.030.03	AMU	AMU	Aménagement, constructions et voirie - AMU	Etudes renouvellement éclairages publics	**105'000**		1'500'000
				Total du groupe fonctionnel 100	**430'000**	*15%*	
110			**ADMINISTRATION GENERALE**				
112.000.01	SIM	GIM	Aménagement, constructions et voirie - SIM	Etudes diverses du patrimoine administratif 2007	**300'000**		
112.042.01	BAT	GIM	La Grange, villa :	Etude pour assainissement des sous-sols	**110'000**		3'000'000
				Total du groupe fonctionnel 110	**410'000**	*14%*	
				Total général des études demandées	**2'982'000**	*100%*	

Mme Hélène Ecuyer, rapporteuse (T). Je dirai juste quelques mots sur cet objet. Auparavant, nous avions un programme financier quadriennal qui s'étendait sur quatre ans et nous votions en bloc les études et les préétudes à engager sur les quatre ans. Ce qui ne laissait pas beaucoup de marge de manœuvre s'il y avait une urgence ou si, au contraire, d'autres choses pouvaient attendre. Actuellement, le plan financier d'investissement (PFI) s'étale sur douze ans, mais le vote des crédits se fait pour une année, ce qui nous donne une vision beaucoup plus précise de ce qui est engagé. C'est donc plus facile de modifier un projet d'une année sur l'autre si celui-ci ne peut pas se réaliser à cause, par exemple, d'un problème d'achat de terrain et qu'il soit reporté sur une autre année, ou également pour des questions financières. On peut donc jouer un peu là-dessus et voir à plus long terme.

Je regrette de constater que les propositions faites sont toutes des urgences. C'est vrai qu'il faudrait pouvoir mieux planifier les rénovations d'immeubles locatifs, notamment, afin que l'on ne soit pas toujours face à des situations d'urgence.

Premier débat

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). La perspective de ce PFI sur douze ans peut parfois donner l'impression de s'étendre sur le long terme. Mais comme nous l'avons déjà dit dans cette assemblée, il faut saluer le fait que l'administration nous remet là un outil qui offre une certaine clarté et nous permet de voir les intentions du gouvernement actuel de la Ville en matière de constructions, de rénovations et d'aménagements urbains. Dans ce sens-là, c'est un outil utile et je pense que tout le monde le saluera ensuite. Quant au contenu, évidemment, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble en tant que simple citoyen ou même en tant que conseiller municipal qui ne peut connaître qu'une partie de ces objets.

J'aimerais revenir sur quelques points qui ne sont pas des détails et qui me touchent plus particulièrement. Trois exemples me posent des problèmes quant à ce PFI. J'habite dans le quartier de Saint-Gervais – comme vous, Monsieur le président – et quelques questions restent sans réponse pour l'instant dans ce PFI, notamment quant à l'aménagement et au réaménagement de la place Grenus. Il n'y a plus trace, dans les objets prochainement prévus, de la préétude qui devrait être déjà commencée pour le déplacement de l'entrée du parking du supermarché La Placette. On voit juste apparaître une estimation à la louche du coût de la réalisation finale. Nous pouvons nous interroger à ce sujet et faire pression sur l'administration pour essayer d'accélérer cette étude, puisque nous savons qu'il y a des blocages institutionnels. Nous espérons qu'ils seront levés au plus vite.

Le deuxième exemple concerne la place Simon-Goulart, située un peu plus haut, où les blocages, cette fois-ci, ne sont pas d'ordre institutionnel, mais plutôt du fait des lobbies automobiles. Nous ne pouvons que saluer le fait que les habitants aient tout tenté pour activer ce dossier et que l'administration nous affirme vouloir aller de l'avant, même si le projet est actuellement bloqué. On le retrouve, malheureusement, dans la dernière partie de ce PFI 2007-2018, ce qui nourrit une certaine inquiétude chez les habitants du quartier.

Troisièmement, par rapport à l'ensemble, je constate que les débats en commission ont été relativement succincts, sans doute pour les mêmes raisons liées à l'étendue de l'objet. Ils concernaient des immeubles particuliers et il s'agissait de savoir si leurs occupants étaient des habitants licites ou illicites. Je rassure les personnes de droite – qui probablement ont posé cette question, car elles sont toujours beaucoup plus soucieuses du statut des habitants que de leurs conditions réelles de logement – sur le fait que les locataires du 14, rue Rousseau ne demandent qu'à pouvoir avancer dans le projet de rénovation de leur immeuble.

Notre groupe, A gauche toute! – SolidaritéS, votera ce rapport, pour la qualité de la vue d'ensemble et ce malgré les mauvais exemples cités.

M. Alpha Dramé (Ve). Ce rapport s'inscrit dans l'esprit de la motion M-580 des Verts, «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion», dont il est la concrétisation.

Avec ce rapport PR-495 A, nous inaugurons une nouvelle ère de gestion des investissements en Ville de Genève. Nous allons passer des investissements que nous votions au coup par coup – sans toujours nous rendre compte qu'on nous dissimulait des choses – à un *package* assez clair de l'ensemble des investissements pour l'année 2007 en Ville de Genève. Ce qui permet aux conseillers municipaux de voir si, réellement, ces investissements s'inscrivent dans le cadre des politiques des partis qu'eux-mêmes soutiennent.

Vous avez constaté que seulement 8% du budget d'investissement sont consacrés aux logements. En voyant cela, nous, les Verts, nous sursautons, étant donné qu'aujourd'hui à Genève le problème du logement est un problème récurrent. Grâce à cet instrument, nous pouvons nous en rendre compte et tout de suite faire quelque chose. C'est pourquoi nous déposerons un amendement qui concerne le logement.

Je voudrais mettre en évidence un autre point. Le chantier ouvert sur les investissements – je dirais que c'est la maîtrise des instruments de gestion et leur modernisation – aujourd'hui suit son cours, parce qu'il va se concrétiser dans notre motion M-580 que nous sommes en train de traiter à la commission des

finances, je peux vous en informer. Cela concerne le budget par missions et prestations qui permettra, une fois de plus, de donner au Conseil municipal un levier pour décider lors de la procédure budgétaire.

Je peux vous affirmer que ce travail a été retourné de long en large en commission des finances. Nous avons interrogé les personnes les plus concernées, notamment du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, M. Ferrazino, des fonctionnaires comme M. Macherel, qui sont très compétents et qui comprennent de quoi on parle. Ils ont contribué à mettre en pratique ce travail.

Aujourd'hui, je vous demande de voter ce crédit d'investissement, en prenant en compte un amendement des Verts qui concerne la rubrique logement et qui vise à introduire un article 3 nouveau, que je vous lis:

Projet d'amendement

«*Art. 3.* – Les frais de préétudes et d'études relatifs au groupe 10 du PFI, rubrique «Logements», ne pourront être engagés qu'après que les immeubles à rénover auront été proposés en droit de superficie aux habitants afin qu'ils les rénovent en se constituant en coopératives d'habitation.»

Comme je l'ai annoncé au début, c'est le grand chantier que les Verts ouvriront pour la fin de cette législature et, au cours de la prochaine, nous nous attaquerons aux logements. Nous irons même plus loin: nous déposerons une motion pour demander que plus de 8% de notre budget d'investissement, voire 20%, soient consacrés aux logements.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ai reçu cet amendement des Verts pour un article 3 nouveau, l'article 3 actuel devenant l'article 4, en cas d'acceptation de l'amendement.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral s'abstiendra sur ce crédit d'études, pas pour des raisons circonstancielles, mais pour des raisons générales. Il s'agit pour nous d'exprimer le fait que ce PFI reflète des choix politiques qui ne sont pas ceux de notre bord politique. Il s'agit de montrer qu'il appartient aux majorités en place d'assumer leurs choix et qu'elles doivent le faire sous notre regard critique, mais sans notre approbation.

Sur le plan purement circonstanciel, pour certains de ces immeubles proposés pour rénovation qui ont fait l'objet ou qui font encore l'objet de détournement de

propriété – autrement dit de squat – nous trouvons que ce n'est pas acceptable de procéder à des travaux sans régler ce type de problème au préalable. C'est pourquoi le groupe libéral s'abstiendra sur cette proposition.

M. Marc-André Rudaz (UDC). L'Union démocratique du centre s'abstiendra sur cet objet. Les frais de préétudes et d'études étant calculés selon certaines méthodes pour atteindre un montant initial présumé, par rapport à des objets qui ont déjà été réalisés dans le passé, on arrive à un budget final après travaux sans vraiment une réelle analyse des coûts. C'est malheureux. En tant que personne travaillant depuis des années dans les finances, si un privé venait me demander un crédit de cette manière, ce serait n'importe quoi!

Quant à nos amis Verts qui se disent pour le logement, je demande à cette assemblée qui a contré la possibilité, au niveau du Conseil d'Etat, de surélever les immeubles de deux étages en ville. Maintenant, où voulez-vous construire encore dans cette ville? Dans mon appartement, peut-être… *(Rires.)*

Mme Sandrine Salerno (S). Les socialistes voteront cette proposition du Conseil administratif et répondront avec plaisir à la question de M. Rudaz: où voulez-vous construire? D'abord, je le rends attentif à ceci: les projets proposés ici sont des projets de rénovation. Monsieur Rudaz, vous l'aurez vu, puisque, en plus, vous siégez à la commission des finances, où, je le sais, vous êtes particulièrement assidu et attentif. En définitive, nous n'allons pas construire beaucoup de logements nouveaux sur les cinq projets qui sont proposés.

Cela dit, indépendamment du fait qu'on ne construit pas de logements nouveaux sur ces cinq projets-là, on garantit quand même un logement social, une mixité sociale dans les quartiers, principalement les quartiers autour des rues de l'Industrie, des Grottes et Rousseau. On permet aussi à leurs habitants d'être logés dans des conditions décentes. Certains des immeubles – et M. Muller, qui s'occupe de la Gérance immobilière municipale, le sait mieux que quiconque – notamment les bâtiments de la rue de l'Industrie 7-9, méritent depuis de nombreuses années d'être entretenus et rénovés.

Les socialistes voteront avec satisfaction cette proposition, mais sans l'amendement des Verts, parce que nous, socialistes, nous avons une différence majeure. En effet, si nous soutenons le logement coopératif, nous le soutenons pour autant que ce soit du logement à but non lucratif, qui favorise le logement social. Il existe des coopératives sous des formes très diverses et ce n'est pas parce que c'est une coopérative qu'on fait forcément du logement social à but non lucratif. Nous soutenons donc un certain type de coopérative, mais pas toutes et, dans

l'amendement tel qu'il a été proposé par M. Dramé, je n'ai pas entendu cette distinction-là. C'est pourquoi les socialistes refuseront l'amendement des Verts.

Je souhaiterais souligner que s'il est important de rénover l'actuel patrimoine – on peut penser au patrimoine culturel, puisqu'il se taille la part belle dans ce crédit-là – c'est aussi important de répondre à des besoins prépondérants de la population, et pas uniquement en logements, mais aussi en lieux de vie pour les enfants: aux crèches. Nous avons un projet, Le Gazouillis, la crèche de la rue Lamartine, et nous, socialistes, qui avons fait de l'accès aux crèches un droit pour toutes et tous en ville, nous aimerions, dans les prochaines propositions du Conseil administratif, voir l'axe de la petite enfance renforcé. C'est important de rénover le parc culturel, le projet BAC+ mérite de voir le jour dans de bonnes conditions, mais c'est tout aussi important d'avoir des crèches de bonne qualité en suffisance. Or, dans ce projet-là, le domaine de la petite enfance est quelque peu négligé, puisqu'il n'y a qu'une seule proposition.

Avant de vous rendre la parole, Monsieur le président, je voudrais que vous rappeliez à votre collègue Alpha Dramé que si cette proposition nous vient sous cette forme ce soir, à savoir une tranche de préétudes pour les besoins de l'année 2007, ce n'est pas grâce aux Verts. Dans ce plénum, à gauche comme à droite, et à la commission des finances, année après année, lors des votes du budget et des comptes, nous avons demandé au Conseil administratif qu'une autre façon de travailler soit proposée. Nous ne devons pas cette nouvelle gestion des frais d'études et de préétudes au groupe des Verts, mais à l'ensemble du Conseil municipal. Même en période électorale il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à Cléopâtre ce qui lui appartient, en l'occurrence, cette proposition-là n'appartient pas au groupe auquel vous appartenez, Monsieur le président!

Le président. Madame Salerno, je vous appartiens à vous, à l'ensemble de ce Conseil…

M. Alpha Dramé (Ve). Je ne veux pas entrer en polémique avec la préopinante socialiste. Ce n'est pas au groupe des Verts que revient ce rapport PR-495 A, mais la motion qui demande un tableau de bord pour les investissements n'a été déposée que par les Verts… Donc à tout seigneur tout honneur!

Mais je prends la parole pour commenter notre amendement, qui voudrait donner la priorité aux habitants du bâtiment, en cas de rénovation, pour qu'ils se constituent en coopérative, parce qu'un processus de gestion financière soulagerait la Ville. Madame Salerno, l'un n'empêche pas l'autre: d'un côté, on peut tout à fait avoir un budget d'investissement qui s'occupe de rénovation et de construc-

tion d'habitat social et, d'un autre côté, avoir la possibilité de donner aux coopératives le moyen de mettre en place des habitats sociaux. Mais, dans un cas, c'est la Ville qui investit, dans l'autre, c'est la coopérative et non les impôts des contribuables.

Je vous invite tous à soutenir cet amendement. Il n'empêche pas qu'on continue à augmenter le budget, ou en tout cas à maintenir le budget pour la rénovation des bâtiments sociaux.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Dramé est refusé par 47 non contre 11 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la recommandation de la commission des finances est acceptée sans opposition (quelques abstentions du groupe démocrate-chrétien et de l'Alliance de gauche).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande qu'un maximum de préétudes soit confié au service compétent, notamment au Service d'architecture du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Au cas où cela ne serait pas possible, faute de temps et/ou de moyens, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif fournisse des explications détaillées.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (27 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2e plan financier d'investissement 2007-2018, pour l'année 2007.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 982 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation thermique des toitures de huit groupes scolaires (PR-508 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de M. Roman Juon.

La commission des travaux s'est réunie le 6 décembre 2006 sous la présidence de Mme Béatrice Graf Lateo. La prise de notes a été assurée par Mme Ursi Frey, que le rapporteur remercie sincèrement.

Auditions

La commission a auditionné Mme Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, ainsi que M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

[1] Proposition, 2838.

Mme Irminger explique aux commissaires que les bâtiments scolaires de la Ville de Genève se dégradent, ce qui a des conséquences sur différents niveaux tels que l'esthétique, le confort des usagers, l'ambiance de l'école, etc. Les travaux prévus concernent la réfection des toitures et leur isolation. Les sommes prévues sont trop importantes pour qu'elles soient imputées sur le budget courant d'entretien. C'est la raison de la demande de crédit d'investissement.

M. Fuchsloch présente, à l'aide d'un fichier PowerPoint, des vues de toitures qui font apparaître de nombreux défauts, dont des éléments d'étanchéité qui se décollent et d'autres détériorations visibles. La demande émane de deux postulats dont l'un concerne l'installation de cellules photovoltaïques. Cette solution, étudiée avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève, n'a pas été retenue parce qu'elle s'avérait trop chère et que l'orientation des écoles par rapport à l'ensoleillement n'était pas optimale.

Le second postulat consistait en la végétalisation des toitures. Une toiture existe depuis vingt-cinq ans. Les végétaux ont percé l'étanchéité qu'il va falloir remplacer. Les sommes à prévoir pour végétaliser sont très importantes. Au vu de la situation économique, il a été décidé d'abandonner une telle solution. S'il fallait réaliser de tels travaux, cela aurait des incidences sur l'architecture des bâtiments, leur ferblanterie et le rehaussement des acrotères. Ainsi que d'autres incidences inesthétiques, ou des complications techniques, sans compter des frais d'entretien plus élevés. C'est pour ces raisons qu'il a été décidé de ne pas présenter ces solutions.

Ecole des Allières

Il a été prévu de refaire la toiture du préau couvert et d'une partie de la salle de gymnastique.

Ecole de Contamines

L'école étant entourée d'arbres et la toiture étant basse, de nombreux élèves et adolescents grimpent sur les toits. Ces nombreux passages ont provoqué de nombreuses détériorations qui obligent de refaire l'étanchéité. Le toit de l'école primaire a été construit il y a plus de vingt-cinq ans, il a été prévu de refaire l'étanchéité en profitant de l'installation de chantier.

Ecole des Franchises

Toutes les toitures sont détériorées. Les pompiers ont dû intervenir à la suite d'un orage parce que l'eau coulait à travers l'étanchéité. La toiture sera entièrement refaite.

Ecole de Geisendorf

L'école a été construite il y a plus de trente ans par les architectes Bréra et Waltenspühl. Aucuns travaux importants n'ont été entrepris depuis la construction de l'école. Il faut refaire toutes les toitures.

Ecole de Pâquis-Centre

La passerelle couverte qui traverse la rue de Berne, étanchée avec des éléments d'étanchéité en aggloméré en très mauvais état, devra être refaite entièrement.

Ecole de Roches

La toiture avait été couverte en cuivre, sans isolation thermique. Il faudra refaire la pente et créer une isolation et la recouvrir d'étanchéité.

Ecole de Trembley II

Toutes les toitures ayant été réparées, il reste celle du préau couvert à refaire.

Ecole des Vollandes

L'appartement de fonction a été inondé cet été. Des travaux provisoires ont été entrepris pour isoler la toiture. Toutes les toitures devront être refaites.

Questions des commissaires

Un commissaire demande la raison pour laquelle il a été prévu deux postes d'installation de chantier. Il lui est répondu que chaque toiture est facturée séparément.

Un commissaire demande ce qu'est un système extensif. Il lui est répondu que ce sont des plantes grasses qui possèdent peu de racines et qui ne percent pas l'étanchéité.

Comment éviter que des jeunes gens grimpent sur les toits? M. Fuchsloch explique qu'il n'y a pas de solutions simples pour empêcher l'accès aux toitures.

Un commissaire rappelle que le Conseil administratif n'a pas pris les dispositions nécessaires pour entretenir les immeubles de la Ville de Genève, raison pour laquelle ils sont en mauvais état et que les coûts de rénovation sont si importants. Le même problème s'est posé pour la rénovation des places de jeux.

M[me] Irminger répond que les budgets de fonctionnement permettent de parer au plus pressant, mais que les travaux ne sont pas possibles avec le budget cou-

rant. Donc, pour des travaux dépassant 100 000 francs, ce sont des travaux d'investissement qui sont prévus, ce qui équivaut à une plus-value du bâtiment. Dans le plan financier 2007 à 2010, il a été prévu 9 millions de francs. Trois millions sont prévus actuellement pour faire face à de grands travaux.

A une question sur des chauffages écologiques, M. Fuchsloch répond que des études sont en cours. Dans la mesure du possible, les installations utilisant du mazout sont remplacées par des chaudières à gaz qui sont plus écologiques. La priorité est mise sur les économies d'énergie. L'isolation est la priorité en cours.

Quel type d'étanchéité est utilisée?

M. Fuchsloch répond que ce sont des produits dérivés de produits pétroliers.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de construire des couvertures avec de faibles pentes en cuivre ou tôles pour éviter d'utiliser des produits dérivés du pétrole.

M. Fuchsloch s'interroge sur les conséquences que de tels systèmes pourraient avoir sur l'aspect architectural.

Ce système est appliqué avec succès à l'école de Roches.

Un commissaire demande si la proposition de l'entreprise Geneux-Dancet de proposer des contrats d'entretien sur vingt ou trente ans a été étudiée.

M. Fuchsloch répond qu'il a étudié la proposition, mais que cela se révélait très coûteux et empêchait la concurrence entre entreprises.

Une commissaire s'inquiète du fait que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas prévu un programme d'installation de toitures végétalisées pour tous les toits des écoles. M. Fuchsloch répond que les coûts de tels aménagements sont très élevés. Il faut compter aussi sur un entretien important et régulier.

Un commissaire demande quelle est la collaboration avec le Service des bâtiments. M^me^ Irminger répond que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a son propre service d'entretien. Les services échangent des informations et études.

Une commissaire s'interroge sur un document analytique des écoles de la Ville. M^me^ Irminger répond que ce document a été établi en 2003 pour évaluer les incidences financières de l'entretien des bâtiments scolaires. Ce document ne contient pas d'études de coûts.

Discussion et vote

Le Parti libéral déclare qu'il votera le crédit et tient à rappeler qu'il s'était déjà opposé aux toitures végétalisées.

Le Parti radical annonce qu'il votera le crédit demandé. Il s'interroge sur l'utilisation du budget d'entretien des bâtiments qui s'élève à 50 millions de francs. Qu'en fait-on?

Le Parti socialiste intervient dans le même sens que ceux qui l'ont précédé. Il est satisfait de la présentation de la proposition PR-508.

Les Verts se disent effarés par la négligence du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant l'entretien des toitures des écoles de la Ville de Genève. Les Verts regrettent que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'ait pas prévu des toitures végétalisées. Ils estiment qu'il aurait fallu aussi prévoir l'installation de cellules photovoltaïques. Les Verts ne voteront pas le crédit demandé.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera le crédit bien qu'étant scandalisé par le manque d'entretien des bâtiments scolaires.

Le Parti du travail, tout en regrettant que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'ait rien prévu pour végétaliser les toits, votera le crédit.

Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra, parce qu'il estime que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'est pas allé assez loin pour étudier la végétalisation des toitures. Une telle intervention serait un progrès.

Au vote, la proposition PR-508 est acceptée par 10 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 (Ve) et 1 abstention (DC).

Les Verts annoncent un rapport de minorité. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

B. Rapport de minorité de M^me^ Marguerite Contat Hickel.

La proposition qui nous est soumise porte sur un crédit de plus de 3 millions de francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation thermique de huit groupes scolaires.

Un entretien des bâtiments déficient

Les bâtiments dont il est question ont été construits entre 1955 et 1982. Le texte de la proposition souligne que «la plupart des toitures datent de l'époque

de la construction des bâtiments et qu'elles n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune réfection». Il ressort aussi des auditions que les travaux d'entretien régulier devraient avoir lieu au moins tous les deux ans, ce qui n'a pas été le cas sur de nombreuses toitures. Le défaut ou déficit d'entretien a pour conséquence de graves problèmes d'étanchéité des enveloppes et des toitures et donc de grosses et coûteuses interventions.

Nous sommes d'avis qu'un entretien régulier et adéquat de ces bâtiments aurait permis d'éviter de telles interventions dans l'urgence.

L'occasion n'a pas fait le larron

Il serait souhaitable que la Ville saisisse l'opportunité de tels travaux pour mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie. En effet, les interventions prévues sont importantes et l'on ne devrait pas procéder à des rénovations de ce type avant plusieurs années. A l'heure de la prise de conscience généralisée du réchauffement climatique, nous sommes surpris de constater l'absence de propositions concrètes en faveur des économies d'énergie pour cet objet. En effet, prétextant le coût élevé, la non-rentabilité, voire l'incidence en matière architecturale de telles installations, les services de la Ville ne proposent ni toitures végétalisées, à part la réhabilitation de celle existant à l'école des Allières, ni installation de cellules photovoltaïques.

Il est utile de rappeler ici que la végétalisation des toits offre de nombreux avantages sur le plan énergétique, parmi lesquels une gestion optimale des eaux de pluie, par l'absorption, l'évaporation et la restitution progressive de l'eau; une optimisation des performances thermiques des bâtiments par l'isolation; une absorption des polluants urbains et donc une diminution de la pollution atmosphérique. Plus généralement, elle participe de l'esthétique et contribue à la biodiversité. Tous ces arguments militent, au fur et à mesure des rénovations, en faveur de l'utilisation systématique des toitures végétalisées sur les bâtiments de la Ville.

Pour un engagement plus décisif de la Ville en matière environnementale

Dans sa réponse à la motion M-121 «Des matériaux innovants sur les toits de Genève», le Conseil administratif affirme que «les toitures végétalisées sont étudiées chaque fois que le projet le permet, non seulement pour les nouvelles constructions, mais aussi lors de rénovation de bâtiments». Dans la même réponse, il décline largement tous les bienfaits des toitures végétalisées. Le Conseil administratif cite entre autres les avantages de type économique, dont la longévité plus élevée de l'étanchéité, l'économie du coût pour la climatisation des locaux et l'économie du coût des canalisations.

La proposition qui nous a été soumise, autant que les auditions des services, ne nous a pas convaincus, loin s'en faut, que la possibilité d'installer des toitures végétalisées, à l'occasion de la réhabilitation de ces huit groupes scolaires, ait été sérieusement envisagée, voire étudiée, et que le gain énergétique ait été réellement pris en compte dans la décision de ne pas y recourir. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer s'agissant des cellules photovoltaïques. Enfin, nombre de commissaires ont partagé le même scepticisme lors du débat en commission.

L'urgence des travaux, que nous ne contestons pas, ne doit pas, à nos yeux, servir de prétexte pour recourir à des interventions écologiquement et économiquement contestables.

Pour toutes ces raisons, les Verts refuseront cette proposition.

M^me^ Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission des travaux (S). La commission des travaux, dans sa majorité, a été convaincue par les explications du Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui a collaboré avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève. Ainsi, l'installation de cellules photovoltaïques sur les toitures a été étudiée, mais cette solution n'a pas été retenue, car jugée non rentable. De même, au vu des coûts importants pour végétaliser les toitures, l'administration a décidé d'abandonner cette solution, sauf à l'école des Franchises, où les toitures déjà végétalisées seront refaites, mais avec un autre système. En effet, les racines des arbres existants ont complètement percé l'étanchéité et il faut changer d'espèces végétales.

Sur la base de ces explications, la commission des travaux, par 10 oui, 1 abstention et 2 non, dont les motivations figurent dans le rapport de minorité, vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce crédit.

M^me^ Marguerite Contat Hickel, rapporteuse de minorité (Ve). J'avoue que cette proposition fort intéressante attire de tristes constats. Le premier constat est l'état général des bâtiments de la Ville, sur lesquels nous avons eu maintes fois l'occasion de revenir. Le deuxième constat est l'absence de cohérence entre un discours que nombre de personnes dans cet hémicycle partagent, mais que peu ont vraiment la volonté de pousser dans les actes concrets.

S'agissant de l'entretien des bâtiments, nous avons eu pas mal d'explications, notamment sur le fait que la plupart de ces bâtiments ont été construits entre 1955 et 1982 et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un entretien régulier. Cela a été dit et confirmé par les services de la Ville. On est allé même jusqu'à constater sur l'une des photos, s'agissant de l'école des Franchises, sur laquelle il y avait une toiture végétalisée, qu'un arbre énorme avait pris racine. C'est bien la preuve d'un énorme déficit d'entretien. C'est le premier constat.

Le deuxième constat est, comme je l'ai intitulé dans mon rapport de minorité, que l'occasion n'a pas fait le larron, parce que, là, une opportunité magnifique s'offre à la Ville de Genève de commencer concrètement à mettre en place des mesures d'économie d'énergie, afin de préserver notre environnement. Tout le monde se targue de lutter contre le réchauffement climatique, mais je constate que bon nombre d'entre vous ne prennent aucune mesure pour essayer de lutter concrètement contre ce phénomène. Au niveau des Verts, nous aurions souhaité que les propositions, qui concernent quand même un gros crédit de plus de 3 millions de francs, prennent en compte les demandes réitérées, tant en direction de la couverture par des toitures végétalisées que des cellules photovoltaïques.

Avant que je reprenne la parole au nom du groupe des Verts, j'aimerais dire deux ou trois choses concernant les toitures végétalisées. Nous avons entendu de la part des services de la Ville qu'il y avait une question de coûts, que c'était extrêmement cher, qu'on évitait de dépenser encore plus d'argent étant donné la situation plutôt obérée de la Ville. Nous avons également entendu qu'il y avait une non-rentabilité; mais la rentabilité, quand on parle de lutte contre le réchauffement climatique et d'économies d'énergie, j'avoue que c'est un concept qui m'est assez étranger.

On parle également d'économies d'énergie d'une autre manière. A ce stade, je dirai que les toitures végétalisées – le Conseil administratif est déjà intervenu à plusieurs reprises, notamment sur des motions – présentent plusieurs avantages. Le premier est une gestion optimale des eaux de pluie par l'absorption, l'évaporation et la restitution progressive de l'humidité. Un deuxième avantage est l'optimisation des performances techniques des bâtiments par l'isolation. Vous savez qu'en mettant une toiture végétalisée à l'intérieur du bâtiment la température baisse assez nettement. Un troisième avantage est l'absorption des polluants urbains, et ce n'est pas un luxe dans une ville comme Genève d'avoir des éléments de ce style pour lutter contre la pollution urbaine. Ensuite, esthétiquement, j'avoue que c'est assez charmant. Si vous allez, par exemple, à l'école des Promenades, à Carouge, pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit supplémentaire pour la réalisation d'une toiture végétalisée sur un bâtiment déjà construit, donc en cours de rénovation, vous serez les premiers à admirer les résultats sur le plan esthétique. Enfin, architecturalement, c'est un autre élément qui, je pense, contribuera aussi à un meilleur aspect de ces bâtiments.

Pour toutes ces raisons, au niveau des Verts, nous avons décidé de refuser la proposition PR-508 et nous souhaiterions – c'est une proposition formelle que je ferai tout à l'heure – qu'elle soit renvoyée à la commission des travaux pour un nouvel examen. Je reviendrai, au nom des Verts, sur d'autres éléments dans le cours de la discussion.

Le président. Avant d'ouvrir le premier débat, je salue à la tribune du public la présence de M[me] la députée Michèle Künzler, ancienne conseillère municipale. *(Applaudissements.)*

Premier débat

M. Roman Juon (S). J'interviens au nom du Parti socialiste et non pas en qualité de rapporteur de majorité. Nous, socialistes, nous voterons le projet d'arrêté, car il y a urgence et nous avons des responsabilités. Si cette proposition devait être renvoyée à la commission des travaux, avec le changement de législature, elle ne sera pas votée avant le milieu de l'automne 2007 et les travaux risquent de ne commencer qu'au printemps de l'année prochaine. Avec ce que nous avons entendu sur l'état de ces toitures, nous ne pouvons plus attendre, nous ne devons plus attendre! Il y a donc urgence et c'est la raison pour laquelle ce dossier doit être mis en route rapidement pour qu'il puisse se concrétiser.

Personnellement, je suis tout à fait pour les toitures végétalisées; néanmoins, je ne suis pas satisfait de la présentation faite par le Service des écoles et institutions pour l'enfance de ce problème de toiture et de la seule expérience faite à l'école des Franchises. Un arbre a poussé sur ce toit. A-t-il été planté volontairement ou non – il arrive aussi, en effet, que des arbres poussent très rapidement – ou est-ce par manque d'entretien qu'il y a eu ces problèmes?

Nous aimerions – mais c'est un vœu – pour la prochaine présentation d'un tel projet, soit pour les écoles, soit pour d'autres bâtiments à toiture plate, qu'on vienne avec un dossier extrêmement pointu, bien préparé avec des spécialistes. Aujourd'hui, pour ce genre de plantation, il existe des arrosages automatiques très fins et qui assurent un entretien minimum. Mais on ne doit pas raconter qu'il faut passer plus souvent pour couper les herbes, les arbres, les racines, car c'est faux. Les choses ne doivent pas être présentées de cette manière, avec ce genre de réflexions que nous avons subies à la commission des travaux.

Sur les problèmes de cellules photovoltaïques, de pompes à chaleur, de géothermie, à chaque fois les services de l'architecture et de l'environnement de la Ville de Genève nous disent qu'ils ne sont pas encore prêts, que ce n'est pas le bon moment, qu'ils utilisent le gaz. Mais le gaz pollue aussi, malgré tout. Comme l'a dit la préopinante, c'est vrai qu'il faut donner un signal, mais lors de l'étude de propositions, comme pour la villa Moynier et d'autres, le problème de la géothermie est esquivé, aucune étude n'est faite. Je m'étonne qu'on ne cherche pas des énergies renouvelables de manière plus efficace.

Nous ne voterons pas le renvoi en commission demandé par les Verts, nous voterons le projet d'arrêté, en souhaitant que, à l'occasion d'une prochaine pro-

position, on approfondisse un peu plus le problème énergétique et l'étude des toitures vertes.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Alain Dupraz (T). Lors du vote de cette proposition en commission, le Parti du travail avait déjà émis quelques réserves sur la végétalisation de ces toits et avait regretté qu'aucune mesure ne soit étudiée. Bien des motions ont été acceptées allant dans ce sens, mais nous recevons des propositions qui ne comportent rien du tout à ce sujet. Néanmoins, vu l'urgence des travaux à effectuer dans ces écoles, nous suivrons le rapport de majorité. A Champel, j'ai connu l'école où M. Zaugg et Mme Figurek ont travaillé, et j'ai vu des bidons entreposés dans les couloirs tellement l'eau fuyait par le toit!

Je comprends les Verts, qui réclament des toits végétalisés; c'est une bonne chose, pour autant qu'on n'y plante pas des arbres. Il faudrait retourner en commission pour étudier la charge que peut subir la dalle de plafond, c'est-à-dire quand on met du substrat en dessus plus des végétaux. Mais une étude prendrait un certain temps et nous regrettons qu'on ne nous ait pas proposé une végétalisation. Nous ne suivrons donc pas le rapport de minorité de Mme Contat Hickel, malheureusement.

J'aimerais – c'est un souhait plutôt qu'un vœu pieux – que, à l'occasion de la prochaine proposition concernant les toits des écoles et d'autres bâtiments de notre Ville, on pense à ce problème et que la présentation soit chiffrée: ce que cela coûtera en plus et ce que cela apportera en plus. Je tiens à une telle précision.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera cette proposition vu l'urgence et l'état des toitures de ces groupes scolaires. Nous ne voterons pas la demande des Verts de renvoyer le rapport à la commission des travaux, mais pas parce qu'elle travaille lentement, comme l'a dit un préopinant. Je trouve d'ailleurs assez hallucinant et inquiétant d'entendre de tels propos, car si ces écoles sont dans un état pareil, ce n'est pas en raison de la lenteur de la commission des travaux et du Conseil municipal, c'est parce que, depuis des années, voire des dizaines d'années, rien n'a été fait.

En commission des travaux, à chaque proposition qui nous est présentée, je pose cette question: «Avez-vous fait de l'entretien?» En principe, la réponse est: «Non, on n'a jamais rien fait!» Je demande aussi à chaque fois ce qu'il advient

alors des 50 millions de francs que nous votons chaque année pour l'entretien des bâtiments municipaux, tous départements confondus. Quand cela concerne le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, on ne me répond pas; quand cela concerne le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, on ne me répond pas non plus. Si, à chaque fois, il est dit qu'aucun entretien convenable des bâtiments n'a été entrepris, il faudra un jour se pencher sur ces fameux 50 millions de francs. Sinon, faisons des économies, ne les votons plus et votons des demandes de crédit quand nous en aurons besoin! On nous promet depuis un certain temps la liste de ce qui est réalisé en matière d'entretien sur les bâtiments de la Ville. Elle va certainement arriver et nous verrons ce qui s'y passe.

Le groupe radical n'est pas contre la végétalisation des toitures – pourquoi pas? – mais à certaines conditions. En commission, nous avons demandé si quelqu'un montait voir l'état de la toiture végétalisée. Il nous a été répondu que non. Alors on plante, on attend et, en cas de gros pépin, on va regarder ce qui se passe… J'en suis resté un peu pantois lors des auditions en commission. Je suis d'accord pour des toitures végétalisées, mais il faudra y mettre des conditions et monter sur le toit plus souvent que tous les dix ou quinze ans, quand il y a une fuite. Compte tenu de l'urgence des travaux, nous voterons évidemment cette proposition.

M^me^ Vera Figurek (AdG/SI). La commission des travaux a eu l'occasion de débattre à travers cette proposition de la nécessité d'intervenir sur les bâtiments scolaires de la Ville de Genève. On nous demande ce soir un crédit pour rénover l'étanchéité et l'isolation thermique des toitures de huit groupes scolaires. Nous devons voter cette somme de plus de 3 millions de francs, car ce montant ne peut être pris sur le budget de fonctionnement, étant donné son importance.

Mesdames et Messieurs, à titre personnel, je me permets de vous faire part de mon indignation à chaque fois qu'on nous présente un crédit de ce type. Je suis indignée lorsque je me rends compte du peu de cas que l'on fait des personnes qui fréquentent ces bâtiments qui n'ont pas été rénovés depuis leur construction, et également du peu de cas que l'on fait des élèves de ces établissements. En tant qu'enseignante, j'ai pu faire l'expérience, il n'y a pas si longtemps – quelqu'un s'est chargé de le rappeler – du manque d'entretien de ces bâtiments scolaires. Souvenez-vous, le toit de mon école fuyait, cela impliquait l'utilisation chaotique de certaines salles de classe, où les élèves avaient des dommages sur leurs travaux. Nous étions également contraints de parsemer les couloirs de seaux pour récolter les eaux pluviales. J'avais dû demander à plusieurs reprises que les travaux soient effectués. Je remercie M. le magistrat Tornare, qui a pris les choses en main et, actuellement, nous pouvons travailler au sec.

Ce soir, après avoir vécu de tels désagréments, je ne pourrai que voter favorablement cette proposition, par respect pour les collègues de ces huit écoles, mais surtout pour les élèves de notre canton. En effet, à l'heure où l'on prétend vouloir mettre les élèves au centre des apprentissages – et chacun le fait à sa manière – notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants se contentera ce soir d'offrir des locaux salubres pour les enfants des écoles concernées et de faire en sorte que leurs travaux soient au sec.

Je comprends le rapport de minorité de M[me] Contat Hickel, qui vise à systématiser une végétalisation. Même si je comprends ses préoccupations, les services que nous avons auditionnés nous ont dit que ce n'était pas possible. Mesdames et Messieurs, en qualité d'enseignante et de membre de ce plénum, je vous invite à prendre vos responsabilités plutôt qu'à faire une politique de l'autruche, comme l'a pratiquée pendant des années la droite de ce Conseil municipal. Si je peux rejoindre M. Dossan – vous transmettez, Monsieur le président – car, en effet, l'entretien des bâtiments de cette ville est déplorable, il convient de rappeler que cette même droite, qui dénonce tout cela, ne vote pas le budget chaque année. Je ne sais pas, Monsieur Dossan, pourquoi vous vous associez à ce budget d'entretien alors que vous ne le votez même pas! Cela dit, je remercie le Parti radical, qui se préoccupe également des bâtiments scolaires. J'invite tous les membres de ce plénum à voter cette proposition pour le respect des usagers des bâtiments scolaires.

M. Georges Queloz (L). Les libéraux sont toujours favorables à l'entretien du patrimoine. L'urgence est souvent évoquée, bien qu'elle ne soit pas toujours justifiée, pour des rénovations ici ou là, mais lorsqu'il s'agit d'une toiture, c'est automatiquement urgent, car si de l'eau coule, le reste de l'immeuble se dégradera encore davantage. La première précaution, c'est donc la toiture, qui est en quelque sorte le parapluie…

Je trouve curieux ce que je viens d'entendre de la part de la préopinante. Elle nous accuse de faire une politique de l'autruche, alors que la gauche est majoritaire et que nous ne cessons d'être minorisés dans toutes nos propositions. Par conséquent, cette responsabilité, assumez-la!

On nous parle de végétaliser des toitures ou encore d'autres systèmes pour des rendements écologiques, mais nous n'avons pas le retour sur investissement. Quand, au départ, un bâtiment n'a pas été conçu pour ce genre de choses, on y perd son argent et nous n'en avons pas les moyens. Il nous a été dit, et nous le croyons, que ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons soutenir une proposition allant dans le sens du rapport de minorité. C'est pourquoi le groupe libéral votera la proposition initiale.

M^me^ Odette Saez (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera cette proposition de crédit, tout en déplorant le manque d'entretien des bâtiments scolaires. En outre, il ne s'agit pas seulement de procéder à la réfection des toits, encore faut-il qu'ils soient régulièrement entretenus. Nous souhaitons, ce soir, que le Conseil administratif nous en donne l'assurance.

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir, au nom du groupe des Verts, sur quelques éléments que j'ai entendus. Je suis bien consciente du problème de l'urgence de ces réfections – nous en avons beaucoup parlé dans cet hémicycle – et des conditions de travail des enseignants et des élèves. Malgré tout, je continue de prétendre que cette urgence peut attendre le temps d'un nouvel examen par la commission des travaux. Nous avons aussi entendu parler de la question des coûts et des risques pour l'étanchéité.

En ce qui concerne les coûts, nous avons entendu toutes sortes de propositions, notamment lors de l'audition des services. Nous avons également pu lire, dans le petit opuscule d'information du Conseil administratif édité par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, pourquoi dire non aux toitures végétalisées, qui demandent notamment une toiture plate et un substrat d'une épaisseur de 10 à 20 cm. Or les spécialistes sont tous d'accord pour dire que 5 à 7 cm de substrat suffisent amplement. On a déjà une première information contestable.

Je poursuis au sujet du surcoût qu'entraînerait une toiture végétalisée sur la plupart de ces écoles. Toujours dans ce petit opuscule édité par les services de M. Tornare, on parle d'un surcoût d'environ 60 à 120 francs le mètre carré. Les informations que j'ai pu obtenir, notamment grâce à l'office fédéral chargé de ces questions-là, font plutôt état d'une augmentation de 30 à 40 francs le mètre carré. Voilà qui réduit considérablement le surcoût supposé des toitures végétalisées!

Nous arrivons à la question des risques de dommages pour l'étanchéité. Il est vrai que si l'on adopte les toitures végétalisées, il faut être très attentif, les deux premières années, pour éviter que l'étanchéité ne soit endommagée. Si le travail est fait correctement par des spécialistes paysagistes des toitures végétalisées – il en existe sur la place de Genève – les choses se passeront sans problème. Autre avantage des toitures végétalisées, leur entretien requiert une évaluation une fois ou deux fois par an, c'est donc tout à fait dans les cordes de nos services, qui sont fort sollicités.

Enfin, du point de vue du parc patrimonial, on nous dit qu'une surélévation des acrotères – des petits murets – risquerait d'entraîner un déficit entier d'architecture. On parle d'une augmentation de 20 cm d'épaisseur, mais, encore une fois, compte tenu des chiffres que j'ai évoqués tout à l'heure, on est plus dans l'ordre de 5 à 7 cm d'épaisseur supplémentaire que des 20 cm dont il est question dans ce petit opuscule.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre le rapport de minorité et à accepter le renvoi de la proposition PR-508 à la commission des travaux pour un nouvel examen.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, je prends juste la parole pour vous prier de transmettre à M. Guy Dossan, qui se fait beaucoup de souci pour l'entretien de nos immeubles et les futurs coûts, qu'il a entièrement raison. En commission, il s'exprime à chaque fois, mais c'est aussi en chœur que la commission des travaux intervient sur ce sujet. Ce ne sont donc pas ses seules interventions qui feront avancer le schmilblick.

En revanche, en complément, il aurait pu dire que le Service des bâtiments du département de M. Ferrazino viendra d'ici à la fin du mois de mars, voire au début d'avril, pour nous donner le coût exact de la remise en état de tout le patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Nous nous réjouissons d'avoir ces chiffres.

M. Guy Dossan (R). Je vais faire d'une pierre deux coups, Monsieur le président, et je vous prie de bien vouloir transmettre mes propos à M^me^ Figurek et à M. Juon. D'abord à M. Juon, qui devrait écouter mes propos, parce que j'ai dit que nous attendions la liste établie par le Service des bâtiments. M. Juon répète ce que j'ai déjà dit, au moins je n'ai pas tort, c'est déjà ça…

Puis, à l'intention de M^me^ Figurek, il est vrai que le groupe radical ne vote pas les 50 millions de francs du budget pour l'entretien des bâtiments. Mais si nous nous y opposons systématiquement et si nous posons la question de savoir ce que nous en faisons, c'est justement pour pallier une carence des bancs d'en face, parce que, visiblement, vous, l'Alternative, vous les votez, vous ne dites rien, en tout cas pas dans ce plénum. Nous pallions donc la carence de la majorité sur ce sujet.

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je me permets d'intervenir non seulement pour appuyer les propos énoncés par ma collègue Marguerite Contat Hickel, mais aussi pour vous dire, Monsieur le président, que je trouve le travail effectué par la commission des travaux extraordinaire. Je me suis donné la peine d'aller consulter le *Mémorial* et, si j'interviens, c'est aussi en hommage à mon ami Alain Marquet et à Jean-Pascal Perler qui, en 2000 déjà, défendaient une motion concernant les toits verts. Cette motion M-121 expliquait qu'en novembre 1993 – c'est-à-dire sept ans avant – il y avait eu une autre motion, la motion M-1157, déposée par Jean-Pascal Perler et cosignée par M^me^ Michèle Künzler – à l'époque conseillère municipale Verte dans cette enceinte et actuellement députée – laquelle motion demandait au Conseil administratif de faire en sorte que des toits verts soient réalisés en ville de Genève. Cette motion avait été refusée, mais

Mme Burnand, plutôt très réservée sur cette question, avait tout de même promis à ce moment-là de faire travailler ses services pour procéder à la réalisation de toits végétalisés.

Ainsi donc, on en revient à la réponse à cette motion M-121, acceptée, que je laisse à votre disposition, parce que, comme je vous le disais au début de mon intervention, cette réponse est extraordinaire. Pour une fois, c'est une réponse tout à fait circonstanciée que notre Conseil administratif nous a produite ici. Et cette réponse dit que c'est très important de réaliser des toitures végétalisées, que cela s'inscrit dans le cadre général de la recherche d'économies d'énergie et des précautions écologiques décidées par la Ville de Genève, et elle contient un certain nombre de rappels historiques. Ensuite, elle présente un bilan. Donc, le Conseil administratif a étudié dans ce contexte, chaque fois que c'était possible, la réalisation de toitures végétalisées. Toujours dans cette réponse M-121, le Conseil administratif indique les avantages de ces toitures: point A) Meilleure protection des bâtiments; point B) Avantages écologiques; point C) Avantages économiques. Il rappelle un certain nombre de lois dont a parlé Mme Contat Hickel. Le Conseil administratif – M. Ferrazino, qui a signé cette réponse – conclut avec les phrases suivantes, je cite: «L'effort mené par la Ville de Genève depuis quelques années est récompensé par l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune qu'apporte une surface de verdure. Il permet aussi la réintroduction d'une flore presque disparue, le maintien d'invertébrés (abeilles, papillons de jour, tipules, fourmis, carabes et cicindèles, etc.) et la régulation de l'eau de pluie. Au-delà des nouvelles constructions ou des rénovations de la Ville de Genève, il faudra imprimer cette volonté dans les plans localisés de quartier (…).» Mais que s'est-il passé depuis cette réponse qui nous a été donnée le 18 juillet 2001?

Actuellement, avec cette proposition PR-508 et la réponse qui est contenue dans la récente lettre du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et c'est tout de même curieux, à la question: «Toiture végétalisée, pourquoi dire non?» un fonctionnaire nous fait un certain nombre de réponses techniques et explique le pourquoi du comment c'est impossible à réaliser en ce moment… Que s'est-il donc passé? Cela veut-il dire que nous avons complètement oublié les combats qui durent depuis 1993 et qu'on nous fait croire qu'il est impossible aujourd'hui de réaliser des toits végétalisés?

Nous, conseillères et conseillers municipaux des Verts, nous refusons d'être mis sous pression de cette manière pour réaliser au plus vite ces travaux, et le groupe des Verts réitère la proposition de Mme Contat Hickel. Nous vous demandons de renvoyer cet objet à la commission des travaux pour auditionner des personnes compétentes, pour valider et expliquer que des toitures végétalisées sont moins chères et performantes, et nous préciser dans quels délais la réalisation sera possible. Et les services de la Ville doivent nous expliquer exactement ce qui se passera pour les écoles concernées si ces travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'été.

Le président. A toutes fins utiles, je précise que depuis six minutes et demie cette séance n'est plus diffusée sur TV Léman bleu… Mais c'est une pure remarque technique. Je passe la parole à M. Manuel Tornare pour son intervention, sans digression.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Maudet, on vous demande de ne pas faire de commentaires… Mauvais début de présidence! Mais cela ne m'empêchera pas de répondre, même s'il n'y a pas la télévision.

Pour ceux qui, comme M. Dossan, reprochent au Conseil administratif de ne pas faire grand-chose pour l'entretien des écoles, je ferai un peu d'histoire. J'ai été votre collègue conseiller municipal dans les années 1990, du temps où le magistrat radical Rossetti s'occupait de mon département. Je me souviens des plaintes du magistrat Rossetti, qui se faisait beaucoup de souci au sujet de l'entretien de ces écoles, parce que la plupart des crédits qu'il avait proposés pendant les années 1990 avaient été refusés par le Conseil municipal, vu les restrictions budgétaires. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que c'est vous qui votez ces crédits et que l'entretien a été bloqué pratiquement pendant dix ans, parce que les années 1990, sur le plan comptable, ont été des années noires. Je n'en fais nullement le reproche à M. Rossetti, il a fait ce qu'il pouvait.

Il est vrai que nous héritons d'une situation délicate, parce que beaucoup d'écoles – Mme Figurek a eu raison de le dire tout à l'heure – sont encore dans un état crapoteux. Avec les moyens dont nous disposons, nous essayons petit à petit de les rénover. Quand je suis arrivé en 1999 au Conseil administratif, avec mon collègue Ferrazino, nous avons demandé, en quelque sorte, un check-up de 36 écoles – sur environ 56 – qui étaient dans un mauvais état. Nous savons ce qu'il faut faire dans ces 36 écoles et nous avons commencé la rénovation de certaines, cela grâce à vous, Mesdames et Messieurs, puisque vous avez voté les crédits proposés.

Je réponds sur le rapport de minorité. Mesdames et Messieurs les écologistes, je suis tout à fait d'accord avec vous: je suis convaincu qu'il faudrait beaucoup plus de toits végétalisés en ville de Genève. Si vous me donnez les moyens, je fais ce que vous voulez, je végétalise absolument tout! Cela dit, il y a des restrictions – Mme Contat Hickel l'a dit – dues à un parc patrimonial qu'il faut respecter. Il y a aussi des endroits où on ne peut pas végétaliser, parce que les toits ne le supporteraient pas. En outre, les coûts seraient prohibitifs et nous ne pourrions pas assumer certains toits végétalisés. *(Dénégation de Mme Contat Hickel.)*

Madame Contat Hickel, vous n'acceptez pas mes propos. Si nous sommes réélus, vous et moi, nous pourrions, lors de la prochaine mandature, proposer au Conseil administratif et au Conseil municipal futurs un plan pour végétaliser le maximum de toits d'écoles en ville de Genève. Mon collègue Christian Ferrazino et moi, nous le faisons quand c'est possible. D'ailleurs, pour l'école des Ouches, bâtiment que nous avons construit récemment, nous avons tenu compte

de vos désirs et il y a des toits végétalisés. Quand nous construisons et que nous pouvons le faire, nous allons dans ce sens-là, mais cela coûte tout de même plus cher. Nous ne chipoterons pas sur les chiffres, mais nous pourrons peut-être discuter un jour dans une commission pour savoir si le coût du toit passera de 60 à 120 francs le mètre carré.

Cela dit, en ce qui concerne un certain nombre d'écoles, nous avons, avec mon collègue Ferrazino, accepté de participer à la campagne européenne Display, qui n'a rien à voir avec les toits végétalisés, mais avec les économies d'énergie. Vous avez toute la documentation ici. Non seulement des écoles ont été choisies, mais aussi le Palais Eynard, le Grand Théâtre, des crèches – celle de Saint-Jean, celle de Châteaubriand. Cette campagne Display, cautionnée par l'Union européenne et des pays comme la Suisse, qui ont signé des conventions, analyse la consommation en énergie, les émissions en CO_2 et la consommation en eau. Evidemment, nous donnons des labels aux écoles qui respectent un certain nombre de directives d'économies d'énergie dans tous les sens du terme.

Voilà, Mesdames et Messieurs, si vous me donnez plus de moyens, nous pourrons toujours faire mieux, mais, pour le moment, ce n'est pas le cas.

Deuxième débat

Le président. Nous sommes saisis, de la part du groupe des Verts, d'une demande de renvoi en commission des travaux pour un nouvel examen.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (62 oui et 7 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection des toitures de huit groupes scolaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 128 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 27 529 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5546

2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008. . . 5549

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5549

4. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Pascal Rubeli, démissionnaire 5550

5. Questions orales 5550

6. Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-534) 5560

7.a) Proposition du Conseil administratif du 17 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 161 000 francs destiné à l'étude de la population de pigeons et d'un crédit de 110 000 francs destiné à la construction de pigeonniers en ville de Genève (PR-537) 5570

7.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons» (M-268). 5574

8. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920 000 francs destiné au personnel temporaire affecté à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-538) 5578

9. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2007 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2005/2006 du Grand Théâtre de Genève (PR-539) 5582

10. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux – domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-540) 5647

11. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais (PR-541). . 5651

12. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-542) 5658

13. Proposition du Conseil administratif du 28 février 2007 en vue de modifier l'article 129 du règlement du Conseil municipal concernant les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Télégenève SA (PR-544) 5670

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2e plan financier d'investissement (PFI) 2007-2018, pour l'année 2007 (PR-495 A) . . 5675

15. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation thermique des toitures de huit groupes scolaires (PR-508 A/B). 5687

16. Propositions des conseillers municipaux 5704

17. Interpellations 5704

18. Questions écrites 5704

La mémorialiste:
Marguerite Conus